



**PUBLIC ORDER
EMERGENCY
COMMISSION**

**COMMISSION
SUR L'ÉTAT
D'URGENCE**

Public Hearing

Audience publique

**Commissioner / Commissaire
The Honourable / L'honorable
Paul S. Rouleau**

VOLUME 20

INTERPRÉTATION FRANÇAISE

Held at :

Library and Archives Canada
Bambrick Room
395 Wellington Street
Ottawa, Ontario
K1A 0N4

Wednesday, November 9, 2022

Tenue à:

Bibliothèque et Archives Canada
Salle Bambrick
395, rue Wellington
Ottawa, Ontario
K1A 0N4

Le mercredi 9 novembre 2022

INTERNATIONAL REPORTING INC.

<https://www.transcription.tc/>

(800)899-0006

II Appearances / Comparutions

Avocats en chef de la Commission	Me Shantona Chaudhury Me Jeffrey Leon
Avocats séniors de la Commission	Me Frank Au Me Erin Dann Me Gabriel Poliquin Me Natalia Rodriguez Me Daniel Sheppard
Avocats régionaux de la Commission	Me Mona Duckett Me Sacha Paul Me Maia Tsurumi
Avocats de la Commission	Me Stephen Armstrong Me Misha Boutilier Me Eric Brousseau Me Sajeda Hedaraly Me Alexandra Heine Me Nusra Khan Me Étienne Lacombe Me John Mather Me Allison McMahan Me Jean-Simon Schoenholz Me Dahlia Shuhaibar Me Guillaume Sirois-Gingras
Directrice exécutive de la Commission	Mme Hélène Laurendeau

III

Appearances / Comparutions

Gouvernement du Canada	Me Robert MacKinnon Me Donnaree Nygard Me Brendan van Niejenhuis Me Andrea Gonsalves Me Andrew Gibbs Me Caroline Laverdière Me Stephen Aylward
Gouvernement de la Saskatchewan	Me P. Mitch McAdam, K.C. Me Michael J. Morris, K.C.
Gouvernement du Manitoba	Me Denis Guenette Me Coral Lang
Gouvernement de l'Alberta	Me Mandy England Me Stephanie Bowes Me Hana Laura Yamamoto Me Peter Buijs Me Shaheer Meenai
Ville d'Ottawa	Me Anne Tardif Me Alyssa Tomkins Me Daniel Chomski
Ville de Windsor	Me Jennifer L. King Me Michael Finley Me Graham Reeder

IV

Appearances / Comparutions

M. Peter Sloly	Me Tom Curry Me Rebecca Jones Me Nikolas De Stefano
Service de police d'Ottawa	Me David Migicovsky Me Jessica Barrow
Police provinciale de l'Ontario	Me Christopher Diana Me Jinan Kubursi
Service de police de Windsor	Me Thomas McRae Me Bryce Chandler Me Heather Paterson
Fédération de la police nationale	Me Nini Jones Me Lauren Pearce Me Jen Del Riccio
Association canadienne des chefs de police	Me Aviva Rotenberg
CLA/CCCDL/CAD	Me Greg DelBigio Me Colleen McKeown
Union des chefs indiens de la Colombie-Britannique	Me Cheyenne Arnold-Cunningham Me Meagan Berlin Me Mary Ellen Turpel-Lafond
Association de National Crowdfunding & Fintech	Me Jason Beitchman

V

Appearances / Comparutions

Fondation de la Constitution
Canadienne et le Professeur Alford

Me Sujit Choudhry

Me Janani Shanmuganathan
Prof. Ryan Alford

Coalition des résidents d'Ottawa et
entreprises

Me Paul Champ
Me Emilie Taman
Me Christine Johnson

The Democracy Fund, Citizens for
Freedom, Coalition JCCF

Me Rob Kittredge
Me Antoine D'Ailly
Me Alan Honner
Me Dan Santoro
Me Hatim Kheir
Me James Manson

Association canadienne des libertés
civiles

Me Cara Zwibel
Me Ewa Krajewska

Les organisateurs du convoi

Me Brendan Miller
Me Bath-Sheba Van den Berg

Bureau d'assurance du Canada

Me Mario Fiorino

VI
Table of Content / Table des matières

	PAGE
<u>MAIRE JIMMY WILLET, Assermenté</u>	1
Interrogatoire en chef par Me Jean-Simon Schoenholz	1
Contre-interrogatoire par Me Andrea Gonsalves	32
Contre-interrogatoire par Me Hana Laura Yamamoto	43
Contre-interrogatoire par Me Michael Finley	49
Contre-interrogatoire par Me Brendan Miller	52
Contre-interrogatoire par Me Alan Honner	57
Ré-interrogatoire par Me Jean-Simon Schoenholz	62
<u>SSG MARIO Di TOMMASO, Assermenté</u>	66
Interrogatoire en chef par Me Gabriel Poliquin	66
<u>SMA IAN FREEMAN, Assermenté</u>	82
Interrogatoire en chef par Me Jean-Simon Schoenholz	82
Contre-interrogatoire par Me Brendan van Niejenhuis	133
Contre-interrogatoire par Me Jennifer King	149
Contre-interrogatoire par Me Anne Tardif	155
Contre-interrogatoire par Me Ewa Krajewska	162
Contre-interrogatoire par Me Sujit Choudhry	166
Contre-interrogatoire par Me Brendan Miller	170
Contre-interrogatoire par Me David Migicovsky	173
Contre-interrogatoire par Me Michael Morris	180
Contre-interrogatoire par Me Alan Honner	184
Contre-interrogatoire par Me Colleen McKeown	186

Ottawa, Ontario

--- L'audience débute le mercredi 9 novembre 2022 à 9 h 30

LA GREFFIÈRE: À l'ordre. La Commission sur l'état d'urgence est maintenant ouverte.

COMMISSAIRE ROULEAU: Bonjour. Nous avons un nouveau témoin ce matin. On va débiter avec le procureur de la Commission.

Me JEAN-SIMON SCHOENHOLZ: Bonjour, Monsieur le Commissaire, je suis procureur pour la Commission. Nous avons Jimmy Willett ce matin.

COMMISSAIRE ROULEAU: Bonjour Monsieur le Maire.

LA GREFFIÈRE Monsieur le Maire Willett, voulez-vous jurer sur un document religieux ou une affirmation?

MAIRE JIMMY WILLETT: Je vais jurer sur la Bible, s'il-vous-plaît.

LA GREFFIÈRE: Votre nom, s'il-vous-plaît?

MAIRE JIMMY WILLETT: Jimmy Willett, J-i-m-m-y, W-i-l-l-e-t-t.

LA GREFFIÈRE: Jurez-vous que votre témoignage sera la vérité, toute la vérité et rien d'autre que la vérité, que Dieu vous soit en aide?

MAIRE JIMMY WILLETT: Oui, je le jure.

--- MAIRE JIMMY WILLETT, assermenté:

--- INTERROGATOIRE PRINCIPAL PAR ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:

ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ: Bonjour, Monsieur le Maire Willett.

MAIRE JIMMY WILLETT: Bonjour.

1 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Vous êtes le maire
2 de Coutts, Alberta?

3 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Exact.

4 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Et vous êtes un
5 résident de Coutts depuis 2013?

6 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Exact.

7 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Conseiller
8 municipal depuis cinq ans?

9 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Oui.

10 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Et maire maintenant
11 depuis quatre ans?

12 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Oui.

13 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Et vous avez eu une
14 entrevue avec moi et mes collègues le 6 septembre de cette
15 année. Vous vous rappelez de cela?

16 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Oui.

17 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Et vous avez vu un
18 résumé de votre témoignage?

19 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Oui.

20 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Alors, WTS00000012.
21 Alors, voici le résumé de cette entrevue. Vous avez eu
22 l'occasion de lire ce résumé?

23 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Oui.

24 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Vous avez une
25 précision à apporter à votre résumé?

26 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Oui. Lorsqu'on parle de
27 la présence policière dans le village, j'ai mentionné le fait
28 qu'il y avait six auto-patrouilles la première journée. Et la

1 prochaine mention des policiers c'est lorsque le groupe est
2 arrivé le 1^{er} ou le 2 février. Et en fait, il y avait une
3 présence policière grandissante dans le village. Ce n'est pas
4 passé de six à 50 en une journée, ç'a pris quelques jours.

5 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Alors, on va
6 confirmer. Alors, c'est à la deuxième page, au quatrième
7 paragraphe. Alors, vous dites:

8 «Le 29 janvier, il a observé six auto-
9 patrouilles de la GRC ce jour-là et le
10 1^{er} février, 42 autres auto-patrouilles
11 sont arrivées au passage frontalier.»

12 Donc, vous avez dit que durant ces jours-là il y
13 a eu un accroissement progressif?

14 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Oui.

15 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Alors, ce sera
16 déposé en preuve. Maintenant, Monsieur le Maire, vous habitez à
17 quatre pâtés de maisons de la frontière et trois pâtés de
18 maisons où a eu lieu la manifestation?

19 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Oui.

20 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Et au cours de ces
21 évènements, étiez-vous dans cette zone-là et y alliez-vous assez
22 régulièrement?

23 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Oui, c'est exact, oui.

24 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Quelle est la
25 population du village de Coutts?

26 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Dernier compte, 224.

27 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Et le village offre
28 un dépanneur, un restaurant, une banque, mais les autres

1 services se trouvent à Milk River?

2 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Oui. Les choses
3 importantes qu'on tient pour acquises dans une plus grande
4 communauté, bien, nous on doit se rendre à Milk River. Le
5 médecin, la pharmacie, le dentiste, quincaillerie, épicerie, ce
6 genre de choses-là.

7 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Et Milk River se
8 trouve à 18 kilomètres?

9 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Oui, 18 k.

10 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Voilà COM924. C'est
11 une carte du village de Coutts et la région environnante. On a
12 vu une carte semblable hier avec un autre témoin. Alors, je ne
13 vais pas rentrer dans les détails.

14 Mais si on passe à la page 5, ma compréhension
15 c'est que le barrage s'est formé vers le point de contrôle
16 numéro 4?

17 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Exact.

18 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Et le Smuggler
19 Saloon, on y reviendra plus tard, c'est un bar et c'est
20 identifié aussi?

21 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Oui.

22 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Et c'est là où les
23 manifestants se rencontraient régulièrement?

24 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Oui, c'était un point de
25 rassemblement.

26 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Ma compréhension
27 c'est que le barrage se trouvait sur la route 4?

28 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Oui.

1 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Et la route 4 fait
2 le lien entre Coutts et Milk River?

3 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Eh oui, c'est notre lien
4 entre les deux.

5 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Et je sais que les
6 choses ont fluctué durant cette période, mais lorsque le barrage
7 bloquait les deux voies de circulation, est-ce que ça empêchait
8 les résidents de Coutts de se rendre à Milk River?

9 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Oui.

10 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Est-ce que ça
11 empêchait aussi la circulation à partir de la frontière, en
12 sortant de la frontière?

13 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Oui.

14 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Et la circulation
15 qui traversait la frontière pour aller aux États-Unis?

16 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Oui.

17 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Je comprends
18 également qu'il y avait une autre route qui était disponible,
19 vous l'avez appelée le «champ de Pattie Joe»?

20 **MAIRE JIMMY WILLETT:** En fait, c'est notre
21 cour arrière. Je n'étais pas là lorsque ce coin-là du monde a
22 été développé, mais dans mes jours, c'est devenu une autoroute
23 de quatre voies, les choses ont changé. Et il y a une route
24 d'accès qui longe la partie sud de l'autoroute et se termine à
25 une ferme. C'est une famille locale qui louait la ferme. Et ils
26 ont continué leur propre chemin autour de la maison, qui allait
27 joindre la rue, je crois que c'est la 4^e Rue, à Coutts.

28 Normalement, avec une permission, on avait dit à

1 Pattie Joe qu'on veut passer par chez lui pour livrer quelque
2 chose à madame quelque chose et que vous alliez passer par leur
3 cour arrière, traverser la cour. Alors, c'était une autre route,
4 si vous voulez. Et soudainement, il y avait énormément de
5 circulation et les gens qui y habitaient ne pouvaient plus
6 utiliser leur propre domicile.

7 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Alors, comment est-
8 ce que cette route était utilisée en janvier et février de cette
9 année lorsqu'il y avait un barrage complet de l'autoroute? Ça
10 permettait quoi comme circulation?

11 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Bien, ça veut dire qu'on
12 pouvait contourner le barrage et ça allait au chemin de fer et
13 il y a une route de comté et c'était dans la courbe de ce qu'on
14 voit sur la carte. Alors, les gens pouvaient contourner le
15 barrage et se rendre à Milk River.

16 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Alors, ça
17 permettait la circulation aussi qui venait de la frontière pour
18 contourner la barrière et se rendre jusqu'à Milk River aussi?

19 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Ç'aurait été possible,
20 sauf que c'est vraiment pas une route de camionnage. Si
21 quelqu'un venait, ils auraient pu passer par Coutts et chez
22 Pattie Joe. Si vous êtes de la place, vous le savez. Oui, on
23 pouvait contourner.

24 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Et c'est la même
25 chose pour les résidents de Coutts qui veulent se rendre à Milk
26 River, ils pouvaient passer par là?

27 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Oui, tout le monde
28 savait que c'était là et on pouvait passer par là.

1 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Saviez-vous si la
2 GRC était en train de diriger la circulation sur cette route-là?

3 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Oui. J'ai parlé au
4 caporal Curtis Peters qui était ma personne contact et je lui ai
5 dit que cette route existait et ils ont eu des communications.
6 Et ce que la GRC voulait faire c'est de faire un carré et donc,
7 ils pouvaient passer directement de la rue, tourner à droite à
8 la fin de la propriété de Pattie Joe et de passer par là, au
9 lieu de passer par cette cour arrière. Alors, c'est devenu une
10 sortie optionnelle et en fait, les camions passaient par là
11 parce qu'ils avaient érigé comme un carré.

12 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Les services de
13 police pour Coutts, en fait les policiers sont de la GRC?

14 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Oui.

15 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Et le détachement
16 se trouve à Milk River?

17 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Oui.

18 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Et il y a combien
19 d'agents?

20 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Quatre à cinq.

21 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** J'aimerais passer à
22 COU00000249. Le 4 janvier, on organisateur de la manifestation
23 est venu au bureau de la Ville pour donner avis d'une
24 protestation à venir?

25 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Oui. Il y a Kelly qui
26 est adjointe au bureau, elle a reçu un appel.

27 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Et durant cet
28 appel, comment est-ce que la protestation à venir a été décrite?

1 **MAIRE JIMMY WILLETT:** C'était juste pour nous
2 aviser qu'ils allaient venir et qu'ils allaient circuler au
3 ralenti à l'entrée du pays. Et comme vous voyez, ils ne vont pas
4 bloquer les résidents, les résidents pourront utiliser les
5 entrées et les sorties.

6 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Maintenant,
7 COU00001515. D'après votre résumé de témoignage, sur les réseaux
8 sociaux, vers le 27, vous avez dit, vous avez vu une publication
9 comme quoi il y avait une tentative de bloquer la frontière.
10 Est-ce qu'il s'agit bien de cette publication-là que vous avez
11 vue?

12 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Oui.

13 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Savez-vous où vous
14 avez vu cette publication?

15 **MAIRE JIMMY WILLETT:** C'était sur une affiche
16 à l'extérieur de Lethbridge. Ma femme a trouvé un lien, un truc
17 de Facebook sur Lethbridge et ce sont des rapports de
18 circulation. Il y avait un lien, on a suivi ce lien et on est
19 tombés sur ce document-là.

20 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Étiez-vous inquiet
21 à ce moment-là d'un risque d'un barrage?

22 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Oui, absolument.

23 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Et pourquoi vous
24 étiez préoccupé, surtout en ce qui concerne vos résidents?

25 **MAIRE JIMMY WILLETT:** On avait été frappés par
26 les snowbirds, ça ne vous dit rien si vous n'êtes pas là, mais
27 le 18 novembre, les Américains ont changé le passage frontalier
28 pour permettre les gens complètement vaccinés à se rendre aux

1 États-Unis. Et tous les gens qui normalement vont passer le sud
2 là-bas, Arizona et autres, ont décidé qu'ils devaient être là à
3 minuit pour être les premiers à traverser la frontière. Et on
4 s'est retrouvés à une des plus grandes manifestations que
5 jamais. Des barrières, des blocages d'autoroutes et ça allait
6 jusqu'au chemin de fer et sur la colline.

7 Et ils sont arrivés dans la ville et sont venus
8 de partout, ils ont bloqué les deux entrées au village. Alors,
9 s'il fallait qu'on sorte notre véhicule d'incendie, on pouvait
10 pas le faire. Alors, on avait déjà une expérience avec des
11 barrages. Et moi j'anticipais ce qui allait se passer ici aussi.

12 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Et si je comprends
13 pas (sic), c'était pas une protestation, c'était une foule qui
14 voulait traverser la frontière en même temps?

15 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Moi j'ai protesté
16 beaucoup, mais non, ce n'était pas une protestation.

17 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Maintenant, COU183.
18 Vous dites que le premier jour, le 27 janvier, vous avez écrit
19 au premier ministre Kenney de l'Alberta et la solliciteure (sic)
20 générale Sonya Savage pour leur dire que t'avais entendu qu'il y
21 avait un risque de barrage?

22 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Exact.

23 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Et je comprends que
24 quelqu'un vous appelait le jour suivant en réponse à ce
25 courriel?

26 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Oui. J'ai reçu un appel
27 du bureau de la solliciteure (sic) générale. Je ne connais pas
28 le nom de la personne, je me rappelle d'un nom, Pilgrim, mais je

1 ne sais pas si c'est ça.

2 Alors, tout ça pour dire qu'on m'a dit que
3 j'avais réveillé tout le monde dans le coin, qu'ils étaient en
4 communication avec tous les corps policiers et la GRC contrôle
5 le tout et tout est sous contrôle. C'est mon souvenir.

6 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Donc, vous aviez
7 vu, le 29 janvier, le convoi qui s'approchait de la frontière?

8 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Oui, moi et tous les
9 résidents de la ville, tout le monde est sorti pour voir ce qui
10 se passait.

11 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Pouvez-vous nous
12 dire ce que vous avez vu?

13 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Bien, c'est à peu près
14 ce à quoi je m'attendais. J'avais vu les manifestations de
15 convois avec d'autres groupes à la télé et en ligne. Beaucoup de
16 camions, beaucoup de pancartes, beaucoup de klaxonnements. Et
17 c'était un convoi, c'était un défilé de véhicules, de demi-
18 tonnes jusqu'à -- pas de «monster trucks», mais des gros semi-
19 remorques.

20 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Et ce point de
21 contrôle numéro 4 qu'on a vu à la carte, c'est là où vous avez
22 vu qu'ils faisaient demi-tour pour tourner à Milk River?

23 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Oui, ça c'est
24 l'autoroute 500 et c'est un point important, ça vient du chemin
25 de fer à l'est du village et il y a une traverse et ça coupe
26 l'autoroute 4. Alors, c'est vraiment la seule place où on peut
27 faire demi-tour ou la dernière -- si vous venez du nord, c'est
28 la dernière fois où on peut faire demi-tour ou à la prochaine

1 sortie. Alors, la GRC avait décidé que ça serait la meilleure
2 place pour faire retourner tout le monde.

3 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Et d'après ce que
4 je comprends de votre témoignage, 45 minutes plus tard cette
5 intersection a été bloquée où les camions faisaient demi-tour?

6 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Oui. En fait, la GRC m'a
7 dit 42 minutes, mais voilà, c'est ce qui est arrivé.

8 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Et combien de
9 véhicules de la GRC avez-vous vus ce jour-là?

10 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Encore une fois,
11 écoutez, je n'étais pas -- je n'ai pas eu le temps de compter,
12 mais j'ai vu une demi-douzaine de véhicules. Ils ont escorté le
13 convoi pour s'assurer que les camions faisaient demi-tour et
14 c'est ce qui est arrivé. Donc, les véhicules ont commencé à
15 faire demi-tour et à remonter la route d'où ils étaient venus.
16 Mais j'ai vu peut-être six ou dix véhicules de la GRC.

17 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Et avez-vous déjà
18 entendu parler d'un groupe séparé qui aurait causé le blocage?
19 Oui, un groupe qui se serait fragmenté, un groupe différent de
20 celui qui avait organisé le convoi, donc.

21 **MAIRE JIMMY WILLETT:** D'après ce que je
22 savais, encore une fois, je passais beaucoup trop de temps en
23 ligne, mais ce que j'ai vu dans les médias sociaux c'est qu'il y
24 avait d'autres groupes qui avaient l'intention de se joindre aux
25 premiers arrivés. Et j'ai cru à ce moment-là que c'était une
26 manifestation contre les mandats, le port du masque.

27 Et que -- pardonnez-moi. Moi je pensais que
28 ç'avait à voir avec le fait qu'il y a des camionneurs qui

1 traversent la frontière ne voulaient plus -- ça faisait deux ans
2 qu'ils faisaient le va-et-vient sur la frontière sans avoir à
3 donner une preuve de vaccination. Et juste au moment où les
4 choses commençaient à s'assouplir, le 18, comme je disais, tout
5 le monde revenait à la normale et il y a eu beaucoup de gens qui
6 ont voulu traverser la frontière

7 Et là, tout d'un coup, le gouvernement fédéral et
8 le gouvernement américain ont décidé que les camionneurs
9 n'avaient plus droit à une exemption, il fallait être vacciné et
10 je pense que c'est ça qui a été le point de bascule. Et je
11 pensais que les manifestants étaient là pour protester cette
12 nouvelle mesure.

13 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Et vous nous avez
14 dit dans votre entrevue que la GRC semblait avoir été pris de
15 court par le blocage, le barrage. Qu'est-ce qui vous a mené à
16 ces conclusions?

17 **MAIRE JIMMY WILLET:** Bien, au bout de 42
18 minutes, quand les camions ont commencé à arriver et que c'était
19 devenu évident qu'il y avait personne qui avait le contrôle de
20 la situation. On voyait bien les gyrophares de la GRC, mais les
21 camions sont arrivés et ils se sont arrêtés là et ç'a été fait.

22 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Monsieur Van
23 Huigenbos hier nous a dit que le 31 janvier, les manifestants
24 avaient laissé des véhicules commerciaux à traverser, ils leur
25 ont permis de traverser. Des véhicules commerciaux qui
26 attendaient depuis l'implantation du barrage. Est-ce que vous
27 êtes au courant de cela?

28 **MAIRE JIMMY WILLET:** Oui. De ma maison je

1 vois très bien ce qui se passe sur la route. Et on s'inquiétait
2 justement, on voyait les camions réfrigérés qui ne pouvaient pas
3 se déplacer et j'ai vu qu'il y avait des manifestants qui sont
4 venus leur parler et on leur a donné la possibilité de circuler.

5 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Merci. Vous avez
6 des communications régulières par téléphone et par texte avec le
7 ministre Sawhney, l'ancien ministre des transports de la
8 province?

9 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Oui, c'est exact.

10 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Alors, nous allons
11 regarder COU00000016. C'est le document qui résume l'échange de
12 textes, de messages textes. À la page 2, s'il-vous-plaît.

13 Alors, si nous sommes le 2 février à 12 h 41. Le
14 ministre dit:

15 «Je suis désolé de voir que ça se
16 passe. Je travaille d'arrache-pied pour
17 résoudre la situation.»

18 Alors, qu'est-ce que vous pensez que le
19 Gouvernement de l'Alberta faisait à ce moment-là et ce que
20 faisait la ministre pour maîtriser la situation?

21 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Moi je comprenais -- on
22 a eu des échanges au téléphone aussi et donc, je savais que la
23 ministre essayait de parler aux organisateurs du convoi et aussi
24 de parler avec l'administration provinciale pour en arriver à
25 une solution parce qu'elle était responsable, à ce moment-là, de
26 s'assurer que la circulation était libre parce que c'est notre
27 ligne de vie en Alberta, cette route.

28 Et donc, elle a parlé à des camionneurs, elle a

1 parlé à tous les gens qu'elle pouvait joindre pour essayer de
2 trouver une solution – j'ai de la difficulté avec Marco, j'ai de
3 la difficulté à prononcer son nom de famille – et les
4 organisateurs du convoi. Et connaissant la ministre, parce que
5 je la connais bien et je connais son dévouement à la tâche, je
6 l'ai crue sur parole quand elle disait qu'elle ne ménageait
7 aucun effort pour trouver une solution.

8 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Donc, elle essayait
9 de négocier une solution?

10 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Oui.

11 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Descendons la page.
12 Et à 6 h 16, le 3 février, vous demandez à la ministre si elle
13 est prêts à venir à Coutts pour rencontrer les manifestants.

14 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Oui, je me rappelle de
15 cela.

16 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Et évidemment, la
17 réponse est:

18 «Oui, il faut simplement que j'aie
19 l'autorisation du patron et de la GRC.»
20 Est-ce qu'elle est venue?

21 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Non, elle est pas venue.
22 Elle s'est rendue jusqu'à Lethbridge et elle n'a pas eu la
23 permission du gouvernement d'aller plus loin.

24 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Et de qui venait la
25 permission, d'après vous?

26 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Le gouvernement
27 provincial.

28 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Est-ce qu'on vous a

1 donné une explication à savoir pourquoi le gouvernement n'a pas
2 donné son autorisation?

3 **MAIRE JIMMY WILLET:** Non. Non.

4 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Et pourquoi est-ce
5 que vous croyez que ç'aurait aidé la situation de la faire
6 venir?

7 **MAIRE JIMMY WILLET:** Nous pensions au départ
8 que ce serait bien parce que, comme je disais, elle était
9 responsable du portefeuille des transports et c'était une
10 question de transport, ce barrage routier. Et elle pensait
11 qu'elle pourrait s'entretenir avec les organisateurs et leur
12 expliquer l'importance de faire en sorte que cette ligne de vie,
13 ce corridor reste ouvert et arrêter le chaos.

14 Tout le monde a été pris de court par la
15 situation et on essayait de trouver une solution. Donc, elle
16 était prête à venir parler aux organisateurs de convoi, peu
17 importe qui ils étaient, pour essayer de débloquer la route.

18 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Oui, descendons un
19 peu plus loin. Prochaine page. Un petit peu plus bas. À 7 h 21,
20 le 3 février, vous dites:

21 «Ils ont fermé la route de nouveau. Ils
22 ont laissé passé quelques véhicules et
23 ils l'ont refermée presque aussitôt.»

24 Alors, pouvez-vous nous donner une idée -- alors,
25 il me semblait que la route se rouvrait de temps en temps et
26 qu'ils laissaient passer quelques véhicules à la fois. Alors, à
27 quelle fréquence est-ce qu'ils laissaient des véhicules passer?
28 Ou à quelle fréquence est-ce que les véhicules étaient barrés?

1 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Il aurait fallu rester
2 là à surveiller sans cesse pour voir. Alors, on voyait un camion
3 ou deux ou trois passer et puis première chose qu'on savait, le
4 barrage était refermé.

5 Alors, ce qu'on espérait, nous, c'est d'avoir une
6 voie ouverte de chaque côté, dans chaque sens, pour que la
7 circulation puisse quand même passer. Mais comme vous avez vu,
8 je l'ai mentionné plus tôt, on essayait de trouver le leader.

9 À ce moment-là, il y avait plusieurs groupes qui
10 étaient impliqués et c'était chaotique. Il y avait pas de chef
11 de file ou de coordinateur central qui donnait le mot d'ordre
12 pour diriger les efforts du groupe. Alors, c'est ça. Donc, il y
13 avait de temps en temps une ouverture du barrage, mais pour
14 seulement quelques véhicules.

15 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Et vous attribuez
16 ça justement à un manque de leadership?

17 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Non, c'est ça, il n'y
18 avait aucune cohérence, aucun leadership sur place.

19 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Et oui, vous parlez
20 justement de la loi de la jungle ou la loi de la foule. Alors,
21 vous avez visité Smugglers Saloon le 3 février pour rencontrer
22 les manifestants?

23 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Oui.

24 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Est-ce que vous
25 avez observé justement ce manque de cohérence à ce moment-là,
26 l'absence de leadership?

27 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Oui. J'ai parlé à Alex
28 Van Herk qui était une des personnes qui est devenue le chef de

1 *facto*, si l'on veut. Et l'expression que j'ai entendue ici,
2 c'était, comme on dit en anglais, «*herding cats*», essayer de
3 rassembler des chats. C'est comme ça qu'on a décrit la situation
4 ailleurs. Alors, il essayait de parler aux manifestants, il
5 essayait de faire en sorte qu'il pouvait les faire écouter et il
6 était hué. Alors, c'était la nature de l'organisation à ce
7 moment-là.

8 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Passons à la page 4
9 maintenant du document. Ça c'est le 5 février, à 2 h 16. On voit
10 dans la seconde bulle, vous dites:

11 «Maintenant que Marco semble avoir
12 établi le contrôle, ce serait peut-être
13 bien de parler des règles
14 provinciales.»

15 Et si on descend, un peu plus tard il répond:

16 «Oui, parlons-en plus tard.»

17 Alors, d'après vous, donc le 5 février il y avait
18 des leaders qui se manifestaient. Et est-ce que vous avez eu une
19 discussion avec la ministre Sawhney concernant des règles
20 provinciales à ce moment-là?

21 **MAIRE JIMMY WILLETT:** C'est possible. On a eu
22 des appels aussi. Je sais que nous avons parlé de la situation
23 pour savoir qu'est-ce qu'on pourrait faire et qu'est-ce qui se
24 faisait. Je suis assermenté et là, je ne peux pas vous dire de
25 façon absolue quels sont les détails de ces conversations.

26 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Passons à la
27 page 12, le texto de 11 h 59 du 6 février. Ici, vous dites à la
28 ministre Sawhney qu'il faut contrôler le message qu'on

1 communique aux manifestants parce qu'il semble y avoir des
2 messages contradictoires qui circulent. Vous vous rappelez de ce
3 texto?

4 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Oui.

5 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Quel était le
6 problème donc avec les messages des autorités?

7 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Le sentiment que j'avais
8 c'est que quelqu'un était en train de semer l'espoir qu'il
9 allait y avoir une décision prise par le gouvernement provincial
10 et que le premier ministre allait annoncer d'un moment à l'autre
11 que les règles allaient être levées. Et on sait très bien que le
12 gouvernement ne fonctionne pas de cette façon.

13 Et le premier ministre Kenney, évidemment, était
14 pris entre l'arbre et l'écorce, c'est clair. Et le premier
15 ministre essayait, évidemment, de lever le plus de restrictions
16 possible, le plus vite possible. Mais on disait à ces gens-là
17 qu'il allait y avoir une réunion du caucus et qu'ils allaient
18 tout simplement éliminer toutes les restrictions du jour au
19 lendemain. Et je ne sais pas d'où est venu ce message, mais ce
20 n'était pas la réalité.

21 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Passons à la
22 page 14, le 6 février, 2 h 40. Alors, vous dites que vous avez
23 parlé au maire Feyter et Glen Motz qui est le député fédéral?

24 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Oui, oui. Pour notre
25 circonscription.

26 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Et vous avez parlé
27 de Marco.

28 «Marco n'était pas en faveur d'une

1 action illégale et donc, voulait que la
2 manifestation respecte la légalité.»

3 Et donc, d'après vous, ça voulait dire ouvrir un
4 couloir dans chaque sens?

5 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Oui.

6 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Et est-ce que ces
7 efforts ont réussi?

8 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Encore une fois, ça
9 dépend de la direction du vent et de l'ordre du jour, parfois
10 ils réussissaient.

11 Mon fils est venu de Calgary un jour, un jour il
12 est descendu de Calgary et après avoir le contrôle, le point de
13 contrôle à Milk River, il est arrivé (inaudible). Et donc, les
14 camionneurs se déplaçaient. Parfois la route était bloquée et
15 d'autres fois elle ne l'était pas.

16 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Passons à la
17 page 15, le 7 février, 10 h 20, au bas de la page. Alors, la
18 ministre Sawhney dit:

19 «On nous dit que le barrage est de
20 nouveau en place.»

21 Et vous répondez -- oui, passons à la prochaine
22 page.

23 «Oui, des tracteurs. Oui, la route est
24 bloquée maintenant.»

25 Et elle dit:

26 «Je pense qu'ils espéraient que le
27 gouvernement fasse une annonce
28 aujourd'hui.»

1 Est-ce que ce barrage par des tracteurs le 7
2 février était lié à la frustration associée avec le fait qu'il
3 n'y a pas eu d'annonce, tel que l'attendaient les manifestants?

4 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Moi, c'est ce qu'on m'a
5 dit, en parlant à quelqu'un d'autre, que les manifestants
6 s'attendaient à ce que le gouvernement fasse une annonce et que
7 toutes les restrictions soient levées. Mais encore une fois,
8 c'était de l'information sans fondement et je ne sais pas d'où
9 elle venait.

10 Et quand ça ne s'est pas matérialisé, ils ont
11 tout simplement rebloqué la route.

12 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Et ça c'était un
13 des manifestants qui vous a dit ça?

14 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Oui.

15 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Alors, le
16 lendemain, donc le 8 février, le premier ministre a annoncé un
17 plan pour graduellement lever certaines restrictions liées à la
18 pandémie. Est-ce que ç'a eu un impact sur le barrage?

19 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Non, pas à ce moment-là
20 parce qu'on les avait portés à croire que toutes les
21 restrictions allaient être levées, mais ce n'est pas ce qui est
22 arrivé. Et donc, les gens qui ont choisi de ne pas comprendre
23 comment fonctionne le gouvernement ont tout simplement choisi de
24 nous donner une leçon.

25 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** À la page 19, le 8
26 février. Vous dites:

27 «On a besoin d'accès, un terrain pas de
28 construction.»

1 Et à la page 20, la ministre Sawhney dit:

2 «Contente de savoir qu'on peut vous
3 aider avec la parcelle de terre.»

4 Est-ce que ça c'était pour le site de
5 manifestation légale?

6 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Oui. Il y avait une
7 réunion de Milk River avec le maire de Milk River et Reeve du
8 comté de Warner et des représentants -- à tout événement, on a
9 eu une réunion pour pouvoir avoir un terrain alternatif. Les
10 gens de Milk River et le comté ont établi qu'il y avait des
11 terres de la Couronne qui étaient disponibles.

12 Alors, j'ai parlé à la ministre des transports
13 pour qu'on pouvait le faire (sic). Alors, je lui avais donné
14 cette note de service. Et puis ils l'ont appelée et puis elle a
15 tout organisé pour qu'on puisse obtenir cette parcelle de terre.

16 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Est-ce que les
17 protestataires ont accepté, dans la mesure qu'ils allaient se
18 déplacer?

19 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Non. À ce moment donné,
20 il n'y avait pas beaucoup d'intérêt, ils voulaient pas quitter
21 l'autoroute pour aller sur un terrain qui était à côté de la
22 route.

23 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Et une fois que le
24 barrage s'est terminé à Coutts, il y a effectivement un groupe
25 qui se déplaçait à ce site-là?

26 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Oui.

27 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Ils sont restés là
28 plusieurs semaines?

1 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Très longtemps. C'était
2 comme un campement.

3 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** On va passer à la
4 page 26, le 14 février à 2 h 42 l'après-midi. La ministre
5 Sawhney vous demande:

6 «Est-ce que les gens sont encore là-bas
7 au barrage?.»

8 Vous avez dit:

9 «Ah oui, il y a personne qui quitte
10 encore. Ce sont des fausses nouvelles.»

11 Donc, votre compréhension à ce moment-là c'est
12 que les protestataires ne quittaient pas encore?

13 **MAIRE JIMMY WILLETT:** C'est exact. Ce n'est
14 que plus tard en après-midi qu'il y avait un changement.

15 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Et c'était quoi que
16 vous avez entendu?

17 **MAIRE JIMMY WILLETT:** En après-midi ou tôt
18 dans la soirée, c'était la personne contact à la GRC, le caporal
19 Peters, qui m'a dit qu'ils avaient été avisés que le barrage
20 allait se terminer.

21 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Alors, la GRC vous
22 avait dit qu'ils avaient été avisés par les protestataires
23 qu'ils allaient quitter le site?

24 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Oui.

25 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Et vous avez eu une
26 conversation avec Jory Evans qui est un manifestant?

27 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Oui.

28 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** C'était quand cette

1 conversation avec lui, cette décision de mettre fin au barrage?

2 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Un moment donné le 14.

3 Mais je n'ai pas l'heure exacte et je ne sais pas même si les
4 heures sont indiquées ou pas. On avait communiqué pas mal ce
5 jour-là.

6 Jory, je ne connais pas son poste dans ce groupe-
7 là, mais il tournait des vidéos, il avait un blog en ligne qui
8 s'appelait «PB & J», c'était comme un bulletin de nouvelles de
9 ce qui se passait, ce qu'il savait, ce qu'il ne savait pas. Et
10 nous avons établi un certain rapport et on communiquait de
11 façon bilatérale. Rien de confidentiel, évidemment, mais on
12 parlait de choses et d'autres.

13 Alors, il m'a dit ce jour-là, premièrement il m'a
14 contacté pour savoir si je savais comment contacter la personne
15 qui a été arrêtée et ç'a continué. Il a parlé des armes à feu,
16 des arrestations, les armes à feu c'était pas des vraies et que
17 personne voulait vraiment s'en aller.

18 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Donc, il vous a dit
19 ce jour-là -- il vous a parlé de l'arrestation faite par la GRC.
20 Est-ce qu'il vous a expliqué que c'était une des raisons
21 pourquoi les protestataires avaient décidé de quitter?

22 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Écoutez, c'est le
23 sentiment que j'ai eu. Je ne sais pas s'il l'a dit ou pas, mais
24 dans mon esprit je me dis oui, c'est ce qu'il a dit, mais si je
25 le vois pas par écrit, je ne vais pas confirmer. Mais j'avais eu
26 ce sentiment qu'à cause de ce qui s'était passé, la foule avait
27 changé d'avis, le climat avait changé et qu'ils allaient partir.

28 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Est-ce que d'après

1 vous, l'entente c'était -- ou l'intention c'était de quitter le
2 lendemain?

3 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Oui.

4 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Les avez-vous vus
5 partir le lendemain?

6 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Oui.

7 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Et sans renforts de
8 GRC?

9 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Non, la nuit du 14 il
10 sont placé leurs véhicules tout le long de la rue. On a une
11 entreprise qui s'appelle Ritchie Brothers et ils font la vente
12 d'équipements d'agriculture.

13 C'était comme le plus gros encan qu'on avait
14 jamais vu. Alors c'était comme ça, ils étaient en ligne le 14
15 février et j'ai reçu le mot à 10 h 00 qu'ils allaient partir et
16 à 10 h 00 ils étaient partis. En fait, ils sont partis.

17 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Donc, vous ne savez
18 pas s'il y a eu recours aux mesures d'urgence pour dégager le
19 barrage?

20 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Non.

21 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Lorsque vous avez
22 rencontré les protestataires au Smugglers Saloon le 3 février,
23 est-ce qu'ils vous ont expliqué leur plan, leur objectif?

24 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Non. Non. J'ai parlé à
25 Alex brièvement dans une pièce avoisinante et j'avais jamais vu
26 un type aussi fatigué et vaincu. Je ne sais pas s'il est arrivé
27 une fois qu'il avait tenté de parler aux gens. On avait dit que
28 Marco était là, mais Marco m'évitait.

1 En tous cas, on le voit sur la vidéo en train de
2 parler, «On devrait s'organiser et partir.» Alors, je ne sais
3 pas si c'était juste après cet incident-là que je lui ai parlé.
4 J'ai oublié la question.

5 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Je vous parlais
6 du 3 février, lorsque vous êtes allé au Smugglers Saloon. Aviez-
7 vous eu l'impression qu'ils avaient une stratégie de départ ou
8 de sortie?

9 **MAIRE JIMMY WILLETT:** À ce moment-là, non. Ce
10 que je sentais ou l'impression que j'avais en parlant aux gens
11 dans la foule, «Bien, non, écoutez, on est là jusqu'à ce que les
12 restrictions soient levées.»

13 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Maintenant
14 COU00000012. Ce sont vos messages Facebook avec Monsieur Evans
15 et j'aimerais passer à la page 2. On va défiler un peu. Alors,
16 là il vous dit -- et je crois que c'est dans le contexte des
17 mandats provinciaux:

18 «Oui, ils en font fi et puis ils vont
19 terminer et rentrer chez eux. Aussi
20 connectés au groupe qui a fermé Windsor
21 en Ontario aujourd'hui et puis c'est la
22 folie complète à Ottawa. Alors, ça ne
23 fait qu'attiser les flammes là-bas.»

24 Dans vos discussions avec Monsieur Evans, est-ce
25 que les protestataires à Coutts en communication avec les
26 manifestants à Ottawa ou Windsor? Quelle était votre
27 compréhension?

28 **MAIRE JIMMY WILLETT:** C'est ma compréhension

1 de l'évènement. On n'en a pas parlé sinon.

2 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Alors, ce message -
3 --

4 **MAIRE JIMMY WILLETT:** C'est tout ce que j'ai.

5 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Monsieur Evans vous
6 avait parlé de ses préoccupations, il avait peur que des
7 éléments extrêmes commencent à participer?

8 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Oui. On a eu une
9 rencontre lors de laquelle j'ai parlé quand même assez
10 longtemps, peut-être pendant 45 minutes. Si on remonte dans mon
11 histoire personnelle, je demande votre indulgence, j'ai
12 travaillé dans le secteur minier, j'ai aussi été métallo, j'ai
13 vu des grèves et tout. Il y avait toujours des gars qui étaient
14 très intenses. On pouvait avoir une grève inattendue et tout le
15 monde s'insurge et puis là, après ça on se retrouve avec le
16 noyau et on peut retrouver des types qu'on ne connaissait même
17 pas qui restaient là.

18 Alors, on a parlé comme si c'était un danger et
19 plus ç'allait durer, plus l'opportunité existerait pour que
20 d'autres éléments extérieurs arrivent et causent des
21 perturbations.

22 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Et il était
23 d'accord ---

24 **MAIRE JIMMY WILLETT:** C'était une de ses
25 préoccupations.

26 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Avez-vous observé
27 la nature de la protestation? Est-ce que la protestation
28 changeait?

1 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Eh bien, c'est le climat
2 qui a changé. J'avais dit que c'était comme une grande réunion
3 communautaire avec tous les agriculteurs de la région. Et vous
4 ne pouvez pas prendre que c'est une protestation de camionneurs,
5 c'était plutôt des agriculteurs.

6 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Je crois que vous
7 référez au 4 février?

8 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Oui. Alors, leurs
9 enfants étaient là, c'était un truc de famille.

10 Avec le temps, cette attitude-là s'est évaporée,
11 j'ai pas vu beaucoup d'enfants qui jouaient au hockey. Et en
12 suivant les réseaux sociaux, ils prenaient des photos quand
13 c'était terminé, juste avant de quitter. Alors, ça c'était très
14 utile pour les gens qui enquêtaient. Alors, c'était une photo de
15 groupe devant Smugglers et ce n'était pas un gros groupe à ce
16 moment-là. Le groupe était devenu plus petit.

17 Pour en revenir à mes jours de gréviste, c'est la
18 même chose, plus on fait quelque chose comme ça et on s'attend à
19 des résultats immédiats et c'est pas comme ça. On commence à
20 vouloir abandonner et là on commence à écouter, bien, si on
21 avait fait ça, voici le résultat. Alors, c'est une manifestation
22 tout à fait typique. Et j'avais pas de boule de cristal et
23 j'aurais aimé ça en avoir une parce que ce qu'on craignait s'est
24 produit.

25 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Avez-vous observé
26 des actes de violence ou d'harcèlement durant la manifestation?

27 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Non, jamais.

28 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Personnellement,

1 avez-vous reçu des menaces?

2 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Oui. Une menace de mort
3 en ligne, sur Facebook. C'était sérieux, la GRC a pris ça au
4 sérieux. Je ne sais pas si la menace était véridique parce que
5 ç'a été envoyé à ma page personnelle, mais c'était une menace de
6 mort et j'ai reçu des appels. Tout le monde reçoit des appels.
7 Ils appelaient puis ils raccrochaient. En tous cas, des propos
8 niaiseux et puis ils raccrochaient. Et il y avait des gens
9 devant chez moi qui prenaient des photos. C'était ma toute
10 première fois, alors c'était un peu énervant.

11 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Merci.
12 Personnellement, avez-vous vu des armes?

13 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Non. Des manifestants
14 restaient au motel de l'autre côté de la rue d'où j'habite et
15 parfois ils déplaçaient des gros sacs de hockey puis ma femme me
16 disait, «C'est des armes!». Mais moi j'en n'ai pas vu, des
17 armes.

18 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Avez-vous entendu
19 parler des efforts des manifestants pour dissuader les
20 dépanneuses, pour les convaincre de ne pas aider la GRC?

21 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Pas directement. Sur les
22 réseaux sociaux j'ai pu voir ce qui se passait, mais je n'ai
23 jamais parlé à quelqu'un de façon directe.

24 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Avez-vous parlé aux
25 gens de l'ASFC?

26 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Non, jamais. Mais
27 parfois j'en voyais au bureau de poste, des trucs comme ça. Mais
28 il y en a qui vivent là. [Pas au bureau de poste, évidemment, à

1 Coutts.]

2 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Je comprends que la
3 GRC est venue le 8 février pour une rencontre de conseil
4 municipal et qui est en train de construire l'avion en même
5 temps qu'on est en train de le piloter. D'après vous, de quoi
6 parlait-on?

7 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Bien, c'est exactement
8 ce que vous avez dit. Tout le monde a été pris par surprise,
9 personne s'y attendait. Je ne connais pas son grade, mais la
10 réponse à la question c'est qu'on était en train de construire
11 l'avion en même temps qu'on le pilotait. On avait des tactiques,
12 on les essayait, si ça marchait pas, on allait utiliser autre
13 chose. C'était toute une éducation, je crois, pour tout le
14 monde.

15 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Il nous reste peu
16 de temps, mais j'aimerais parler de l'incident sur le village et
17 ses résidents.

18 Dans votre résumé vous avez dit que le barrage a
19 perturbé la vie quotidienne des résidents de Coutts. Pouvez-vous
20 élaborer et nous dire comment?

21 **MAIRE JIMMY WILLETT:** J'ai fait un bilan
22 mental et dans le village il y en avait 30 pourcent qui
23 m'appuyaient et 70 pourcent qui appuyaient les protestataires.
24 Nous avons encore des voisins qui ne se parlent plus, ne se
25 parlent pas à cause de la manifestation. On a eu beaucoup de
26 gens qui sympathisaient et qui pensaient que c'était notre
27 obligation de donner à manger à tout le monde, d'héberger tout
28 le monde, les manifestants c'est des bons gars, on devrait s'en

1 occuper.

2 Et même si ça paraît sans cœur, mon opinion c'est
3 que si vous êtes venu ici et vous avez barré l'autoroute et
4 maintenant vous ne voulez pas quitter, mais vous avez besoin de
5 vos médicaments que vous avez laissés chez vous, la route est
6 par là, allez chercher votre médicament au lieu de faire toute
7 une scène publique et dire, «Ah! J'ai pas mes médicaments.»,
8 etc. «On n'a pas de nourriture ici.» «Votre nourriture est chez
9 toi.» Alors, c'était ça ma réaction à ces griefs.

10 Mes voisins étant des bonnes gens de campagne, il
11 y en a qui sympathisaient. Et comme j'ai dit---

12 [Partie non interprétée de 00:59:48 à 01:01:07]

13 Ils voulaient aller -- on a beaucoup de fermiers.
14 J'ai un type l'autre jour qui m'a dit, «Si vous allez témoigner,
15 dites-leur qu'on n'a jamais été bloqués. Bon, une fois ou deux
16 on a été obligés de passer à travers champ.» Alors, ça dépend
17 des gens. Mais ç'a affecté certaines personnes. Moi j'ai un ami
18 qui est un ancien combattant de l'Afghanistan et il souffre du
19 syndrome de stress post-traumatique et elle a dû quitter la
20 ville, elle a dû quitter la région parce que c'était trop pour
21 elle.

22 Et les gens plus âgés, j'avais une dame -- il y
23 avait une dame qui l'amenait chez le médecin, mais elle était
24 roulée en boule dans la voiture. Ça dépend de la personne,
25 quelle a été leur expérience de vie et leur situation et ce
26 qu'ils vivent maintenant.

27 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Y a-t-il eu des
28 rapports d'intimidation des résidents par les manifestants?

1 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Oui, il y a eu quelques
2 incidents qui ont été signalés. Il faut tout prendre avec un
3 grain de sel. On a une couple de gens qui m'ont dit qu'ils
4 revenaient dans Coutts et ils se sont fait arrêter par des
5 manifestants qui leur ont dit, dire à son acolyte, «Est-ce qu'on
6 doit les laisser passer, qu'est-ce t'en penses?» et «Où est-ce
7 que vous pensez que vous allez?», ont-ils demandé aux gens qui
8 étaient dans la voiture.

9 On a eu une situation où un voisin a trouvé que
10 ce serait peut-être comique de dire -- il y a quelqu'un qui a
11 dit aux manifestants qu'ils pouvaient prendre une douche
12 gratuite chez la voisine, sans lui dire, évidemment. Une
13 mauvaise blague. Il n'y a pas eu beaucoup d'intimidation
14 physique comme tel. Essentiellement, il fallait prendre son
15 courage à deux mains pour traverser le village parce que bon, en
16 prenant la route d'accès et en passant par le fossé, on pouvait
17 éviter le convoi, mais pas autrement.

18 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Est-ce qu'il y
19 avait une atteinte sur l'accès aux services d'urgence?

20 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Non. Quand c'est arrivé
21 c'était un peu comme quand il y avait les roulottes, les gens
22 qui voulaient aux États-Unis et qui faisaient la queue.

23 Il y avait le service d'ambulance à Milk River,
24 on a aussi un service de lutte contre les incendies bénévole. Il
25 faut comprendre, évidemment, les services de santé pour savoir
26 qu'on a une ambulance. Nous avons une ambulance, mais nous ne
27 pouvons pas l'utiliser, bon, c'est une question de règle.

28 Notre service de pompiers rural couvre toute la

1 région, surtout dans la direction est. Mais la seule voie c'est
2 la 501 qui traverse le chemin de fer. Alors, ça c'était une de
3 mes grandes préoccupations, il était important pour nous de
4 pouvoir sortir rapidement en cas d'urgence et qu'on puisse aussi
5 faire venir une ambulance.

6 La GRC avait donc conduit une ambulance pour
7 faire l'essai et les manifestants avaient permis à l'ambulance
8 de passer, donc ç'a été fait. Mais pendant quelques heures, le
9 barrage était étanche. Vraiment, dans l'esprit des manifestants,
10 Coutts c'était une cible secondaire, ils voulaient boucher la
11 route et là, tout d'un coup, ils se sont rendu compte, «Oh! Il y
12 a une collectivité de 250 personnes qui sont touchées.» Alors,
13 ç'a pris un certain temps avant de trouver un accommodement.

14 Mais un fois que tout le monde a eu la chance de
15 se parler, les choses se sont améliorées.

16 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Merci, je n'ai pas
17 d'autres questions pour vous.

18 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Merci.

19 **COMMISSAIRE ROULEAU:** D'accord. Nous avons
20 maintenant le Gouvernement du Canada.

21 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME ANDREA GONSALVES:**

22 **ME ANDREA GONSALVES:** Merci, Monsieur le
23 Commissaire. Bonjour, Maire Willett. Je m'appelle Andrea
24 Gonsalves et je suis l'une des avocates qui représente le
25 Gouvernement du Canada pour les fins de cette enquête. Merci
26 d'être des nôtres aujourd'hui, j'ai que quelques questions pour
27 vous.

28 Alors, j'aimerais commencer par parler du point

1 d'entrée, l'accès frontalier de Coutts. Et si je comprends bien,
2 la ville américaine en face s'appelle Sweet Grass. Alors, ce
3 point d'entrée est vital, d'une importance vitale, non seulement
4 pour la collectivité de Coutts, Milk River et les autres
5 collectivités environnantes, mais aussi la province de l'Alberta
6 et le Canada?

7 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Oui.

8 **ME ANDREA GONSALVES:** Et si je comprends bien,
9 la route 4 est le point d'accès primordial, quoi qu'il y a
10 d'autres chemins qui ne sont pas carrossables par des véhicules
11 commerciaux. Et c'est le seul point d'entrée dans le sud de
12 l'Ontario (sic)?

13 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Oui, c'est le seul point
14 d'entrée qui est ouvert 24 heures sur 24.

15 **ME ANDREA GONSALVES:** Et ce point d'entrée
16 permet le transport du bétail, des biens agricoles et de même
17 que d'autres produits à importer ou à exporter qui font partie
18 de la chaîne d'approvisionnement de l'Alberta et de son
19 économie?

20 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Oui.

21 **ME ANDREA GONSALVES:** Et alors, bon, vous avez
22 dit que vous voyez de votre maison les camions qui transportent
23 des biens à travers les frontières?

24 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Oui.

25 **ME ANDREA GONSALVES:** Et vous nous avez dit
26 que vous avez appris assez tôt qu'il allait y avoir une
27 manifestation de camionneurs qui allaient rouler lentement et ça
28 s'est transformé en plan de barrage routier?

1 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Exact.

2 **ME ANDREA GONSALVES:** Et ça ç'aurait un impact
3 en deux temps sur les gens de Coutts, d'abord l'accès au nord,
4 vers le nord par Milk River de même que vers le sud à travers la
5 frontière?

6 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Oui.

7 **ME ANDREA GONSALVES:** Et donc, je suppose donc
8 que ça vous a alarmé en tant que maire du village?

9 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Oui.

10 **ME ANDREA GONSALVES:** Et vous avez donc
11 communiqué rapidement aux gens de Coutts pour qu'ils se
12 préparent, vous avez envoyé un avis?

13 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Oui.

14 **ME ANDREA GONSALVES:** Bon, il y a le document
15 701, mais vous essayez donc de préparer les résidents à
16 l'incertitude qui s'en venait?

17 **MAIRE JIMMY WILLETT:** C'est exact.

18 **ME ANDREA GONSALVES:** Et cet avis comprenait
19 des conseils comme faire semblant que vous vivez dans une grande
20 ville. Qu'est-ce que vous vouliez dire par cela?

21 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Beaucoup de gens ne
22 verrouillent pas leurs portes. Je ne veux pas dévoiler des
23 secrets, mais quand vous avez besoin -- si vous avez --
24 quelqu'un a besoin d'une voiture, vous laissez les clés dans la
25 voiture. On n'a aucune criminalité ou presque aucune criminalité
26 parce que justement, l'Agence des services frontaliers habite
27 aussi dans la région et donc -- et il a une arme. Alors, c'est
28 typique de la région rurale de l'Alberta, les gens se font

1 confiance.

2 **ME ANDREA GONSALVES:** Et là, vous pensiez que
3 l'arrivée d'étrangers allait poser un risque pour la sécurité
4 des résidents?

5 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Bien, vous savez, comme
6 j'ai dit à beaucoup de gens, quand on se dirige vers le sud en
7 direction de la frontière, on ne sait même pas que Coutts existe
8 sur la carte. Et si il y a un étranger dans la place, bon, là
9 j'ai vu une voiture, je ne sais pas à qui elle appartient. Et
10 là, quelqu'un répond, «Ah, non, non, je sais, il visite untel.»
11 Donc, le téléphone arabe marche très bien.

12 Et là, on a appris qu'il allait y avoir une
13 arrivée massive de gens qui allaient venir avec des gros
14 véhicules envahir, essentiellement, Coutts et je voulais que
15 tout le monde soit prudent. «Ne laissez pas vos enfants courir
16 au terrain de jeu. Bon, tout le monde en ville sait que vos
17 enfants jouent dans le terrain de jeu, mais s'il y a des
18 étrangers, faites attention.» Donc, je voulais que les gens
19 fassent attention.

20 **ME ANDREA GONSALVES:** Et l'autre étape,
21 l'autre mesure que vous avez prise pour vous préparer c'est de
22 communiquer avec le gouvernement provincial?

23 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Oui.

24 **ME ANDREA GONSALVES:** Et nous avons vu aussi,
25 lors de l'examen par l'avocat de la Commission, que le 17
26 janvier vous avez écrit au ministre Savage au sujet de la
27 manifestation prévue?

28 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Oui.

1 **ME ANDREA GONSALVES:** Et ce que vous dites
2 dans ce courriel c'est que vous soulevez la possibilité
3 d'invoquer la *Loi sur la protection des infrastructures*
4 *critiques* de l'Alberta. Vous vous rappelez?

5 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Oui.

6 **ME ANDREA GONSALVES:** Et donc, dans une lettre
7 du 29 janvier au ministre de la justice, vous en avez parlé, et
8 de nouveau le 30 janvier lors d'un courriel au premier ministre
9 Kenney. Vous vous rappelez de ces communications?

10 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Oui.

11 **ME ANDREA GONSALVES:** Et je le note aussi pour
12 le dossier, il s'agit de POU077 (sic) et PU006 (sic).

13 Et donc, dans votre esprit, cette loi prévoyait
14 ce genre de circonstance, était faite pour ce genre de
15 circonstance?

16 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Oui.

17 **ME ANDREA GONSALVES:** Et vous avez parlé un
18 peu des bouleversements causés par le barrage routier pour les
19 gens de Coutts, les résidents de Coutts et je voudrais
20 simplement montrer des photos. [L'avocate donne la référence de
21 la photo.] Alors, vous avez mentionné que vous vous êtes rendu
22 sur le site de la manifestation à plusieurs reprises et je
23 voulais m'assurer que ces photos reflètent bien ce que vous avez
24 vu ou sont semblables.

25 **LE GREFFIER:** Pouvez-vous rappeler la référence
26 au document?

27 **ME ANDREA GONSALVES:** Oui. [C'était la
28 référence à la photo prise de la manifestation.] Nous allons

1 commencer à la page 4. Je crois qu'il s'agit d'une série de
2 photos. Alors, c'est un document de la GRC. Alors, ce n'est pas
3 le document qui nous intéresse, mais simplement la photo. Alors,
4 ça c'est une photo du barrage routier de Coutts? Ça c'est sur la
5 route 4?

6 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Un instant, s'il-vous-
7 plaît.

8 **ME ANDREA GONSALVES:** Oui, j'essaie d'agrandir
9 l'image.

10 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Ça ressemble plus à Milk
11 River que Coutts. Ça c'est la route 501.

12 **ME ANDREA GONSALVES:** Mais ce que l'on voit là
13 c'est des camions qui sont garés dans le terreplein qui divise
14 les deux voies?

15 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Oui. Mais encore une
16 fois, ça ce n'est pas un barrage, ça c'est un défilé lent le
17 long de la route.

18 **ME ANDREA GONSALVES:** D'accord, passons à la
19 page 7.

20 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Bon, voilà, ça c'est
21 Coutts.

22 **ME ANDREA GONSALVES:** Et page 9.

23 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Oui, ce sont les deux
24 photos de Coutts.

25 **ME ANDREA GONSALVES:** Passons à la page 10.
26 Pardon, la page 29. Est-ce que vous voyez où cette photo a été
27 prise? C'est peut-être le point de contrôle numéro 10.

28 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Il y a pas moyen

1 d'agrandir la photo? Je ne vois pas très bien où nous sommes
2 dans cette photo.

3 **ME ANDREA GONSALVES:** Oui, c'est peut-être un
4 peu plus loin par rapport où était votre maison. Alors, vous
5 avez parlé de votre interaction avec le caporal Peters et nous
6 avons les échanges de textes. Et dans l'un de vos échanges de
7 textes vous lui avez demandé de parler au conducteur de bus
8 scolaire. Et je veux être claire, donc les enfants de Coutts
9 vont à l'école à Milk River, n'est-ce pas?

10 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Oui.

11 **ME ANDREA GONSALVES:** Et dans ce message texte
12 vous explique que le temps va se gâter, la météo va se gâter et
13 que vous avez exprimé des inquiétudes pour les gens qui doivent
14 passer à travers le champ pour ramasser leurs enfants à cause de
15 la manifestation ou du barrage routier?

16 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Oui, le conducteur de
17 bus scolaire était inquiet d'avoir à traverser le barrage
18 routier et donc, ce qu'elle avait proposé comme solution c'était
19 de passer en arrière, le long de la route de comté, jusqu'à
20 Pattie Joe, dont je vous ai parlé tout à l'heure. Mais il faut
21 soit passer par là ou traverser le champ et elle n'était pas à
22 l'aise de conduire le bus à travers champ. Et ce qu'elle avait
23 suggéré à ce moment-là c'est que les gens qui avaient des
24 enfants viennent les rencontrer sur le chemin de comté, ils
25 viennent à la rencontre du bus scolaire sur le chemin de comté.
26 Voilà ce dont il s'agit.

27 **ME ANDREA GONSALVES:** Et vous avez aussi
28 mentionné dans votre texte avec le caporal Peters que les gens

1 qui avaient des soins à domicile n'avaient pas eu de visites
2 pendant la manifestation. Ça aussi c'était une de vos
3 préoccupations?

4 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Oui.

5 **ME ANDREA GONSALVES:** Et j'aimerais afficher
6 un échange de texte avec Bill Graveland. Et de qui s'agit-il?

7 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Qui est? Pardon, vous
8 dites?

9 **ME ANDREA GONSALVES:** Bill Graveland.

10 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Oui, oui, Bill
11 Graveland, c'est un reporter pour la Presse canadienne.

12 **ME ANDREA GONSALVES:** Si l'on passe à la
13 page 3, si vous voulez bien. Arrêtez là. Alors, vous dites:

14 «Bonjour Bill. Plus les choses
15 changent, plus c'est pareil. Il faut
16 que vous trouviez quelqu'un dans une
17 position protégée pour appeler un chat
18 un chat, il s'agit bien de terroristes
19 domestiques. Ce sera pas moi. Il sont
20 juste à l'extérieur de ma fenêtre et
21 ils n'hésiteraient pas à me passer une
22 corde autour du cou s'ils le savaient.»

23 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Alors, comme la plupart
24 des gens qui sont ici, je suis un avocat Google [je suis juriste
25 dilettante, autrement dit.] Et quand je regarde la définition de
26 «terroriste domestique», je trouve que les manifestants étaient
27 justement -- ils correspondaient à cette définition, mais
28 personne ne les a jamais étiquetés de la sorte.

1 Alors, j'ai écrit à Bill et ensuite à la ministre
2 Sawhney que peut-être il faudrait les appeler des terroristes.

3 **ME ANDREA GONSALVES:** Parce qu'ils
4 terrorisaient les gens, d'après vous?

5 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Parce qu'ils causaient
6 énormément de tort au pays.

7 **ME ANDREA GONSALVES:** Et si on passe à la
8 page 4, il y a un texto, on va remonter un petit peu. Bon, je ne
9 trouve pas. Il y a un texto dans cette série et vous dites que:
10 «Un élément plus extrême vient
11 d'arriver et l'enjeu final me
12 préoccupe.»

13 Ça vous dit quelque chose?

14 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Oui.

15 **ME ANDREA GONSALVES:** Dans votre résumé
16 d'entrevue vous avez parlé d'un sermon qui avait été livré le
17 3 février au Smugglers Saloon par un pasteur?

18 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Oui.

19 **ME ANDREA GONSALVES:** Pasteur Pawlowski. Avez-
20 vous vu ce sermon?

21 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Oui.

22 **ME ANDREA GONSALVES:** Maintenant,
23 PB.CAN.00001845 [etc.]. En attendant, ce sermon, si j'ai bien
24 compris, était livré un jour où le membre Hunter avait parlé aux
25 protestataires par rapport aux voies de circulation?

26 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Oui.

27 **ME ANDREA GONSALVES:** Et dans un texto à la
28 ministre Sawhney, vous avez décrit ce sermon comme étant

1 provoquant?

2 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Oui.

3 **ME ANDREA GONSALVES:** Et vous avez dit que ça
4 ne fait qu'augmenter l'intention des protestataires.

5 **L'INTERPRÈTE:** Le greffier qui dit qu'il a du mal
6 à trouver cette preuve-là, cette pièce-là.

7 **ME ANDREA GONSALVES:** Vous nous dites avoir
8 reçu des menaces de mort et autres menaces, un camion était garé
9 devant chez vous en train de prendre des photos de votre maison?

10 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Oui.

11 **ME ANDREA GONSALVES:** Et que la frustration
12 augmentait et la préoccupation de savoir comment tout ça allait
13 finir?

14 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Oui.

15 **ME ANDREA GONSALVES:** Et vos efforts pour
16 faire participer les autres paliers de gouvernement, c'était
17 surtout dans la province d'Alberta. Avez-vous reçu des
18 explications pourquoi la province n'a pas utilisé la *Loi sur la*
19 *protection de l'infrastructure*?

20 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Non. Je suis un maire
21 d'un petit village, je suis au bas de l'échelle. Alors, je ne
22 savais pas tout ce qui se passait.

23 **ME ANDREA GONSALVES:** Et maintenant, pour la
24 vidéo, je l'ai ici. Et vous saviez que Coutts c'était pas un
25 évènement isolé, qu'il y avait aussi des barrages frontalier
26 ailleurs, à Emerson, le pont Ambassador à Windsor, Pacific
27 Highway près de Surrey et évidemment, occupation de la ville
28 d'Ottawa.

1 Vous avez dit tantôt que dans certains aspects
2 c'était une manifestation typique, mais avec le temps, ce
3 barrage n'était plus une manifestation typique?

4 **ME DAVID SHIROKY:** Pour le Gouvernement du
5 Canada. Je crois j'ai le PB.CAN. Je crois que --- [C'est pour
6 expliquer pourquoi on a du mal à afficher la pièce.]

7 **LE GREFFIER:** Je dois télécharger, ça va prendre
8 deux secondes.

9 **ME ANDREA GONSALVES:** Je vais continuer avec
10 mes questions alors. Et bien sûr, Monsieur le Maire, vous saviez
11 que des mandats de recherche ont été -- et qu'il y avait des
12 vêtements blindés et des armes qui ont été saisies et qu'il y a
13 eu un bon nombre d'arrestations?

14 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Oui.

15 **ME ANDREA GONSALVES:** Et on vous a dit, non
16 seulement qu'il y avait ces arrestations, il y avait une
17 tentative -- il y avait un véhicule qui avait tenté d'emboutir
18 un véhicule policier. Et le courriel concernant les
19 arrestations, COU00000453. Et même avec les arrestations, j'ai
20 compris que ç'a pris quelque temps quand même pour les
21 protestataires de dégager?

22 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Ça s'est passé le 14,
23 ils ont quitté le 15.

24 **ME ANDREA GONSALVES:** Et ça c'est une fois que
25 la *Loi sur les mesures d'urgence* a été invoquée?

26 **MAIRE JIMMY WILLETT:** À peine.

27 **ME ANDREA GONSALVES:** Et vous avez dit dans
28 votre entrevue de témoignage, vous avez dit qu'il y avait des

1 rumeurs parmi les manifestants que la loi serait invoquée et que
2 leurs comptes en banque pourraient être saisis et gelés?

3 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Mais encore une fois,
4 c'était dans les réseaux sociaux.

5 **ME ANDREA GONSALVES:** Monsieur le Commissaire,
6 j'attends tout simplement que cette vidéo soit téléchargée pour
7 qu'on puisse la visionner.

8 (VISIONNEMENT DE LA VIDÉO)

9 **ME ANDREA GONSALVES:** Maire Willett, cette
10 vidéo du sermon c'est bien celui qui a été livré le 3 février au
11 Smugglers Saloon?

12 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Oui.

13 **ME ANDREA GONSALVES:** Et ça c'est la vidéo
14 dont vous dites elle ne faisait que provoquer la foule? Merci,
15 ce sont là mes questions.

16 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Merci. Nous avons le
17 Gouvernement de l'Alberta.

18 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME HANA LAURA YAMAMOTO:**

19 **ME HANA LAURA YAMAMOTO:** Gouvernement de
20 l'Alberta. Est-ce que vous me voyez, vous m'entendez? Parfait.
21 Bonjour Maire Willett, j'ai quelques questions pour vous.

22 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Pouvez-vous vous
23 identifier, s'il-vous-plaît?

24 **ME HANA LAURA YAMAMOTO:** Bien sûr. Hana Laura
25 Yamamoto pour la province de l'Alberta. Monsieur le greffier,
26 WTS012, on l'a déjà affiché, c'est votre résumé de témoignage.

27 (COURTE PAUSE)

28 **ME HANA LAURA YAMAMOTO:** Et en attendant, à la

1 page 5 de ce document vous avez dit que vous n'aviez pas reçu
2 l'appui que vous auriez espéré des gouvernements provincial et
3 fédéral. Alors, c'était quoi l'appui que vous vouliez du
4 gouvernement fédéral?

5 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Bien, à ce moment-là, on
6 n'allait nulle part, on n'avancait pas et je cherchais, je
7 voulais que quelqu'un fasse quelque chose pour débloquer
8 l'autoroute et pour que ça commence à bouger. Tout appui aurait
9 contribué à leur départ et de mettre une fin.

10 Je ne peux pas dire qui aurait dû faire quoi,
11 mais quelqu'un devrait au moins faire semblant de faire quelque
12 chose. Et à ce moment-là, il me semble qu'il y avait pas grandes
13 personnes qui faisaient quoi que ce soit.

14 **ME HANA LAURA YAMAMOTO:** Et pour le gouvernement
15 provincial, vous vous attendiez à quoi de la part du
16 gouvernement provincial?

17 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Bien, c'est la même
18 histoire. Comme j'ai mentionné auparavant, on avait une loi qui
19 donnait des pouvoirs illimités afin de protéger les
20 infrastructures et résoudre ce problème. Et il m'apparaissait
21 qu'il y avait rien qui se passait.

22 J'ai vu les rapports situationnels depuis qui
23 démontrent qu'il y avait des actions en coulisse, mais moi
24 j'étais pas au courant. Mais là où j'étais assis, dans mon
25 bureau, en regardant par la fenêtre je ne voyais rien qui se
26 passait.

27 **ME HANA LAURA YAMAMOTO:** Alors, maintenant que
28 vous dites qu'il y a des choses que vous saviez se faisaient en

1 coulisse, à votre avis est-ce que c'est encore vrai? Vous croyez
2 que le provincial aurait dû mieux utiliser la *Loi sur la*
3 *protection des infrastructures*?

4 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Eh bien, c'est la
5 déclaration de la GRC, déclaration qui a dit de -- quand ils ont
6 dit, «On est en train de construire l'avion en même temps qu'on
7 le pilote.» Je comprends que la province se retrouvait dans la
8 même situation, qu'ils cherchaient des dépanneuses et ces trucs-
9 là.

10 Alors, mon opinion maintenant est peut-être un
11 peu plus douce qu'elle l'était à l'époque, la province faisait
12 quelque chose qui pour nous n'était pas visible et il y avait
13 des choses qui se passaient. Et si on continue sur cette route-
14 là, il y aurait eu des actions physiques. Alors, mon opinion a
15 changé quelque peu.

16 **ME HANA LAURA YAMAMOTO:** Merci, Monsieur le
17 Maire. Vous comprenez aussi que la GRC est le corps policier qui
18 était responsable pour le barrage frontalier, c'est eux qui
19 prendraient les décisions opérationnelles?

20 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Je ne sais pas. Pouvez-
21 vous reprendre, s'il-vous-plaît? C'était un peu trop vite.

22 **ME HANA LAURA YAMAMOTO:** Oui, je devrais aussi
23 ralentir pour les interprètes. Vous comprenez que la GRC serait
24 la force policière responsable pour répondre au barrage
25 frontalier à Coutts et ils auraient élaboré les plans
26 opérationnels et auraient pris des décisions?

27 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Oui.

28 **ME HANA LAURA YAMAMOTO:** Et vous avez travaillé

1 avec la GRC tout le long de ce barrage?

2 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Nous étions en contact
3 soutenu.

4 **ME HANA LAURA YAMAMOTO:** Monsieur le greffier,
5 ALB00000908.0001. À l'écran vous allez voir une déclaration du
6 gouvernement en disant que le 8 février 2022 -- les paragraphes
7 4 et 5 à partir du bas, alors c'est le solliciteur général et le
8 ministre de la justice:

9 «Ceux qui participent dans ce barrage
10 illégal pourraient faire face à des
11 accusations, y compris en -- la *Loi*
12 *d'infrastructures critiques*. Toute
13 action prise c'est de leur discrétion.
14 J'ai confiance en les autorités de
15 faire des accusations lorsqu'il y a des
16 motifs de le faire.»

17 En fonction de cela, comprenez-vous que c'est la
18 GRC qui a pris des décisions, la décision d'exécuter la loi sous
19 la *Loi de protection des infrastructures*?

20 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Oui.

21 **ME HANA LAURA YAMAMOTO:** Nous avons vu vos textes
22 avec la ministre Sawhney. Ces textos démontrent un contact tous
23 les jours, et des fois plusieurs fois par jour, du 2 au 18
24 février et vous avez eu des appels avec elle aussi?

25 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Oui.

26 **ME HANA LAURA YAMAMOTO:** Et vous aviez un appel
27 avec le premier ministre provincial?

28 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Oui.

1 **ME HANA LAURA YAMAMOTO:** Et vous n'avez jamais
2 demandé une aide particulière de la province?

3 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Je crois que lorsque
4 j'ai parlé au premier ministre provincial c'était plus des
5 questions générales. Comme je l'ai dit plus tôt, il était mal
6 pris et que de toute façon il aurait tort, quoi qu'il fasse,
7 donc entre l'arbre et l'écorce. Et il a dit qu'il était limité
8 dans ses pouvoir parce qu'il y avait un manque de capacité dans
9 les hôpitaux et il a mentionné qu'il fallait parler aux
10 gouverneurs des États du nord des États-Unis qui pourraient
11 faire pression de ce côté-là parce que même si on se
12 débarrassait des mandats provinciaux, il y avait toujours ce
13 mandat fédéral et c'était ça qui avait déclenché toute cette
14 affaire.

15 Alors, c'était vraiment des questions générales.
16 Je n'ai pas poussé pour qu'il fasse quelque chose et pour qu'il
17 y ait des actions.

18 **ME HANA LAURA YAMAMOTO:** Mais il y avait des
19 choses que le gouvernement de l'Alberta -- pour tenter
20 d'éliminer ces barrages?

21 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Encore une fois, j'ai
22 compris la moitié de votre question.

23 **ME HANA LAURA YAMAMOTO:** Je vais ralentir et
24 parler plus fort. En fonction de cette conversation avec le
25 premier ministre Kenney, l'Alberta apportait son aide, même si
26 vous n'avez pas demandé une aide précise. Ai-je raison?

27 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Oui.

28 **ME HANA LAURA YAMAMOTO:** Vous vouliez que la

1 ministre Sawhney vienne parler aux manifestants?

2 **MAIRE JIMMY WILLETT:** C'était pas ma
3 suggestion, c'était la sienne. Elle croyait qu'elle serait
4 capable de parler, la première ou deuxième journée, parce
5 qu'elle recevait de la rétroaction, le fait qu'il y avait des
6 camionneurs qui étaient pris et elle voulait -- je ne sais pas
7 ce qu'elle avait pensé dire, mais c'était sa suggestion qu'elle
8 descende à Coutts.

9 **ME HANA LAURA YAMAMOTO:** Et vous avez dit
10 qu'essayer de diriger les manifestants c'était un peu comme
11 essayer de rassembler des chats en troupeau?

12 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Oui. La première fois
13 que j'ai eu des contacts avec les gens qui étaient rassemblés à
14 Smugglers Cove (sic), c'est ce qu'il avait dit, l'organisateur,
15 c'est que c'était impossible d'organiser ce groupe. Les groupes
16 étaient fragmentés et complètement désorganisés et c'était très
17 difficile de prendre des décisions.

18 **ME HANA LAURA YAMAMOTO:** Donc, il n'y avait pas
19 de leader nommé, désigné pour la manifestation?

20 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Non, il ne semblait pas
21 y en avoir à ce moment-là.

22 **ME HANA LAURA YAMAMOTO:** Et j'ai un autre point
23 de clarification. Lorsque vous avez répondu aux questions de
24 l'avocat de la Commission, vous avez dit que les camions se sont
25 alignés le long du terreplein le 14 février -- pardon, le long
26 de la route, et ça c'était pour permettre à la circulation de
27 passer?

28 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Les camions étaient

1 garés sur le côté de la route. Mais je pense qu'il y avait
2 encore un barrage en place à Milk River.

3 Mais il n'y avait plus de barrage le matin du 15
4 février et peut-être même dans la soirée du 14 février, parce
5 que je ne pouvais pas surveiller 24 heures sur 24. Mais les
6 semi-remorques étaient toutes alignées et se préparaient à
7 quitter en groupe. Et donc, ils les ont amenées au village et
8 les ont alignées le long de la rue.

9 **ME HANA LAURA YAMAMOTO:** Et vous ne savez pas si
10 c'était la soirée du 14 ou est-ce que ç'a commencé le -- les
11 mouvements ont commencé le 14 février?

12 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Quand je suis allé voir
13 le matin, le 15 février, j'ai vu que toutes les semi-remorques
14 étaient alignées sur la rue. Je peux pas vous dire à quelle
15 heure ils se sont placés ou alignés de cette façon. Je ne suis
16 pas sûr quand ils ont bougé.

17 **ME HANA LAURA YAMAMOTO:** D'accord. Merci
18 beaucoup, Maire Willett, je n'ai pas d'autres questions.

19 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Merci.

20 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Merci. Nous avons
21 ensuite la Ville de Windsor.

22 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME MICHAEL FINLEY:**

23 **ME MICHAEL FINLEY:** Bonjour. Je m'appelle Michael
24 Finley, je représente la Ville de Windsor qui, comme vous le
25 savez, est une municipalité frontalière comme la vôtre.

26 Alors, Monsieur le Maire, vous nous dites que
27 vous habitez à quelques pâtés de maisons du site de la
28 manifestation?

1 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Oui. De toute façon, à
2 Coutts il n'y a jamais que quelques pâtés de maisons qui nous
3 séparent de qui que ce soit.

4 **ME MICHAEL FINLEY:** Et ce passage frontalier est
5 un lien important?

6 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Oui.

7 **ME MICHAEL FINLEY:** Et vous avez dit que c'est en
8 fait une ligne de vie, pour reprendre vos paroles, et que c'est
9 un point beaucoup plus important que -- qui est important non
10 seulement pour Coutts, mais l'ensemble de la province?

11 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Oui.

12 **ME MICHAEL FINLEY:** Et le village de Coutts n'a
13 pas les ressources nécessaires à lui seul pour assurer la
14 sécurité de ce passage frontalier?

15 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Non.

16 **ME MICHAEL FINLEY:** Ou contrer un barrage de
17 l'ampleur auquel (sic) vous avez eu droit?

18 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Non. Notre service de
19 police ce sont trois ou quatre agents qui sont basés à Milk
20 River.

21 **ME MICHAEL FINLEY:** Donc, dans une situation
22 comme celle-là, il faudrait plus qu'une force d'intervention
23 locale?

24 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Oui.

25 **ME MICHAEL FINLEY:** Et comme vous l'avez noté, il
26 faudrait donc le soutien de la province?

27 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Oui.

28 **ME MICHAEL FINLEY:** Et du fédéral aussi?

1 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Oui. Bien, c'est la GRC,
2 alors c'est fédéral et provincial, n'est-ce pas?

3 **ME MICHAEL FINLEY:** D'accord. Alors, êtes-vous
4 d'accord que ç'aurait été avantageux que vous ayez un plan pour
5 contrer la situation dans laquelle vous vous êtes retrouvé dans
6 l'avenir?

7 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Oui. Oui. Oui, ç'aurait
8 été bien. Ce serait bien s'il y avait un plan. Mais évidemment,
9 avec le recul, il est facile de tirer des conclusions.

10 **ME MICHAEL FINLEY:** Vous avez dit justement que
11 vous avez été pris de court et que c'était -- et qu'on vous a
12 dit justement que c'était comme essayer d'assembler un avion en
13 plein vol, mais que c'est mieux de le bâtir au sol avant?

14 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Oui. Alors, vous parlez
15 d'interventions policières. Ils étaient responsables
16 d'interventions dans certaines situations, mais la situation à
17 laquelle nous faisons face était unique. Alors, je ne vais pas
18 présenter des excuses pour la GRC, mais je pense que la GRC a
19 fait un bon travail, compte tenu des circonstances. Je ne pense
20 pas qu'on puisse dire qu'ils n'avaient pas de plan, ils avaient
21 des plans pour le contrôle des manifestations, mais rien de
22 cette ampleur.

23 **ME MICHAEL FINLEY:** D'accord. Là où je veux en
24 venir c'est que c'est mieux dans ce genre de circonstance,
25 j'espère que vous allez être d'accord avec moi, lorsqu'il y a un
26 problème qui chevauche plusieurs instances, d'avoir un plan?

27 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Oui.

28 **ME MICHAEL FINLEY:** D'accord. Merci, je n'ai pas

1 d'autres questions.

2 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Merci. Maintenant, les
3 organisateurs du convoi.

4 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME BRENDAN MILLER:**

5 **ME BRENDAN MILLER:** Bonjour, Monsieur le Maire.
6 Brendan Miller, je suis donc l'avocat conseil de Freedom Corp.
7 qui représente les manifestants qui étaient à Ottawa au mois de
8 janvier. Comment allez-vous?

9 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Très bien.

10 **ME BRENDAN MILLER:** Oui, c'est un long vol.
11 J'aime bien passer dans Coutts, c'est une belle région du
12 Canada.

13 Oui, j'aimerais que l'on regarde le document
14 auquel on nous a fait référence, le document qui se termine par
15 8500, document du Gouvernement du Canada. Il a été affiché à
16 l'instant.

17 **LE GREFFIER:** Est-ce que vous avez le numéro au
18 complet?

19 **ME BRENDAN MILLER:** Oui. PB.NSC.CAN.0000008500.
20 Merci, passons à la page 22, s'il-vous-plaît. Alors, voici le
21 document qu'on vous a présenté, c'était une présentation
22 PowerPoint préparée par la GRC et on peut voir ici les agents de
23 la GRC qui s'entretiennent avec les manifestants. Est-ce que
24 vous avez vu ce type d'interaction?

25 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Non. Je l'ai vu en
26 ligne, mais pas personnellement.

27 **ME BRENDAN MILLER:** Mais vous êtes allé parler
28 aux manifestants vous-même, n'est-ce pas? Et si je comprends

1 bien, lorsque vous avez fait ça, vous avez fait une entrevue
2 avec CTV et City News au sujet de votre échange. Vous en
3 rappelez-vous?

4 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Non, je ne me rappelle
5 pas.

6 **ME BRENDAN MILLER:** Alors, voici la déclaration
7 qu'on vous a attribuée:

8 «Je n'étais pas en train de négocier,
9 je voulais simplement savoir si les
10 manifestants étaient aussi maléfiques
11 ou mal intentionnés que certains le
12 disaient.»

13 Est-ce que vous vous rappelez?

14 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Oui, on dirait que c'est
15 quelque chose que j'aurais dit.

16 **ME BRENDAN MILLER:** Et:

17 «Ce sont les mêmes genres de gens que
18 j'ai comme voisins.»

19 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Oui, c'était ça qui
20 faisait que c'était une manifestation vraiment unique.

21 **ME BRENDAN MILLER:** Et vous avez dit aussi:

22 «C'est comme le fermier qui fait du
23 transport.»

24 Vous avez dit ça?

25 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Oui, probablement.

26 **ME BRENDAN MILLER:** Et cette situation polarisait
27 votre collectivité, la collectivité a été divisée, la moitié
28 était pour, l'autre moitié contre le convoi?

1 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Comme je l'ai dit plus
2 tôt, c'est plus 70 pourcents, 30 pourcents.

3 **ME BRENDAN MILLER:** Oui. Et ce 70 pourcents était
4 de soutien?

5 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Oui, 70 pourcents pour
6 le convoi.

7 **ME BRENDAN MILLER:** Soixante-dix (70) pourcent ou
8 30 pourcents?

9 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Non, 70 pourcents.

10 **ME BRENDAN MILLER:** Donc, la majorité de la
11 collectivité, la majorité de la ville?

12 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Oui. Ça c'était le
13 sentiment que j'avais.

14 **ME BRENDAN MILLER:** Et il y avait des affiches et
15 des drapeaux sur les propriétés des résidents de Coutts?

16 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Oui, il y en avait
17 quelques-uns.

18 **ME BRENDAN MILLER:** Pouvez-vous décrire certaines
19 affiches? Je sais que certaines affiches étaient vulgaires.

20 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Tout le monde les a
21 vues. Il y avait les drapeaux Trudeau.

22 **ME BRENDAN MILLER:** Oui, ceux qui disent
23 «F Trudeau»?

24 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Oui. Il y avait aussi
25 les drapeaux «Don't tread on me» avec le symbole du serpent.
26 Beaucoup de drapeaux canadiens, mais tenus à l'envers et ça je
27 ne l'approuve pas du tout.

28 **ME BRENDAN MILLER:** Et ça c'était dans votre

1 propre collectivité?

2 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Oui, il y avait aussi
3 beaucoup de drapeaux américains.

4 **ME BRENDAN MILLER:** Parce que vous êtes vraiment
5 à la frontière du Montana, n'est-ce pas? Et il y a des liens
6 avec la population du Montana parmi vos résidents?

7 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Oui.

8 **ME BRENDAN MILLER:** Pouvez-vous nous dire depuis
9 combien de temps êtes-vous dans la politique des régions
10 rurales?

11 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Depuis que j'ai été élu
12 conseiller municipal il y a cinq ans.

13 **ME BRENDAN MILLER:** Et quel est le sentiment ou
14 les interactions vous avez avec les résidents quant à leur
15 soutien ou leur manque de soutien pour le gouvernement fédéral?

16 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Bien, je vais citer --
17 vous pourriez parler à n'importe qui, mais je vais vous citer le
18 chef du conseil municipal, il y a beaucoup d'amertume vis-à-vis
19 -- de ressentiment vis-à-vis du gouvernement fédéral.

20 **ME BRENDAN MILLER:** Et quels sont les griefs des
21 gens, des résidents de Coutts et de la région? Quels sont leurs
22 griefs, leurs doléances?

23 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Génétiq ue, je sais pas.
24 Écoutez, j'ai vécu en Alberta pour la moitié de ma vie, ce qui
25 veut dire beaucoup d'années et j'ai vu cette adversité, cet
26 antagonisme grandir au fil des années, l'antagonisme entre l'est
27 et l'ouest du pays. Et je passe beaucoup trop de temps à
28 parcourir les médias sociaux.

1 Mais il y a des cerveaux plus -- je ne comprends
2 pas ce ressenti vis-à-vis du gouvernement fédéral. Il y a
3 des cerveaux bien plus érudits que le mien qui n'ont pas réussi
4 à comprendre pourquoi.

5 **ME BRENDAN MILLER:** Est-ce que vous avez vu le
6 témoignage de Madame Lich pendant ---

7 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Oui, j'en ai vu une
8 partie.

9 **ME BRENDAN MILLER:** Vous rappelez-vous quand elle
10 a dit que beaucoup d'Albertains estiment qu'ils n'ont pas de
11 voix au chapitre parce que les élections sont déterminées avant
12 même que les gens votent et ils ne se sentent pas représentés à
13 Ottawa?

14 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Oui, j'ai entendu ça.

15 **ME BRENDAN MILLER:** Et ça, est-ce que c'est une
16 doléance que certains de vos résidents ont exprimée et d'autres
17 gens des régions rurales de l'Alberta?

18 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Oui, je crois, je crois.
19 Monsieur Motz ne serait probablement pas d'accord pour dire
20 qu'ils ne sont pas représentés parce qu'il nous a très bien
21 représentés au fédéral, mais c'est un problème.

22 Toute personne qui étudie la politique ou qui
23 connaît le gouvernement sera d'accord qu'il y aura toujours un
24 segment de la population qui est concentré dans l'est du Canada
25 et beaucoup moins de population dans l'ouest. Et donc, c'est
26 très difficile d'obtenir le nombre de voies nécessaires pour
27 sentir qu'on peut influencer la politique à l'échelle nationale.
28 Et je comprends le sentiment alors.

1 **ME BRENDAN MILLER:** Et on a signalé à Ottawa que
2 la moitié des manifestants à Ottawa étaient des gens de
3 l'Alberta?

4 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Non, je n'étais pas au
5 courant de cela, mais ça ne m'étonne pas.

6 **ME BRENDAN MILLER:** Merci.

7 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Nous avons ensuite le
8 Fonds démocratique, JCCF.

9 --- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME ALAN HONNER:

10 **ME ALAN HONNER:** Oui. Bonjour, Monsieur le
11 Commissaire. Je m'appelle Alan Honner, je suis avocat pour le
12 Democracy Fund. Nous avons donc une entente de partage avec JCC
13 Fund et Citizens for Freedom.

14 Vous nous avez dit que Coutts est le seul passage
15 frontalier ouvert 24 heures sur 24, si je comprends bien, en
16 Alberta?

17 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Oui.

18 **ME ALAN HONNER:** Et à 75 kilomètres de Coutts
19 il y a Del Bonita, un autre passage frontalier?

20 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Oui.

21 **ME ALAN HONNER:** Savez-vous si les heures de
22 ce passage frontalier ont été élargies pendant la manifestation?

23 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Oui, elles l'ont été,
24 effectivement.

25 **ME ALAN HONNER:** Pouvez-vous nous en dire
26 davantage?

27 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Moi je n'ai pas cette
28 information devant les yeux, je ne peux pas vous dire quel a été

1 l'horaire, le nouvel horaire. Je ne pense pas que le passage
2 soit ouvert 24 heures sur 24. J'ai lu en quelque part qu'en
3 termes de pourcentage, les passages frontaliers ont augmenté de
4 917 pourcents. Donc, il aurait fallu que ce soit ouvert beaucoup
5 plus longtemps, mais je n'ai pas les chiffres.

6 **ME ALAN HONNER:** D'accord, merci. Et donc,
7 avant le départ des manifestants le 15 -- Laissez-moi reformuler
8 ma question. Après l'invocation de la *Loi sur les mesures*
9 *d'urgence*, avez-vous parlé aux manifestants avant qu'ils
10 quittent?

11 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Non, pas directement.

12 **ME ALAN HONNER:** Mais vous nous avez parlé de
13 rumeurs dans les médias sociaux où on parlait de la possibilité
14 de geler des comptes de banque. Est-ce que ça c'était des
15 comptes Facebook de manifestants?

16 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Oui.

17 **ME ALAN HONNER:** Et comment le savez-vous?

18 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Bon. C'est évident qu'il
19 pourrait y avoir des cas d'imposteurs, mais c'est clair qu'il y
20 avait des pages Facebook qui s'appelaient «Convoi Coutts»
21 «Coutts Convoy Restart». Je vais pas tous les nommer, mais il y
22 en avait plein. Et c'était de toute évidence des gens qui, soit
23 participaient au convoi, ou appuyaient le convoi, compte tenu du
24 contenu et des affirmations qui étaient faites sur la page
25 Facebook.

26 **ME ALAN HONNER:** Donc, ça ce sont des sites de
27 médias sociaux où on peut s'inscrire et afficher des messages,
28 peu importe si on participait à la -- alors, n'importe qui

1 aurait pu afficher des commentaires sur ce site?

2 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Oui, mais c'était des
3 sites modérés. Donc, il y avait un administrateur, mais moi je
4 n'en ---

5 **ME ALAN HONNER:** Mais quoi qu'il en soit, vous
6 êtes d'accord avec moi que la raison pour laquelle les
7 manifestants ont quitté, donc la paille qui a cassé le dos du
8 chameau, ou l'eau qui a fait déborder le verre, c'était la
9 découverte des armes et l'invocation des mesures d'urgence?

10 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Oui, j'ai vu une
11 entrevue avec Alex Van Herk qu'il a faite le soir du 14 février,
12 je l'ai vue sur YouTube. Et dans ce reportage, il nous dit que
13 ce sont les armes et ce n'était pas la *Loi sur les mesures*
14 *d'urgence*. Mais ils étaient prêts à rester. Donc, il était
15 sympathique à la situation d'Ottawa.

16 **ME ALAN HONNER:** Et Alex Van Herk était l'un
17 des porte-parole ou l'un des chefs pour les manifestants de
18 Coutts?

19 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Oui. Il a été -- je ne
20 suis pas sûr si je peux parler de son cas, puisqu'il a été mis
21 sous arrestation, comme Marco, d'ailleurs.

22 **ME ALAN HONNER:** Oui. Ma collègue du
23 Gouvernement du Canada a parlé de la *Loi sur la protection des*
24 *infrastructures critiques*.

25 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Oui, j'ai pensé que
26 cette loi devait être invoquée. Comme je l'ai dit, moi je n'ai
27 pas reçu les rapports de situation qui étaient acheminés au
28 gouvernement, je les ai vus l'autre soir pour la première fois.

1 Donc, c'est sûr que le gouvernement bougeait et c'est possible
2 que la Loi soit utilisée pour faire d'autres arrestations.

3 **ME ALAN HONNER:** Alors, je m'excuse
4 d'interrompre. Mais vous êtes d'accord avec moi que la GRC a
5 peut-être utilisé son pouvoir discrétionnaire -- si la
6 protestation ne s'était pas terminée, la GRC aurait utilisé les
7 pouvoirs discrétionnaires dont elle dispose en vertu de cette
8 loi?

9 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Bien, je sais qu'il y a
10 eu des constats d'infraction qui ont été émis et ça se peut
11 qu'il y ait d'autres accusations qui soient portées. Donc, le
12 processus est peut-être plus lent que ce que j'aimerais, mais je
13 pense que la GRC, effectivement, utilisait des pouvoirs.

14 **ME ALAN HONNER:** Et que cette loi empêche
15 l'obstruction intentionnelle si ça fait en sorte que ça menace
16 la capacité de l'infrastructure?

17 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Oui.

18 **ME ALAN HONNER:** Et là, vous dites que ça se
19 passait à Coutts à cause du barrage routier?

20 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Oui.

21 **ME ALAN HONNER:** Et si quelqu'un enfreint la
22 loi, la police peut arrêter cette personne-là sans mandat?

23 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Je ne sais pas sur la
24 question des mandats, mais évidemment, ils peuvent être arrêtés.

25 **ME ALAN HONNER:** Mais vous êtes d'accord avec
26 moi pour dire que c'est ce que stipule la loi?

27 **MAIRE JIMMY WILLETT:** D'accord.

28 **ME ALAN HONNER:** Il y a aussi des amendes

1 prévues?

2 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Oui.

3 **ME ALAN HONNER:** Et que la première infraction
4 c'est 1 000 \$ et peut aller jusqu'à 10 000 \$

5 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Oui, j'ai entendu ça.

6 **ME ALAN HONNER:** Et qu'une amende pour une
7 deuxième violation pourrait être jusqu'à 25 000 \$?

8 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Oui.

9 **ME ALAN HONNER:** Savez-vous si des
10 manifestants à Coutts chauffaient des véhicules d'entreprises?

11 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Je ne sais pas vraiment,
12 il y avait peut-être des propriétaires exploitants là-bas. Je
13 n'ai pas vu d'entreprises -- avec un maquillage d'entreprises.

14 **ME ALAN HONNER:** Mais quelques-uns de ces
15 camions étaient peut-être la propriété de certaines sociétés?

16 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Ça se peut.

17 **ME ALAN HONNER:** Et en vertu de cette loi par
18 rapport aux infrastructures, quelqu'un pourrait avoir -- une
19 société pourrait recevoir une amende pour 10 000 \$ et jusqu'à un
20 maximum de 200 000 \$. Le saviez-vous?

21 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Il se peut que j'aie vu
22 ces chiffres-là, mais je vous crois sur parole.

23 **ME ALAN HONNER:** Merci beaucoup, voilà pour
24 mes questions.

25 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Maire Willett, voulez-
26 vous ajouter quoi que ce soit? On a terminé avec le contre-
27 interrogatoire. Alors, je veux savoir s'il y a un
28 réinterrogatoire de la part de la Commission. Alors, on va

1 passer au réinterrogatoire et ce sera à vous après de nous dire
2 ce que -- s'il y a des choses qui n'ont pas été dites.

3 **--- RÉ-INTERROGATOIRE PAR ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ :**

4 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ :** J'ai seulement deux
5 petites questions pour vous et un point de précision. Lorsque
6 vous parliez de votre discussion avec Monsieur Evans au sujet
7 des arrestations le 14 février, vous avez dit quelque chose
8 *sotto voce*, que les armes étaient tous des faux. Est-ce que
9 c'est bien quelque chose que Monsieur Evans vous avait dit?

10 **MAIRE JIMMY WILLETT :** Je crois qu'il avait
11 mentionné qu'il y avait une rumeur que ces armes avaient été --
12 que c'était un peu un piège. Et sur YouTube lui aussi avait
13 qu'il ne croyait pas que c'était des armes véritables. Mais
14 c'est ce qu'on disait, c'est le bruit qui courait. Maintenant,
15 pour répondre à votre question, oui, c'est ce qui lui a été dit.

16 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ :** Alors, ça ce
17 n'était pas votre évaluation de la situation?

18 **MAIRE JIMMY WILLETT :** Non.

19 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ :** Merci.

20 **COMMISSAIRE ROULEAU :** Alors, voilà, voulez-
21 vous ajouter quoi que ce soit avant de rentrer dans l'ouest?

22 **MAIRE JIMMY WILLETT :** Il fait froid dans
23 l'ouest du pays. Et vous me donnez combien de temps de parole?

24 Non, la situation qui s'est produite, il y avait
25 beaucoup de gens qui ont dit que j'étais contre la protestation
26 et je voulais que ce soit très clair. Je n'étais pas contre la
27 manifestation, vous avez la liberté et le droit de manifester
28 quand ça vous plaira, en autant que vous n'êtes pas en train

1 d'enfreindre la loi et que vous n'êtes pas en train d'interférer
2 avec mon droit de me déplacer et voyager et ainsi de suite.

3 En quelque sorte, j'ai participé à cette
4 manifestation parce qu'avec les autres maires le long de la
5 frontière, nous avons communiqué avec le gouvernement fédéral en
6 disant, «Mais c'est pas bien de les traiter comme ça après deux
7 ans et tout à coup, ce sont des ennemis et des moins que rien.»

8 Mon plus gros problème et c'est toujours un
9 problème, j'ai du mal à comprendre comment barrer cette
10 autoroute, à qui pensez-vous que vous faisiez tort? Vous faites
11 tort à vos voisins. J'avais des gens qui pouvaient pas
12 transporter leur bétail et ça, ça fait partie d'une chaîne de
13 gens, vont élever et il y a une date de livraison prévue. Alors,
14 il y a aussi tout le fourrage pendant quelques jours et là,
15 c'est bloqué, mais le fourrage vient de l'autre côté de la
16 frontière.

17 Alors, ils ont pas tenu compte du fait que, oui,
18 ç'a fait les manchettes, mais ils étaient en train de causer du
19 tort aux personnes pour qu'ils pensaient qu'ils allaient aider
20 en éliminant les restrictions.

21 Nous sommes une région agricole et je suis
22 président d'une initiative de développement agricole et l'accent
23 c'est pour établir que le corridor commercial et le corridor de
24 l'alimentation avec toutes les pommes de terre, les betteraves,
25 les légumineuses et tous ces produits-là c'est notre gagne-pain
26 et lorsque vous êtes là avec votre pied sur ma gorge et vous
27 dites que «Vous n'allez plus passer par ici.» Et ce que vous
28 êtes en train de faire, vous êtes en train d'étrangler le gagne-

1 pain de vos amis et de vos voisins.

2 Et même s'ils sympathisent avec vous quand ils
3 vont à l'épicerie et qu'il y a plus de légumes parce que ça se
4 trouve de l'autre côté de la frontière, c'est quelque chose dont
5 il faut tenir compte. Ça c'était la chose principale.

6 Lorsque la manifestation est devenue un barrage
7 illégal, ils ont perdu mon appui et c'est ça. Et j'ai fait ce
8 que j'ai fait en ce qui concerne le village parce que je suis
9 responsable de ces gens-là et je vais tenter -- là je vais
10 contrôler mes émotions.

11 Littéralement, les gens physiquement étaient
12 gelés, ils ne pouvaient pas traverser le barrage. Et puisque
13 tout est de l'autre côté, c'était une situation très difficile.
14 Mais on n'est pas ici pour se disputer là-dessus.

15 L'impression que j'ai eue, en toute vérité, il
16 faut que ça le soit de toute façon, que les actions fédérales
17 avaient très peu à voir avec la résolution du barrage. Je crois
18 que c'était les opérations policières, la découverte des
19 éléments indésirables. Je sais que ça s'est produit, j'ai parlé
20 à mes voisins qui avaient vu l'opération policière, c'était pas
21 arriver avec des armes et les cacher. Non, non, c'était une
22 descente avec des véhicules de type SWAT, on avait un hôpital de
23 fortune à la mairie, alors c'était très sérieux. Une situation
24 très sérieuse.

25 Et une dernière chose. Je loue la police, la GRC
26 s'est très, très bien comportée et je suis très heureux que ça
27 soit fini. Et merci de m'avoir donné cette occasion.

28 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Bien, c'est très bien,

1 on est ici pour savoir ce qui s'est passé, non seulement à
2 Coutts. Est-ce que je peux vous poser une question? Parce que
3 vous dites que vous êtes en faveur des manifestations et vous
4 avez dit que le terrain qui avait été organisé pour les
5 manifestants, ce n'était utilisé qu'après que le barrage soit
6 dégagé. Je vous ai bien entendu?

7 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Oui.

8 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Et ils ont manifesté là
9 pendant longtemps?

10 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Bien, pendant des
11 semaines, j'ai pas le chiffre exact.

12 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Savez-vous si c'était le
13 même groupe qui avait fait le barrage et qui était maintenant
14 sur ce site-là?

15 **MAIRE JIMMY WILLETT:** Je crois que c'était des
16 gens qui étaient venus pour le deuxième, le campement secondaire
17 et ils ont quitté la route parce que c'était la seule place où
18 ils pouvaient aller.

19 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Alors, merci beaucoup
20 d'être venu, c'est très apprécié, votre preuve est appréciée.
21 Vous êtes libéré pour rentrer et affronter le froid.

22 **MAIRE JIMMY WILLETT:** D'accord.

23 **COMMISSAIRE ROULEAU:** À ce moment-ci, on va
24 faire la pause du matin et revenir avec un autre témoin. Alors,
25 on prend 15 minutes, merci.

26 **LA GREFFIÈRE:** La Commission est levée pour 15
27 minutes.

28 --- L'audience est suspendue à 11 h 40

1 --- L'audience est reprise à 11 h 57

2 **LA GREFFIÈRE:** À l'ordre. La Commission reprend.

3 **ME GABRIEL POLIQUIN:** Bonjour Monsieur le
4 Commissaire. Mario Di Tommaso, s'il-vous-plaît.

5 **LA GREFFIÈRE:** Monsieur Di Tommaso, voulez-vous
6 jurer sur un document religieux ou faire une affirmation?

7 **SSG MARIO DI TOMMASO:** J'aimerais jurer.

8 **LA GREFFIÈRE:** Bible, Coran ou la Torah?

9 **SSG MARIO DI TOMMASO:** La Bible, s'il-vous-
10 plaît.

11 **LA GREFFIÈRE:** Pour l'enregistrement, votre nom
12 au complet.

13 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Mario Di Tommaso, D-i T-
14 o-m-m-a-s-o.

15 **LA GREFFIÈRE:** Jurez-vous que votre témoignage
16 sera la vérité, toute la vérité et rien d'autre que la vérité?
17 Que Dieu vous soit en aide.

18 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui, je le jure.

19 **--- SSG MARIO DI TOMMASO, assermenté:**

20 **--- INTERROGATOIRE PRINCIPAL PAR ME GABRIEL POLIQUIN:**

21 **ME GABRIEL POLIQUIN:** Bonjour, Monsieur Di
22 Tommaso. Pour l'enregistrement, je suis Gabriel Poliquin pour la
23 Commission.

24 J'ai quelques questions administratives.
25 WTS00000041. Alors, vous étiez avec nous en septembre pour une
26 entrevue et vous avez ici un résumé de témoignage et vous avez
27 revu le tout avec vos avocats?

28 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

1 **ME GABRIEL POLIQUIN:** Voulez-vous apporter des
2 corrections?

3 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Non.

4 **ME GABRIEL POLIQUIN:** Alors, ça deviendra une
5 pièce. Le prochain document, on n'a pas besoin de les afficher,
6 AFF000000114 et le deuxième, ONT.IR.00000001. Alors, le premier
7 document c'est l'affidavit que vous avez signé au nom de la
8 province que le rapport institutionnel de l'Ontario, qui est le
9 deuxième document, que le document est complet et exact. C'est
10 bien ça?

11 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

12 **ME GABRIEL POLIQUIN:** Alors ça sera coté
13 aussi. Monsieur Di Tommaso, vous êtes le solliciteur général
14 adjoint de l'Ontario. Avant de commencer, Monsieur le
15 Commissaire, avec votre indulgence, j'aimerais utiliser un
16 calendrier que j'ai ici avec des dates, si c'est permis.

17 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Je ne vois pas de
18 problème avec ça.

19 **ME GABRIEL POLIQUIN:** Merci. Et oui,
20 effectivement, on va discuter beaucoup de dates, alors de
21 pouvoir vous situer, c'est une bonne idée. Donc, vous êtes
22 solliciteur général adjoint de l'Ontario?

23 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

24 **ME GABRIEL POLIQUIN:** Êtes-vous le seul?

25 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Non, il y en a un autre
26 au ministère, elle est responsable pour le portefeuille des
27 services correctionnels.

28 **ME GABRIEL POLIQUIN:** Et seulement ça?

1 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

2 **ME GABRIEL POLIQUIN:** Et ça c'était votre
3 poste au temps des évènements en janvier, février 2022?

4 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

5 **ME GABRIEL POLIQUIN:** Tout simplement pour
6 mettre la table, c'est quoi le rôle du solliciteur général pour
7 le Gouvernement de l'Ontario?

8 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Le ministère du
9 solliciteur général, responsable pour la santé et sécurité des
10 Ontariens. Le ministre fait le côté correctionnel, 25
11 institutions, libérations conditionnelles et autres et c'est le
12 côté sécurité qui avait neuf piliers différents, donc services
13 publics et développement des politiques en ce qui concerne la
14 santé et sécurité des Ontariens.

15 Alors, à l'époque j'avais neuf divisions qui se
16 rapportaient à moi directement et la PPO était une de ces neuf
17 directions.

18 **ME GABRIEL POLIQUIN:** Dans vos
19 responsabilités, est-ce que c'est plutôt un rôle de surveillance
20 de la PPO?

21 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Dans une certaine
22 mesure, oui. La PPO se rapportait au solliciteur général en ce
23 qui concerne les politiques, les initiatives plus à long terme,
24 mais la PPO se rapportait à moi à tous les jours et ça, ça
25 venait du Commissaire Carrique.

26 **ME GABRIEL POLIQUIN:** Et la responsabilité
27 sous la *Loi sur les services policiers* de surveiller les forces
28 policières et de s'assurer que les services adéquats sont

1 offerts aux niveaux municipaux et provincial?

2 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui, c'est l'article 3
3 de la Loi.

4 **ME GABRIEL POLIQUIN:** Et évidemment, ça
5 s'étend à toute la province de l'Ontario. Et lorsqu'on parle de
6 responsabilité de surveillance, je comprends qu'il y a une
7 différence entre le solliciteur général en tant que ministre et
8 vos responsabilités, mais quand on parle de la surveillance de
9 la PPO, ça comprend quoi?

10 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Pour la surveillance, je
11 n'ai pas la capacité de diriger le commissaire. En ce qui
12 concerne les opérations policières, les opérations quotidiennes
13 et le déploiement, ça c'est vraiment de la compétence du
14 commissaire de la PPO.

15 Tout ce qui est à voir avec les ressources
16 humaines pour avoir plus de personnel ou moins de personnel, les
17 acquisitions, le financement, ce genre de trucs-là, cette
18 responsabilité est la mienne et j'ai beaucoup de discussions
19 avec le commissaire sur ces sujets.

20 **ME GABRIEL POLIQUIN:** On va y revenir à des
21 exemples. Pour préciser quelque chose, quand vous dites réduire
22 ou augmenter la taille de la PPO, est-ce que c'est la taille de
23 la PPO de façon générale ou le déploiement dans un endroit?

24 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Non, non, de façon
25 générale. Quand il y a des initiatives présentées à la table qui
26 requièrent plus de ressources, là je vais discuter avec le
27 commissaire pour voir quels sont les besoins d'effectifs, faire
28 une soumission au conseil du trésor et avec la commission,

1 accorder au commissaire la capacité d'augmenter la taille de la
2 PPO et de mettre en œuvre toute initiative qui est sur la table.
3 Et ça c'est à l'échelle de la province.

4 **ME GABRIEL POLIQUIN:** Alors, pour résumer,
5 pourrait-on dire que vos décisions de votre compétence au sens
6 large, il y a le solliciteur général et puis après ça, vous
7 faites la mise en œuvre.

8 Mais les décisions que vous prenez c'est lorsque
9 -- l'augmentation des ressources humaines et ce qui va avoir un
10 effet sur les deniers publics, n'est-ce pas?

11 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Exact.

12 **ME GABRIEL POLIQUIN:** Et les décisions qui
13 sont de la compétence du commissaire de la PPO ont à voir avec
14 les opérations, c'est bien ça?

15 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Opération, déploiement,
16 discipline, oui.

17 **ME GABRIEL POLIQUIN:** Durant les évènements de
18 janvier, février 2022, comment vos responsabilités étaient-elles
19 mises en œuvre?

20 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Au début février j'ai
21 reçu de l'information du Commissaire Carrique concernant ce
22 convoi qui passait par l'Ontario avec une destination à Ottawa.
23 Alors, dans ces communications, le Commissaire Carrique me
24 tenait au courant des étapes, des mesures qu'il prenait pour
25 atténuer l'incidence de ce convoi qui arriverait en Ontario.

26 Et au moment, je me souviens d'avoir eu des
27 conversations avec le Commissaire Carrique. C'est qu'il y avait
28 un plan en place à Ottawa et que lui, le commissaire, allait

1 déployer toute ressource nécessaire et requise par le SPO à
2 l'époque. J'avais un certain niveau d'information que
3 l'intention de certains organisateurs allaient rester plus
4 longtemps que prévu, mais le plan qui m'a été communiqué par le
5 Commissaire Carrique était tel que ma compréhension c'était
6 plutôt que les camionneurs seraient invités à l'intérieur des
7 limites de la ville d'Ottawa, mais pas au centre-ville. Ils se
8 seraient garés à l'extérieur. Et par la suite, les
9 protestataires viendraient en navette avec des autobus.

10 Et le Commissaire Carrique était en contact avec
11 le Chef Sloly pour parler d'alternatives et pour offrir les
12 ressources que le Chef Sloly demandait.

13 **ME GABRIEL POLIQUIN:** Je vais faire un suivi
14 sur un point que vous avez soulevé. On vous a dit que le plan
15 c'était que le convoi allait se garer ailleurs, pas au centre-
16 ville et qu'ils viendraient en navette avec un autobus. Quand
17 est-ce que vous avez eu cette information?

18 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je crois que c'était le
19 27 ou le 28 janvier.

20 **ME GABRIEL POLIQUIN:** Bon, je ne cherchais pas
21 une date exacte, mais -- alors, c'était avant la manifestation
22 proprement dite?

23 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

24 **ME GABRIEL POLIQUIN:** Et c'est le Commissaire
25 Carrique qui vous en a informé?

26 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

27 **ME GABRIEL POLIQUIN:** Et savez-vous d'où il a
28 eu cette information?

1 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Non. Je peux inférer que
2 l'information venait directement du Chef Sloly et des rapports
3 Hendon aussi.

4 **ME GABRIEL POLIQUIN:** Alors, avant la
5 protestation ce premier weekend, vous étiez sensible au fait
6 qu'il y avait un plan. Et vous étiez breffé combien de fois par
7 Commissaire Carrique?

8 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Sur une base régulière.
9 Durant toute cette période je recevais des mises à jour
10 situationnelles du Commissaire Carrique et il y avait des appels
11 téléphoniques tous les jours.

12 **ME GABRIEL POLIQUIN:** Et aussi des textos, si
13 j'ai bien compris?

14 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

15 **ME GABRIEL POLIQUIN:** Et vous avez pris
16 beaucoup de notes durant cette période, n'est-ce pas?

17 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

18 **ME GABRIEL POLIQUIN:** Alors, on va regarder
19 ces notes et ces textos pour voir ce que vous receviez durant
20 cette période. Est-ce que le Solliciteur général Jones a
21 participé à ces réunions?

22 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Non, pas les réunions
23 avec le Commissaire Carrique et moi.

24 **ME GABRIEL POLIQUIN:** Et combien de fois avez-
25 vous fait des breffages du ministre?

26 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Sur une base régulière.

27 **ME GABRIEL POLIQUIN:** Tous les jours?

28 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Ma pratique était de lui

1 envoyer copie de tous les textes que je recevais du Commissaire
2 Carrique et je les envoyais ensuite à la Ministre Jones.

3 **ME GABRIEL POLIQUIN:** Et avez-vous eu des
4 échanges au téléphone?

5 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

6 **ME GABRIEL POLIQUIN:** Diriez-vous que les
7 séances d'information avec le Commissaire Carrique étaient les
8 seules sources d'information que vous aviez sur le développement
9 de la situation à Ottawa?

10 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Non.

11 **ME GABRIEL POLIQUIN:** Est-ce que c'était la
12 voie principale d'information?

13 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

14 **ME GABRIEL POLIQUIN:** Et quelles étaient les
15 autres sources d'information?

16 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Les médias, la presse,
17 les médias sociaux (sic), ensuite les rapports du bureau de la
18 sécurité publique et aussi, les services d'urgence.

19 **ME GABRIEL POLIQUIN:** Alors, vous avez dit le
20 conseiller en matière de sécurité publique?

21 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Ça c'était le sous-
22 ministre Chris Letang dont la responsabilité est de dialoguer
23 avec les divers intervenants au niveau du renseignement et de me
24 faire rapport. Donc, je savais que le sous-ministre Letang
25 recevait des rapports, moi non, et qu'on me donnait donc un
26 résumé de ces rapports.

27 **ME GABRIEL POLIQUIN:** Est-il juste de dire que
28 vous étiez la personne chargée d'expliquer au solliciteur

1 général ce qui se passait dans la province?

2 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

3 **ME GABRIEL POLIQUIN:** Et c'est la
4 responsabilité du solliciteur général de faire ensuite rapport
5 au Premier ministre Ford?

6 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

7 **ME GABRIEL POLIQUIN:** Et à votre connaissance,
8 est-ce que le solliciteur général est la principale source
9 d'information du premier ministre pour les questions de
10 sécurité?

11 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui, ça serait la
12 Ministre Jones.

13 **ME GABRIEL POLIQUIN:** Maintenant, avez-vous eu
14 des séances d'information avec le Chef Sloly?

15 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Non. Mais j'ai eu des
16 discussions avec lui.

17 **ME GABRIEL POLIQUIN:** D'accord et on y
18 reviendra. Mais aviez-vous avec le Chef Sloly la même relation
19 qu'avec le Commissaire Carrique?

20 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui. Je n'ai aucun
21 pouvoir sur le Chef de police Sloly.

22 **ME GABRIEL POLIQUIN:** Oui et ça c'est parce
23 que le Service de police d'Ottawa ne relève pas du ministère?

24 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

25 **ME GABRIEL POLIQUIN:** Alors, si vous avez des
26 inquiétudes quant à la manière dont le chef de police gère la
27 situation, est-ce que vous pouvez prendre le téléphone et dire
28 au chef de police, «Quelles sont vos inquiétudes?»?

1 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui. Mais encore une
2 fois, je ne suis pas la personne qui surveille le service de
3 police, c'est la commission policière qui a donc le pouvoir et
4 la responsabilité.

5 Alors, vous me demandez de vous indiquer si
6 j'avais des inquiétudes. C'est sûr et certain que je pourrais
7 appeler divers chefs de police si j'avais des inquiétudes.

8 **ME GABRIEL POLIQUIN:** Oui. Alors, le chef de
9 police relève de l'OPS. Mais supposez que quelqu'un de la
10 commission vous signifie qu'ils ont des -- est-ce que vous
11 pourriez exprimer vos préoccupations?

12 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je n'ai jamais eu une
13 expérience où la commission a communiqué avec moi pour demander
14 que je m'entretienne avec un chef de police, ça ne m'est jamais
15 arrivé et je pense que ça poserait un problème.

16 **ME GABRIEL POLIQUIN:** Et pourquoi?

17 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Parce que la filière
18 administrative et la reddition de compte pour -- est le domaine
19 privilégié de la commission de la police. Donc, tout ce qui
20 concerne le chef de police relève de la commission. J'ai eu un
21 appel avec elle.

22 **ME GABRIEL POLIQUIN:** Alors, nous allons
23 commencer de façon chronologique avec le premier weekend. Avant
24 que le convoi arrive à Ottawa, vous aviez déjà des
25 renseignements disant que le convoi était en route et vous étiez
26 à l'aise avec l'idée qu'il y avait un plan.

27 Aviez-vous des inquiétudes par rapport à ce
28 premier weekend?

1 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Non. La Commission des
2 services de police d'Ottawa est un fournisseur de services
3 policiers de premier ordre au Canada. Le leadership en place est
4 compétent, ils ont beaucoup d'expérience avec la gestion des
5 manifestations sur une base régulière. Et je savais que le
6 Commissaire Carrique était en communication constante avec le
7 Chef Sloly et que le chef de l'OPP avait aussi garanti des
8 ressources.

9 Donc, j'étais rassuré parce que le plan était
10 d'empêcher les camions de rentrer dans l'intérieur du centre-
11 ville et de transporter les manifestants par autobus au centre-
12 ville. Et donc, ces renseignements du Commissaire Carrique
13 m'avaient rassuré. Mais évidemment, lorsque nous avons vu toutes
14 les activités qui ont été publiées dans les médias dès le
15 premier weekend, je suis devenu très inquiet.

16 **ME GABRIEL POLIQUIN:** Oui, d'accord, nous y
17 reviendrons. Avant que le weekend n'arrive, étant donné le
18 niveau de compétence du service de police et du leadership, vous
19 pensiez que c'était un évènement qui serait contenu dans le
20 temps?

21 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Je ne sais pas quelles
22 étaient mes attentes exactement, mais je m'attendais à ce que
23 les services de police, de concert avec l'OPP et leurs
24 ressources, seraient en mesure de contenir la situation. Mais il
25 y avait des renseignements contradictoires quant à la taille du
26 convoi, le nombre de camionneurs, le nombre de gens et aussi la
27 durée de leur séjour à Ottawa.

28 **ME GABRIEL POLIQUIN:** Donc, l'information que

1 vous avez reçue c'était avant le début du weekend?

2 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

3 **ME GABRIEL POLIQUIN:** Et en fait, ces
4 renseignements contradictoires vous inquiétaient-ils? Peut-être
5 que l'évaluation du risque n'était pas -- étiez-vous inquiet au
6 sujet de l'évaluation du risque?

7 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Non, je n'avais pas
8 d'inquiétudes parce que de mon point de vue, c'était une
9 question qui relevait de la police et que le Commissaire
10 Carrique et le Chef Soly semblaient avoir en mains.

11 **ME GABRIEL POLIQUIN:** Et qu'est-ce qui a
12 changé après le premier weekend?

13 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Ce qui a changé c'est
14 qu'il n'y avait pas de plan de sortie, d'évacuation pour les
15 camionneurs et ils se sont installés, ils se sont incrustés et
16 ils ont manifesté leur intention de ne pas repartir. Donc, ce
17 premier weekend m'a porté à croire que cette contestation était
18 devenue une occupation. Et c'est ça qui a changé après le
19 premier weekend.

20 **ME GABRIEL POLIQUIN:** Alors, vous avez dit que
21 vous étiez conforté par le fait qu'il y avait un plan et que les
22 manifestants allaient simplement passer. Est-ce que vous êtes
23 resté surpris de les voir s'installer en permanence?

24 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui. Moi j'avais pensé
25 que les manifestants allaient être transportés par autobus de la
26 périphérie de la ville d'Ottawa au centre-ville et là, je me
27 suis posé la question, comment ces camionneurs se sont-ils
28 rendus jusqu'au centre-ville?

1 **ME GABRIEL POLIQUIN:** Avez-vous eu une réponse
2 à ces questions?

3 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Non, je n'ai pas eu de
4 réponse.

5 **ME GABRIEL POLIQUIN:** Et lors de ce premier
6 weekend donc, les camions sont établis au centre-ville. Quels
7 sont les risques pour la sécurité publique au centre-ville?

8 **SSG MARIO DI TOMMASO:** À ce moment-là, je
9 n'étais pas conscient qu'il y ait de risques pour la sécurité
10 publique. Et quand je dis cela, ce que je veux dire, je parle de
11 délits au sens du *Code criminel*. Donc, vols, voies de fait, ce
12 type de comportements.

13 L'impact que j'ai vu, que j'ai constaté, c'était
14 un tort considérable causé aux résidents, à la communauté des
15 résidents d'Ottawa. Donc, la santé mentale et le bien-être de la
16 communauté a été durement touché par la présence des
17 manifestants. Mais il n'y a pas eu de délits au sens du *Code*
18 *criminel*.

19 **ME GABRIEL POLIQUIN:** Mais quand vous dites --
20 donc, quand vous dites vous n'avez pas eu de nouvelles, vous
21 voulez dire du Commissaire Carrique?

22 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

23 **ME GABRIEL POLIQUIN:** Alors, examinons les
24 premiers échanges de textos. Alors, ce sont des textes -- c'est
25 un échange de textes entre vous et le Commissaire Carrique,
26 Thomas Carrique, T.C.?

27 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui, c'est exact.

28 **ME GABRIEL POLIQUIN:** Alors, je sais pas si

1 vous avez répondu, mais reconnaissez-vous ce texte?

2 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui.

3 **ME GABRIEL POLIQUIN:** Oui, si vous pouvez
4 commencer en haut, s'il-vous-plaît. Donc, il vous dit:

5 «Services routiers et machineries
6 lourdes ont été utilisés pour protéger
7 les voies d'urgence. Le centre-ville
8 est bloqué et il n'est pas possible de
9 circuler en voiture.»

10 «La foule continue de grandir, mais
11 reste calme. On estime 1 000 personnes
12 sur la colline du Parlement et un autre
13 1 500 dans les rues. Il n'y a pas de
14 problème d'ordre public.»

15 Et c'est peut-être le prochain texte. Est-il
16 juste de dire que ce texte était en fait un rapport de
17 situation, n'est-ce pas, informel, mais -- et que le ton semble
18 indiquer que tout est sous contrôle?

19 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui, c'est exact.

20 **ME GABRIEL POLIQUIN:** Si on regarde maintenant
21 le prochain texte, le 5316. Je pense que c'est la continuation
22 de l'échange de textes:

23 «La foule semble s'être amincie pendant
24 la nuit. Le climat est bon. Les
25 services de police ne signalent aucun
26 incident.»

27 Encore une fois, donc de votre point de vue, il
28 n'y a pas lieu de s'alarmer d'après ce rapport?

1 **SSG MARIO DI TOMMASO:** C'est exact.

2 **ME GABRIEL POLIQUIN:** Et nous allons passer
3 maintenant à un autre texto se terminant par 5319. Donc, voici:

4 «Les contestataires semblent plus
5 agressifs et ils cherchent la
6 confrontation avec la police
7 comparativement aux jours précédents.
8 Plusieurs personnes essaient de
9 circonvenir les barrages.»

10 Et là, la police -- on voit que:

11 «... un convoi de 50 kilomètres qui se
12 dirige vers Ottawa.»

13 Est-ce que là vous avez toujours l'impression que
14 la situation est sous contrôle?

15 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Mais quelle est la date
16 de ce texte?

17 **ME GABRIEL POLIQUIN:** Je pense que c'est le 31
18 janvier. Ah, il n'y a pas de date. Je pense que c'est le 31
19 janvier, mais c'est la continuation du texto que nous examinions
20 plus tôt.

21 **SSG MARIO DI TOMMASO:** Oui. À ce stade, oui, je
22 commençais à m'inquiéter étant donné que les contestataires, les
23 manifestants sont plus agressifs et recherchaient la
24 confrontation, mais je vois aussi qu'on utilise les unités OPP
25 et IRP et OPS, POU.

26 **ME GABRIEL POLIQUIN:** Alors, il y a donc
27 maintenant des événements qui nécessitent une présence des
28 forces de l'ordre, mais il n'y a pas d'incidents concrets à ce

1 stade?

2 **SSG MARIO DI TOMMASO:** C'est exact.

3 **ME GABRIEL POLIQUIN:** Le 3 février vous avez
4 une conversation avec Rob Stewart qui était le sous-ministre
5 pour la sécurité publique du Canada et vous pouvez consulter vos
6 notes, alors le document se terminant par 5153. Donc, une partie
7 de ces notes ont été caviardées.

8 Alors, vous recevez un appel à 13 h 00 avec le
9 sous-ministre Rob Stewart qui vous dit qu'il y a 300 véhicules
10 commerciaux.

11 (COURTE PAUSE)

12 --- L'audience est suspendue à 12 h 24

13 --- L'audience est reprise à 15 h 02

14 **LA GREFFIÈRE:** À l'ordre. La Commission reprend.

15 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Je crois que le témoin
16 est prêt à commencer aujourd'hui? Monsieur Freeman, est-ce que
17 l'avocat est prêt?

18 **ME JEAN-SIMON SCHEINHOLZ:** Monsieur le
19 Commissaire, pour la Commission, comme vous l'avez dit, notre
20 prochain témoin, Ian Freeman.

21 **LA GREFFIÈRE:** Monsieur Freeman, voulez-vous
22 affirmer ou employer un document religieux?

23 **SMA IAN FREEMAN:** La Bible.

24 **LA GREFFIÈRE:** Pour le procès-verbal, votre nom
25 au complet.

26 **SMA IAN FREEMAN:** Ian Freeman, I-a-n F-r-e-e-m-
27 a-n.

28 **LA GREFFIÈRE:** Jurez-vous que votre témoignage à

1 la Commission sera la vérité, toute la vérité et seulement la
2 vérité? Que Dieu vous soit en aide.

3 **SMA IAN FREEMAN:** Oui.

4 **--- SMA IAN FREEMAN, Assermenté :**

5 **LA GREFFIÈRE:** Merci.

6 **--- INTERROGATOIRE PRINCIPAL PAR ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:**

7 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Monsieur Freeman,
8 bonjour, ça va?

9 **SMA IAN FREEMAN:** Ça va.

10 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** C'est bien de vous
11 revoir. Monsieur Freeman, vous avez vu l'avocat de la Commission
12 il y a un mois pour un entretien. Vous vous en souvenez?

13 **SMA IAN FREEMAN:** Oui.

14 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** WTS00000021. Nous
15 avons préparé un résumé de votre entretien. Vous avez pu le
16 revoir?

17 **SMA IAN FREEMAN:** Oui.

18 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Des changements à
19 apporter à votre résumé?

20 **SMA IAN FREEMAN:** Un changement. Vers la fin on
21 parle de dépanneuses fournies ou coordonnées. Je crois que ça
22 dit que nous avons fourni dix dépanneuses à la Ville d'Ottawa,
23 dix à la Ville.

24 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Défilons pour
25 trouver ce passage.

26 **SMA IAN FREEMAN:** C'est proche de la fin,
27 presque à la fin. Allez-y, encore plus loin. Continuez. Oui. On
28 y dit, dans ce paragraphe au bas de la page:

1 «Monsieur Freeman a compris que le
2 ministère a trouvé dix dépanneuses pour
3 Ottawa, jusqu'à dix dépanneuses pour
4 Windsor.»

5 C'est en fait dix pour Ottawa. Pour Windsor nous
6 avons fourni un nom de contact pour une dépanneuse à la police
7 provinciale, mais je crois pas qu'on avait fait appel à cet
8 exploitant.

9 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Autres changements?

10 **SMA IAN FREEMAN:** Non.

11 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Très bien, c'est
12 enregistré. Monsieur Freeman, voulez-vous nous dire, pour
13 commencer, votre poste actuel?

14 **SMA IAN FREEMAN:** Je suis sous-ministre adjoint
15 des services corporatifs au ministère des Transports. Je suis
16 aussi agent d'administration principal.

17 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** C'était pas le
18 poste que vous occupiez en janvier, février?

19 **SMA IAN FREEMAN:** C'est juste. À l'époque
20 j'étais SMA de politique et de planification au ministère des
21 Transports de l'Ontario.

22 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Quelles sont vos
23 fonctions à l'époque?

24 **SMA IAN FREEMAN:** En tant que SMA politiques et
25 planification, je m'occupais d'élaborer des plans à long terme
26 du transport, d'élaborer des politiques de transport. Nous
27 avons une unité qui s'occupait des relations
28 intergouvernementales et d'autres activités de coordination de

1 politiques.

2 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** En général, quel
3 est le mandat général du ministère des Transports?

4 **SMA IAN FREEMAN:** Son mandat est de fournir une
5 sécurité pour le réseau de transport, d'exploiter le système
6 provincial d'autoroutes, d'offrir une planification à long terme
7 du transport pour le système ontarien de transport et d'autres
8 activités de sécurité et d'opérations dans le secteur du
9 transport.

10 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Votre rôle est
11 d'être le chef d'élaboration de politiques?

12 **SMA IAN FREEMAN:** Oui.

13 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Vous relevez de
14 qui?

15 **SMA IAN FREEMAN:** Je relève du sous-ministre.

16 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** C'est à quelle
17 époque?

18 **SMA IAN FREEMAN:** C'était le sous-ministre
19 LeBlanc au début. Au milieu de la période de la manifestation à
20 la mi-février, la sous-ministre a pris sa retraite, il y avait
21 un autre sous-ministre, Doug Jones. Pendant une courte période
22 un associé a pris la relève pendant quelques jours.

23 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Il y a combien
24 d'autres sous-ministres adjoints?

25 **SMA IAN FREEMAN:** Il y en a six autres.

26 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Avez-vous un
27 contact régulier avec le ministre du transport?

28 **SMA IAN FREEMAN:** Pas tous les jours, mais

1 régulièrement. Chaque semaine, un peu plus, un peu moins, selon
2 les circonstances.

3 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Vous avez eu quels
4 contacts pendant ces évènements?

5 **SMA IAN FREEMAN:** Pendant les évènements il y
6 avait des séances de breffage pour faire une mise à jour pour la
7 ministre au plan opérationnel et le soutien qu'offrait le
8 ministère. Il y avait aussi des discussions sur ce que pourrait
9 faire le ministère au plan des règlements ou des politiques.

10 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Quel rôle avait la
11 ministre en réagissant à ces évènements?

12 **SMA IAN FREEMAN:** Je ne sais pas si la ministre
13 avait un rôle direct pour réagir aux évènements. La réponse du
14 Gouvernement de l'Ontario était coordonnée par le ministère du
15 Solliciteur général. Elle aura eu sûrement un rôle quant au
16 mandat que j'ai décrit au début, mais je ne crois pas qu'elle
17 avait un rôle particulier par rapport aux manifestations.

18 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Merci. En général,
19 que sont la loi et les règlements dont est responsable le
20 ministère du Transport?

21 **SMA IAN FREEMAN:** Le rôle principal c'est la
22 *Loi sur la circulation*, le *Code de la route*. Il y a d'autres
23 lois que nous appliquons aussi, dont nous sommes responsables,
24 mais nous nous occupons surtout du *Code de la route*.

25 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Est-ce que j'ai
26 raison que la police ainsi que des agents du ministère peuvent
27 appliquer les dispositions du *Code de la route*?

28 **SMA IAN FREEMAN:** Oui. Je ne sais pas si nos

1 agents d'application appliquent tous les aspects de la Loi, du
2 *Code de la route*, d'autres lois aussi.

3 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Dans certains cas
4 des agents du ministère pour appliquer indépendamment, dans
5 d'autres cas, ça exigerait une application par la police?

6 **SMA IAN FREEMAN:** Oui.

7 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Passons à
8 ONT00000447. C'est un courriel du 21 janvier de Jessica Barton,
9 je crois qu'elle travaille au ministère. Passons au deuxième
10 paragraphe où on dit:

11 «Le convoi commencera dans quelques
12 régions en Ontario le 25 janvier pour
13 arriver à Ottawa le 29 janvier à midi.
14 Ce sera surtout des camions bobtails,
15 mais ça peut comprendre des véhicules à
16 quatre roues également. On ne sait pas
17 le nombre de camions, mais il y en aura
18 sans doute des milliers qui arriveront
19 à Ottawa.»

20 Est-ce que vous avez reçu ce message? Vous pouvez
21 voir la liste des destinataires.

22 **SMA IAN FREEMAN:** Je ne faisais pas partie de
23 cette liste de distribution.

24 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Est-ce que vous
25 saviez ces choses le 21?

26 **SMA IAN FREEMAN:** Non. Ça c'est notre direction
27 d'application de la loi. C'est la direction de l'application de
28 la loi du ministère. Je n'avais pas de contact avec ces gens à

1 cette époque.

2 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Qui est le SMA de
3 cette direction à l'époque?

4 **SMA IAN FREEMAN:** C'était le SMA de notre
5 division de sécurité, Shelley Unterlander.

6 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Merci. Voulez-vous
7 nous dire, savez-vous ce que le ministère des Transports de
8 l'Ontario a fait à l'époque en recevant ce genre de
9 renseignement qui anticipait les évènements?

10 **SMA IAN FREEMAN:** Si j'ai bien compris, la
11 division de sécurité des transports élaborera un plan
12 opérationnel. C'est une activité normale pour ces gens. Il
13 s'agirait des agents -- des renseignements qui circulent, le
14 rôle probable des agents, les règles d'engagement pour les
15 agents.

16 J'imagine aussi, mais j'en n'ai pas de
17 connaissance directe, que notre division des opérations voudra
18 aussi communiquer avec la police, la police provinciale de
19 l'Ontario, sans doute, pour voir s'il y avait des renseignements
20 dont on aura besoin dans l'opération des autoroutes. Par
21 exemple, les panneaux, des messages à changer ou tout soutien
22 pour la police, mais je n'ai pas de connaissance précise. Mais
23 ce serait le type d'actions typiques pour un tel évènement.

24 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** ONT00005150.
25 Voulez-vous confirmer, je crois que c'est une copie de ce plan
26 que vous venez de mentionner qui est mis au point? Est-ce que
27 c'est bien votre plan que vous avez mentionné?

28 **SMA IAN FREEMAN:** Oui, c'est ça.

1 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Encore une fois, le
2 plan devait anticiper l'action que prendrait des agents du
3 ministère?

4 **SMA IAN FREEMAN:** Oui.

5 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Savez-vous ce qui
6 était prévu à l'époque comme action éventuelle?

7 **SMA IAN FREEMAN:** D'après ma révision
8 antérieure du document, on s'attendait à une manif paisible et
9 il n'y aurait pas d'engagement direct avec la manifestation.
10 Mais ces gens seraient là en cas de besoin, si la police avait
11 besoin d'aide ou quelque opinion d'experts sur l'inspection des
12 camions commerciaux, par exemple.

13 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Alors, est-ce que
14 vous avez pu réviser le rapport institutionnel de l'Ontario?

15 **SMA IAN FREEMAN:** Oui.

16 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Ça dit qu'au
17 4 février, des agents du ministère ont commencé à appuyer la
18 police provinciale puisqu'il y avait des problèmes à la manif
19 prévue à Queen's Park, Toronto. Vous vous en souvenez?

20 **SMA IAN FREEMAN:** Oui.

21 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Quel était le
22 soutien fourni?

23 **SMA IAN FREEMAN:** J'ai compris qu'il n'y avait
24 pas de soutien direct nécessaire. Les agents faisaient leurs
25 patrouilles des autoroutes de la région de Toronto pour être
26 visibles sans s'engager directement dans l'activité d'une
27 manifestation.

28 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Est-ce que

1 l'engagement était soumis à une demande par la police
2 provinciale?

3 **SMA IAN FREEMAN:** Oui.

4 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Et je présume que
5 la police provinciale n'a pas formulé de demande?

6 **SMA IAN FREEMAN:** C'est ce que je comprends.

7 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Et la demande de
8 soutien, de cette visibilité à Toronto était une demande de la
9 police provinciale?

10 **SMA IAN FREEMAN:** Oui.

11 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Savez-vous s'il y a
12 eu quelque demande venant de la police provinciale ou du Service
13 de police d'Ottawa pour avoir une présence similaire à Ottawa,
14 avant l'arrivée du convoi à Ottawa?

15 **SMA IAN FREEMAN:** Je ne suis pas au courant
16 d'une demande de ce genre.

17 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Pour nous donner
18 quelque contexte, il y a combien d'agents du ministère dans la
19 province?

20 **SMA IAN FREEMAN:** Il y en a 150 environ.

21 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Le ministère peut
22 donc les déployer dans différentes régions au besoin?

23 **SMA IAN FREEMAN:** C'est possible, c'est pas
24 typique normalement. On fonctionne dans des régions données,
25 dans des emplacements donnés, mais au besoin, on peut les
26 affecter ailleurs.

27 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Savez-vous si cela
28 s'est fait dans le cas actuel, redéployer?

1 **SMA IAN FREEMAN:** Je crois que oui, que des
2 agents étaient redéployés à Ottawa sur la demande de la police
3 provinciale vers la fin de la manifestation.

4 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Le rapport
5 institutionnel dit que le 4 février il y a une réunion entre le
6 ministère, Transport Canada et d'autres pour parler de mesures
7 potentielles. Allons voir ONT00002759. Défilons au prochain
8 courriel.

9 Voici un courriel que vous avez envoyé, je crois,
10 avec un résumé des appels. Je crois qu'il y avait un appel
11 initial le 4 et suivi le 5. Est-ce que c'est vrai?

12 **SMA IAN FREEMAN:** Oui.

13 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** C'est votre résumé
14 de ces appels?

15 **SMA IAN FREEMAN:** C'est mon résumé de l'appel
16 du 5 février. Je ne sais pas si plus loin cela récapitule le
17 reste.

18 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Je soulève quelques
19 points dans ce courriel. Ici, ce qui commence par le numéro 1,
20 on dit -- je commence juste au-dessus:

21 «Eux...»

22 C'est Transport Canada.

23 «... cherchent ce qui suit.»

24 Et vous avez demandé une réponse. Vous avez dit,
25 point 1:

26 «Peut-on offrir les impacts de toute
27 accusation potentielle sur les
28 camionneurs, les exploitants, de toute

1 accusation? Quels sont les impacts
2 potentiels? Assurance, actions,
3 contrats. Y a-t-il d'autres impacts
4 non-CVOR?»

5 Alors, que recherchait Transport Canada?

6 **SMA IAN FREEMAN:** Transport Canada cherchait à
7 comprendre si ou pas la police avait porté des accusations ou
8 s'il y avait -- cette menace avait été faite et si c'était le
9 cas, quel impact cela aurait-il sur les exploitants de véhicules
10 commerciaux qui manifestaient à Ottawa. CVOR signifie Commercial
11 Vehicle Operator Registration, donc c'est le régime d'octroi de
12 licence pour les exploitants de véhicules commerciaux, Toronto.

13 Donc, ils voulaient savoir quels types
14 d'infractions au *Code de la route* avaient été commises ou
15 pourraient mener à l'exécution d'une sanction auprès d'un
16 transporteur.

17 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Donc, vous avez
18 prévu ma question, vous avez défini ce sigle CVOR. Merci. Est-ce
19 que le ministère a fait ces investigations?

20 **SMA IAN FREEMAN:** Oui.

21 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Et quelles sont les
22 réponses que vous avez trouvées?

23 **SMA IAN FREEMAN:** Eh bien, il y a une longue
24 liste d'infractions qui peuvent mener à des infractions. État de
25 la mécanique, le fait d'arraisonner un véhicule en route, toute
26 infraction au *Code de la route*, à la conduite peut mener à la
27 perte de points, par exemple, des pertes de points CVOR.

28 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** D'accord. On y

1 reviendra, mais c'est une bonne entrée en matière, merci. Le
2 point 2:

3 «Certaines administrations ont en place
4 des lois qui protègent les
5 infrastructures critiques d'occupation,
6 perturbation avec des amendes
7 importantes. Est-ce que l'Ontario a
8 quelque chose à ce sujet?»

9 Réponse ici que vous avez faite:

10 «Non, pas que je sache.»

11 Pouvez-vous nous en dire plus à ce sujet et que
12 signifiait votre réponse?

13 **SMA IAN FREEMAN:** Transport Canada a abordé
14 soit le Nouveau-Brunswick ou la Nouvelle-Écosse, en tous cas
15 c'était une province de l'Atlantique, je ne suis plus sûr de
16 laquelle. Je ne sais pas si c'était en vertu des mesures
17 d'urgence, mais ils avaient une loi en place, une mesure
18 législative, en vertu de laquelle -- lorsque des situations
19 semblables affectaient les infrastructures critiques, pas des
20 questions de sécurité, mais plutôt des questions de
21 manifestations ou de troubles civils.

22 Il y avait des amendes importantes prévues par
23 leur mesure législative. Transport Canada souhaitait savoir s'il
24 existait quelque chose à cet effet en Ontario et j'ai répondu
25 que je n'étais pas au courant d'une telle mesure et je ne pense
26 pas que nous avons depuis trouvé de telles mesures ontariennes.

27 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Merci. On continue
28 au point 3 ici. Donc:

1 «Pour les exploitants de dépanneuses, y
2 a-t-il des incitatifs pour les
3 encourager à aider au besoin ou des
4 pénalités s'ils évitent de le faire?
5 Octrois de contrats, etc.»

6 Pouvez-vous nous expliquer la nature de la
7 demande et la réponse?

8 **SMA IAN FREEMAN:** Transport Canada souhaitait
9 savoir simplement, si la police a besoin de dépanneuses lourdes,
10 est-ce qu'ils ont des contrats directs avec des exploitants qui
11 peuvent être déployés dans la ville d'Ottawa?

12 Ce que j'ai dit ici c'était de répondre que je ne
13 croyais pas que nous avions des contrats avec des exploitants de
14 dépanneuses lourdes qui seraient applicables à l'intérieur des
15 municipalités, mais que j'allais m'engager à poser la question
16 pour le savoir.

17 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Avez-vous appris
18 quelque chose?

19 **SMA IAN FREEMAN:** Non, on m'a rien appris de
20 plus.

21 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** D'accord. Passons à
22 ONT00000311. Pendant que nous allons chercher ce document, nous
23 avons entendu la Ville témoigner à l'effet qu'ils ont demandé au
24 sous-ministre du Transport si quelque chose pouvait être fait au
25 niveau de l'assurance des camionneurs ou des infractions au CVOR
26 et que la province n'était pas disposée à agir à ces égards.

27 Donc, ma question est la suivante. Est-ce que
28 cela est exact, reflète la réalité? Que répondez-vous?

1 **SMA IAN FREEMAN:** Il y a plusieurs documents
2 dans le procès-verbal qui tournent autour de cette question et
3 des questions à ce sujet. Donc, je vais essayer d'expliquer
4 comment fonctionne le CVOR.

5 Le sous-ministre en parle un petit peu ici. La
6 réglementation en question, le CVOR, l'octroi de permis, est un
7 processus qui donne des pénalités par voie d'escalade et permet
8 au sous-registraire de prendre des mesures au besoin.

9 Donc, en se fondant sur le bilan de sécurité d'un
10 exploitant, le résultat des inspections, les convictions qu'ont
11 les inspecteurs à propos de collisions ou d'autres incidents
12 routiers, ils accumulent des points et au fur et à mesure que
13 ceux-ci s'accumulent dans le dossier, la province prend des
14 sanctions qui grimpent en sévérité.

15 D'abord, ce sont des lettres d'avertissement. Ça
16 pourrait impliquer une entrevue pour discuter de leurs pratiques
17 de sécurité puis ça passerait à une possible suspension ou
18 d'autres mesures pour essayer d'encourager un changement de
19 comportement, audit de sécurité et ceci peut aller jusqu'à une
20 annulation du permis, de l'enregistrement.

21 Lorsque ceci est émis, une annulation ou en tous
22 cas, pendant la démarche, ils reçoivent, les exploitants, avis
23 écrit de tout ceci et au moment de l'annulation, ils peuvent
24 demander une audience ou des réponses par écrit au sous-
25 registraire. Cela prévoit aussi un recours d'appel dont ils
26 peuvent se prévaloir.

27 Je pense que le défi qu'on essayait de
28 communiquer à Transport Canada et à la Ville d'Ottawa à l'époque

1 est le suivant. Le *Code de la route* comme tel et cette
2 réglementation CVOR est bâtie sur ces procédures, ces démarches
3 bien comprises par les tribunaux, par l'industrie. Et afin d'en
4 protéger la légitimité, on ne pouvait pas avoir recours à ce
5 processus pour faire quelque chose d'autre et c'était de le défi
6 qu'on essayait de leur exprimer, jusqu'à ce que les mesures
7 d'urgence on été mises en place et le régime tout à coup était
8 différent et je suis sûr qu'on va en parler.

9 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Merci, cela était
10 utile et oui, nous y arriverons sûrement. Voici le procès-verbal
11 d'un résumé d'appel entre la ville, le gouvernement fédéral, le
12 gouvernement provincial, ceci avait lieu le 6 février.

13 Passons, si vous le voulez, à la page 6. Si je
14 comprends bien, vous n'étiez pas présent lors de cet appel?

15 **SMA IAN FREEMAN:** C'est exact.

16 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Mais votre sous-
17 ministre était présent?

18 **SMA IAN FREEMAN:** C'est exact.

19 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Alors on déroule,
20 on déroule. Voici. Voici quelques points d'énumérés, d'un résumé
21 de ce qu'à dit le sous-ministre, c'est ça?

22 **SMA IAN FREEMAN:** Oui, c'est exact.

23 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** D'abord:

24 «Pour ce qui est des dépanneuses, elles
25 travailleront avec le secteur privé
26 pour voir ce qui peut être fourni.»

27 Êtes-vous au courant des efforts faits par le
28 ministère des Transports pour travailler avec le secteur privé

1 en vue d'obtenir des dépanneuses à cette époque?

2 **SMA IAN FREEMAN:** On a commencé à examiner
3 cette question immédiatement et avons eu beaucoup de difficulté
4 à trouver des exploitants de dépanneuses qui étaient prêts à
5 aider. Nous avons des ententes avec des exploitants de
6 dépanneuses, pas aux niveaux municipaux, mais sur certaines
7 autoroutes, de même que dans nos stations d'inspection,
8 certaines stations d'inspection des camions.

9 On a commencé à communiquer avec ceux-ci et tout
10 autre fournisseur. Nous avons parlé à certains de leurs
11 représentants, des parties prenantes de l'industrie du
12 camionnage et avec bien peu de succès. À terme, on a pu en
13 trouver quelques-uns qui étaient d'accord d'aider, mais ce que
14 j'ai compris, sans être directement partie à ces événements,
15 ceux qui l'ont fait m'ont dit qu'il était très difficile de
16 trouver des exploitants de dépanneuses qui étaient prêts à
17 aider.

18 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Savez-vous quels
19 facteurs rendaient ça si difficile?

20 **SMA IAN FREEMAN:** C'était la menace à leur
21 moyen de subsistance, à leur clientèle aussi, les camionneurs.
22 Et ils nous ont dit qu'il y avait beaucoup de médias sociaux,
23 manifestement, qui en parlaient énormément, c'était aussi -- ça
24 défrayait les nouvelles et c'était leurs clients après tout.
25 Donc, s'ils prenaient part à cet exercice, ils allaient perdre
26 leurs affaires, leurs clients.

27 Lorsque des noms ont fui, ils ont été inondés
28 d'appels et de menaces. Certains ont retiré leur offre de nous

1 aider, en conséquence.

2 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Vous avez dit que
3 le ministère des Transport avait pu trouver dix dépanneuses qui
4 ont été déployées à Ottawa?

5 **SMA IAN FREEMAN:** C'est exact.

6 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Comment ont-ils été
7 trouvés, ces dix?

8 **SMA IAN FREEMAN:** Des appels, des contacts dans
9 notre division des opérations. Ils appelaient tard la nuit pour
10 essayer de trouver quelqu'un, jusque tard dans la nuit et un
11 petit nombre a fini par dire oui.

12 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Est-ce qu'ils
13 étaient mis à la disposition de la PPO?

14 **SMA IAN FREEMAN:** Exact. Nous avons en fait été
15 le modérateur, le facilitateur pour la PPO.

16 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Est-ce que vous
17 savez si les mesures d'urgence, la *Loi sur les mesures d'urgence*
18 et les pouvoirs qui en découlent ont été utilisés pour assurer
19 les services de ces dix dépanneuses?

20 **SMA IAN FREEMAN:** Ils n'ont pas été forcés de
21 le faire, ça n'a pas été utilisé directement. Par contre,
22 l'indemnisation qui vient avec l'ordre, la déclaration des
23 mesures d'urgence du fédéral a été aidante. Ils s'inquiétaient
24 de dommages à leurs dépanneuses, ils ne pouvaient s'assurer,
25 nous disaient-ils. Je sais pas si ceci a été décisif, je n'étais
26 pas là aux discussions, mais apparemment que l'assurance était
27 un facteur décisif et ceci a été aidant.

28 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Merci. Deuxième

1 point ici:

2 «Du point de vue de l'exécution des
3 lois, le ministère des Transport
4 fournissait l'aide là où la demande
5 était faite. Toutefois, les ressources
6 sont limitées pour ce qui est des
7 mesures d'exécution.»

8 Pouvez-vous nous expliquer de quoi cela parle et
9 de quelle façon étaient-elles limitées?

10 **SMA IAN FREEMAN:** Il n'y a que 150 agents dans
11 toute la province et éparpillés, fournissant également leur --
12 remplissant leur mandat de sécurité quotidien aussi. C'est un
13 nombre limité comparativement au chiffre qu'on parlait pour la
14 police et très petit, s'agissant de toute la taille des services
15 de police en Ontario.

16 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Est-ce qu'il y a eu
17 pénurie d'agents du ministère pendant cet événement ou c'était
18 la question de faire en sorte qu'ils aillent où ils devaient
19 être?

20 **SMA IAN FREEMAN:** À ma connaissance, il n'y
21 avait pas eu de pénurie, de manque de ressources, c'était tôt
22 dans le processus et je pense que la sous-ministre essayait de
23 faire valoir que -- en tous cas, c'était beaucoup plus grand
24 qu'un petit service de police municipal, mais plus petit que ce
25 dont dispose la police provinciale ontarienne. Seulement, nous
26 n'avons pas beaucoup de ressources directes pour aider.

27 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Troisièmement ici:
28 «L'utilisation des sanctions de

1 province, ceci ajoute de la complexité
2 à la mise en application du régime
3 d'octroi de licences.»

4 Expliquez-nous cette complexité supplémentaire
5 pour ce qui est des véhicules de l'extérieur de la province.

6 **SMA IAN FREEMAN:** L'industrie du camionnage est
7 réglementée provincialement et ce, d'un bout à l'autre du pays.
8 Si votre compagnie est basée en Alberta, c'est la province de
9 l'Alberta qui couvre ces règlements dont les règlements
10 s'appliquent, pas l'Ontario.

11 Je pense que c'est de cela dont elle parlait,
12 sans égard au temps que ça prendrait pour imposer une sanction à
13 un transporteur de l'extérieur de l'Alberta, nos règlements ne
14 s'appliquent même pas. Je pense que c'est de cela qu'elle
15 parlait. Chaque administration réglemente les sociétés de
16 transport dans leur propre province.

17 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** D'après le résumé
18 de l'entrevue, ce que je tire c'est que même si les convictions
19 qu'on pourrait tenir peuvent avoir un certain impact d'une
20 province à l'autre, l'Ontario n'avait pas de moyens d'imposer
21 des pénalités venant de l'extérieur de la province?

22 **SMA IAN FREEMAN:** C'est exact.

23 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Bien. Par rapport à
24 cet appel, nous avons reçu des témoignages de Steve Kanellakos,
25 gestionnaire de la Ville d'Ottawa, qui se souvient que pendant
26 cet appel la question a été soulevée de savoir quels outils
27 étaient disponibles, d'après le ministère des Transports
28 ontarien. Et ce dont il se souvient c'est que Madame LeBlanc

1 semblait contrariée d'avoir été mise sur la sellette et a dit,
2 «Je vais me pencher là-dessus et vous revenir là-dessus.» Ce
3 qu'elle n'a jamais fait.

4 Avez-vous entendu parler de cette interaction?
5 Comment y réagissez-vous?

6 **SMA IAN FREEMAN:** Je n'ai pas eu vent de cette
7 interaction.

8 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** D'accord. Êtes-vous
9 au courant d'autres réponses détaillées sur d'autres points qui
10 n'étaient pas couverts par cet appel?

11 **SMA IAN FREEMAN:** Je ne suis pas au courant de
12 conversations directes ayant eu lieu avec la Ville d'Ottawa. La
13 plupart de nos interactions dont j'ai été partie ont été faites
14 par l'entremise de Transport Canada.

15 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** D'accord, merci.
16 SSM.CAN.00000363. D'après le rapport institutionnel, il
17 semblerait que la sous-ministre LeBlanc a pris part à une
18 réunion FTP avec ses homologues fédéraux pour parler de mesures
19 de réponse de transport aux manifestations. Ce sont les notes de
20 l'appel. Est-ce que vous les reconnaissez?

21 **SMA IAN FREEMAN:** Oui, je les ai vues.

22 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Quelle était la
23 raison d'être de cette réunion?

24 **SMA IAN FREEMAN:** C'était le lundi. Eh bien, je
25 ne me souviens pas de l'objet précis de cette rencontre, mais je
26 sais qu'il y en avait plusieurs qui se passaient le lundi, je
27 vois que c'était le lundi.

28 Il y avait une volonté d'essayer de comprendre

1 les actions qui pouvaient être déployées par le ministère du
2 Transport et d'avoir des mises à jour de la situation en
3 fonction de ce qui se passait dans chaque province. Donc, je
4 suppose que c'était ça la discussion.

5 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Ici, ça dit:
6 «Stratégie d'application de la loi
7 maximale.»

8 Proposition de Transport Canada. Je suppose que
9 vous la connaissez?

10 **SMA IAN FREEMAN:** Pas nécessairement avec cette
11 expression de stratégie d'application maximale de la loi, mais
12 je me souviens quand même avoir vu des documents qui
13 l'évoquaient.

14 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Maintenant, passons
15 à la page suivante. Et pour l'Ontario, on y lit, à la deuxième
16 puce:

17 «Application collective plutôt
18 qu'application maximale de la loi.»

19 Ce que je comprends c'est que c'est la réponse de
20 l'Ontario à la proposition du gouvernement fédéral. Est-ce que
21 vous pourriez expliquer ce qui était proposé? Qu'est-ce qui a
22 été modifié par rapport à la proposition fédérale?

23 **SMA IAN FREEMAN:** Je l'ai lu et excusez-moi,
24 mais je ne sais pas quelle est l'intention de cet énoncé. Est-ce
25 que vous pouvez remonter un peu? Tout à fait en haut. Non, ça
26 n'indique pas le nom des personnes présentes à la discussion.

27 Je ne sais pas s'il s'agit de l'appel auquel a
28 participé le sous-ministre LeBlanc ou quelqu'un d'autre. Je

1 pense que quand on voit «Joint PSTC», ça pourrait être Transport
2 Canada et d'autres. Mais je ne pense pas que ça émanait du
3 ministère du Transport.

4 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Nous pouvons lui
5 demander. D'après les entrevues avec Transport Canada, il semble
6 que l'Ontario s'inquiétait d'être perçu comme poursuivant les
7 agences dans la façon dont elles exécutaient leurs mandats.

8 **SMA IAN FREEMAN:** Bon, ça, ça relèverait du
9 solliciteur général, je dirais que généralement, on avait
10 l'impression qu'au sein du Gouvernement de l'Ontario ils ne
11 dirigent pas les agents de police.

12 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Ça faisait partie
13 de ce qui a orienté la réaction du ministère du Transport de
14 l'Ontario?

15 **SMA IAN FREEMAN:** Pas tout à fait parce que le
16 ministère des Transports ne donnerait pas d'ordres à la police,
17 ça c'est sûr. Mais notre rôle dans tout cela c'était de les
18 aider. Donc, il s'agissait davantage d'un principe directeur,
19 nous ne les dirigeons pas et nous sommes bien loin de cela.

20 Dans ce genre d'évènement, quand il y a une
21 manifestation, quand il y a un problème d'ordonnance publique,
22 c'est la police qui mène le jeu et le ministère du Transport
23 n'est là que pour aider. Ça, ça me paraît fondamental comme
24 principe quant à la façon dont nous réagissons dans tous les
25 cas.

26 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Est-ce que vous
27 seriez d'accord pour dire que parmi les pouvoirs qui étaient à
28 sa disposition, le MTO ne voulait intervenir que pour aider la

1 police et à leur demande?

2 **SMA IAN FREEMAN:** Oui, je crois. J'ajouterais
3 peut-être que nous veillons à ne pas nous immiscer dans
4 l'intervention policière. Ce que je veux dire par là c'est que,
5 enfin, je sais que la Commission a entendu parler d'élaboration
6 de plans, de stratégies de communication, etc., mais nous ne
7 voudrions pas, dans notre d'aide, par inadvertance, créer
8 quelque problème que ce soit pour la police.

9 Nous sommes là pour aider, mais surtout, nous
10 sommes là pour ne pas nous immiscer dans leur travail.

11 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Merci. Maintenant,
12 nous allons passer à ONT00000095. C'est un courriel avec
13 quelques idées à retenir d'une réunion qui avait eu lieu le 8
14 février avec des représentants de Transport Canada.

15 À la page 2. Donc, nous allons d'abord aller en
16 haut de ce courriel. C'est un courriel que vous avez écrit au
17 sous-ministre et vous l'informez sur les éléments essentiels de
18 cette conversation téléphonique.

19 Donc, est-ce qu'on pourrait aller au-delà des
20 parties caviardées? Je pense que ceci se rattache à ce que nous
21 disions:

22 «Sol-Gen mène le jeu en Ontario pour
23 tout ce qui a trait à l'application de
24 toute autorité réglementaire légale. Il
25 n'y a rien qui est sorti de son
26 contexte.»

27 Est-ce que ça reflète ce que vous venez de me
28 dire?

1 **SMA IAN FREEMAN:** Oui. Et en lisant ceci, je le
2 qualifierait peut-être un peu différemment dans le sens où la
3 police mène tout ce qui concerne l'application de la loi, le
4 respect de l'ordre, mais il s'agit de coordonner les divers
5 organes dans la perspective du gouvernement provincial.

6 Mais en lisant ce document, je voudrais clarifier
7 parce que je pense pas que ce soit Sol-Gen qui soit responsable,
8 mais Sol-Gen coordonnait les opérations, en l'occurrence.

9 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Donc, les demandes
10 d'application de la loi viendrait du PPO par le biais de Sol-
11 Gen. Donc, il y aurait un échange jusqu'au ministère du
12 Transport?

13 **SMA IAN FREEMAN:** S'il y avait une demande de
14 la police, elle serait adressée directement au ministère du
15 Transport, soit à la division des opérations en ce qui concerne
16 les panneaux de signalisation. Sol-Gen est un organe de
17 coordination pour intervenir au nom du gouvernement.

18 Donc, ce que nous essayons de préciser ici c'est
19 que quand le gouvernement fédéral était en contact avec les
20 ministères ontariens, que ce soit le transport ou d'autres, nous
21 avons des réunions et Sol-Gen y participait davantage que notre
22 ministère. Donc, nous ne voulions pas envoyer de l'information
23 qui peut-être serait différente de la stratégie de la police.
24 Sol-Gen a des conversations plus directes avec la police.

25 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Est-ce qu'il est
26 exact de dire que ce n'est pas généralement l'approche dans
27 toutes les circonstances? C'est vraiment le propre du type
28 d'activités de cette situation particulière?

1 descendons. Il dit:

2 «Je viens de terminer une conversation
3 avec le surintendant en chef de la PPO
4 Rohan Thompson. Il y aura une demande
5 qui viendra de Sol-Gen à la DSG pour
6 demander plusieurs choses. Information
7 et soutien de remorquage de véhicules
8 lourds et soutien de l'application de
9 la loi du MTO. Les agents seraient sous
10 la commande de la PPO.»

11 C'est ce à quoi vous faisiez référence tout à
12 l'heure?

13 **SMA IAN FREEMAN:** Oui.

14 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Donc, en fait, les
15 agents de la MTO n'agiraient qu'à la demande des agents de la
16 PPO?

17 **SMA IAN FREEMAN:** Oui, c'est bien exact.

18 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Donc, cette demande
19 a été approuvée par le MTO?

20 **SMA IAN FREEMAN:** Oui.

21 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Passons maintenant
22 ONT00000460. Il s'agit d'un autre courriel de Monsieur Patel.
23 Est-ce que vous pouvez faire dérouler? Encore. Est-ce que vous
24 pouvez remonter un peu? D'accord.

25 Le paragraphe en-dessous du caractère gras:

26 «Le rôle que les agents du MTO
27 joueraient pourrait comprendre
28 patrouiller les autoroutes à titre de

1 mesure dissuasive, fournir des
2 renseignements sur les autoroutes, être
3 un expert sur les véhicules à moteur
4 commerciaux pour la PPO, fournir de
5 l'expertise au services de police
6 municipaux et à la PPO. CVSA...»

7 Qu'est-ce que c'est?

8 **SMA IAN FREEMAN:** Association de sécurité des
9 véhicules commerciaux. C'est un organisme, ce sont eux qui sont
10 chargés de faire les inspections mécaniques pour les véhicules
11 commerciaux.

12 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:**

13 «... et ils pourraient fournir d'autres
14 formes de soutien au besoin. Le travail
15 serait coordonné par le centre
16 d'opérations d'urgence de la PPO et les
17 agents de verbalisation du ministère
18 qui seraient mis en cause.»

19 Donc, c'est ce que vous m'avez dit, qu'ils
20 seraient intégrés dans la PPO. Et la liste que je viens de
21 citer, est-ce que ça cadre avec ce que vous compreniez qu'ils
22 faisaient pour aider la PPO?

23 **SMA IAN FREEMAN:** Oui.

24 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Pouvons-nous
25 remonter jusqu'en haut de ce courriel? Tout à fait en haut.

26 Est-ce que vous connaissez l'objet de ce
27 courriel, son but?

28 **SMA IAN FREEMAN:** Je ne sais pas à qui il est

1 envoyé. J'imagine qu'il l'envoie à tous les agents de
2 verbalisation du ministère. Je pense que c'est un échange
3 d'informations sur ce qui se passe afin de s'assurer que tous
4 les agents connaissent bien leurs responsabilités respectives.

5 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Donc, c'est pour
6 informer les agents sur ce qui se passe. Donc, c'est entre la
7 PPO et le MTO?

8 **SMA IAN FREEMAN:** En fin de compte, ils ont mis
9 à jour le plan opérationnel. Ici, il s'agissait de les informer,
10 ils voulaient s'assurer que les agents soient mis au courant le
11 plus rapidement possible.

12 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Maintenant,
13 ONT00000461. Est-ce qu'on peut faire défiler? Avant de
14 descendre, donc c'est une directive d'application de la loi.
15 Est-ce que c'est une directive qui aurait été émise à tous les
16 agents verbalisateurs datée du 9 février? Est-ce qu'on peut
17 descendre jusqu'à la section en gras?

18 Ici, ça dit que:

19 «Les agents ne doivent pas s'engager
20 dans des activités du respect de la loi
21 avec des personnes ou des véhicules qui
22 participent au Convoi de la liberté ou
23 à des activités reliées à la
24 manifestation.»

25 Donc, quel était le but de cette déclaration?

26 **SMA IAN FREEMAN:** Il fallait s'assurer que les
27 agents comprennent bien qu'ils sont là pour offrir du soutien à
28 la police. C'est probablement énoncé ici, mais ça figurait dans

1 la pièce que nous venons de voir et il s'agit de leur rôle
2 concernant les inspections, quand il s'agit de prodiguer des
3 conseils techniques, par exemple. Et il fallait s'assurer qu'ils
4 ne soient pas là pour distribuer des contraventions dans ce
5 contexte.

6 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Est-ce que cette
7 directive venait à la demande de la PPO ou c'est une décision
8 qui émanait du ministère pour que les agents ne jouent pas le
9 rôle du respect de la loi?

10 **SMA IAN FREEMAN:** Ceci s'inscrit dans
11 l'approche de ce type d'activité. Quand il y a une initiative
12 policière, c'est elle qui fait respecter la loi, nous leur
13 offrons du soutien et notre expertise dans le cadre de notre
14 mandat, mais nos agents ne sont pas armés, ils n'ont pas d'armes
15 à feu et ils n'offriraient pas ce genre de soutien.

16 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Merci. ONT00000156,
17 c'est une lettre datée du 8 février du sous-ministre LeBlanc au
18 sous-ministre Michael Keenan de Transport Canada.

19 Est-ce que vous connaissez cette lettre?

20 **SMA IAN FREEMAN:** Oui.

21 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Est-ce que vous
22 avez participé à des pourparlers pour la rédaction de cette
23 lettre?

24 **SMA IAN FREEMAN:** Oui.

25 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Est-ce que vous
26 pouvez nous expliquer le but général de cette lettre et ça
27 répondait à quoi?

28 **SMA IAN FREEMAN:** C'était double. Il y a eu

1 beaucoup de discussions que nous avons eues, beaucoup d'échanges
2 entre le ministère du Transport et Transport Canada. Nous
3 voulions être certains que notre position avait une réponse
4 officielle. Mais je crois aussi qu'il y a eu beaucoup de
5 pourparlers où le gouvernement fédéral ou des municipalités
6 auraient fait des propositions, pourquoi pas tout simplement
7 annuler le CVOR? Pourquoi pas employer ce pouvoir? Nous l'avons
8 vu et ce n'est pas possible.

9 Il faut donc que ce soit bien inscrit au procès-
10 verbal, ce que nous croyons pouvoir faire et ne pas pouvoir
11 faire et éviter toute ambiguïté. Aussi, nous voulons assurer que
12 les rôles et responsabilités au sein du Gouvernement de
13 l'Ontario soit bien clair. Le solliciteur général, le ministère
14 du solliciteur général était le ministère qui coordonnait et le
15 ministère du Transport était là pour donner un coup de main.

16 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Troisième
17 paragraphe de cette lettre. On commence à la deuxième phrase:

18 «Le ministère du Transport est prêt à
19 offrir un soutien au besoin aux forces
20 policières dans des domaines où il
21 serait bien placé pour aider. Nous
22 avons travaillé de près avec le
23 ministère du solliciteur général, y
24 compris la PPO pour aider. Par exemple,
25 gérer la circulation des panneaux de
26 messages et barrières pour aider à
27 dévier la circulation et poursuivre en
28 cas de continuation.

1 Ce n'était pas plus que ça. C'était essayer
2 d'introduire -- on pourrait peut-être appeler ça une chaîne de
3 commandement. Nous voulions avoir un propre échange de
4 communications pour assurer que le Gouvernement de l'Ontario
5 travaillait de façon harmonieuse. Mais ça ne voulait pas dire
6 que quiconque exagérerait. C'était pas pour essayer de ne pas
7 aider, c'était de nous aider à nous organiser.

8 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Dernier paragraphe,
9 page 1:

10 «Toutefois, je veux préciser quelque
11 mésentente potentielle sur
12 l'applicabilité du permis de conduire
13 et les permissions des véhicules
14 utilitaires en cas de protestation.»

15 Je ne vais pas lire tout le paragraphe, mais en
16 somme, est-ce que la précision c'est ce que vous venez de dire à
17 propos du CVOR?

18 **SMA IAN FREEMAN:** Oui.

19 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Est-ce que le
20 fédéral demandait au ministère du Transport d'imposer des
21 sanctions sous un régime sans condamnation?

22 **SMA IAN FREEMAN:** Je ne sais pas si c'était une
23 demande expresse, mais c'était surtout des questions, des
24 commentaires qui indiquaient que nous devrions employer tous les
25 pouvoirs dont nous disposons, y compris les annulations de CVOR.
26 C'était pas aller à l'encontre de ce qui est permis par le *Code*
27 *de la route* ou aller à l'encontre des procédures, mais aussi, on
28 n'a pas compris toutes les procédures. Eux essayaient de

1 comprendre, dans une révision très étroite de la législation, on
2 pouvait interpréter que l'on pouvait le faire et nous voulions
3 expliquer que l'application de la loi ne le fait pas de façon
4 pratique.

5 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Nous allons voir
6 plus tard qu'il y a eu des lettres d'avertissement de créées
7 après l'état d'urgence provinciale déclarée, il y a des
8 conséquences potentielles sur les CVOR. Est-ce qu'on aurait pu
9 faire ça avant l'invocation des mesures d'urgence provinciale et
10 d'envoyer des lettres d'avertissement au sujet de violations
11 connues, potentielles?

12 **SMA IAN FREEMAN:** Bon, du point de vue
13 technique, on peut envoyer une lettre d'avertissement. Oui,
14 c'est faisable. La police ne nous a jamais demandé de le faire
15 et c'était une réaction dirigée par la police. Ça c'est un point
16 à comprendre. Mais aussi, nous serions d'avis qu'envoyer des
17 lettres d'avertissement pour quelque chose que nous savons que
18 nous ne pourrions pas déployer ne serait pas bien.

19 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Est-ce que cette
20 mesure était envisagée ou examinée, que vous sachiez?

21 **SMA IAN FREEMAN:** Il y a eu beaucoup de
22 discussions au sujet de ce que nous pourrions faire ou pas
23 faire, y compris aviser les exploitants des véhicules que leurs
24 camions étaient là. Nous avons pensé à toutes sortes de choses
25 qui pouvaient être prises en compte. Je ne sais pas si ceci a
26 été évoqué en particulier.

27 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** PB.CAN.00000810,
28 page 4, quand ce sera ouvert. J'ai compris qu'on avait identifié

1 des violations potentielles sous la *Loi sur le transport de*
2 *marchandises dangereuses*, selon la police d'Ottawa, page 4. Et
3 vous allez voir ici, dans ce troisième paragraphe:

4 «La police d'Ottawa cherche de l'aide
5 en vertu de la *Loi sur le transport de*
6 *marchandises dangereuses*, que des
7 inspecteurs participent à des
8 opérations conjointes de la police et
9 du ministère du Transport pour offrir
10 des conseils d'experts pour confirmer
11 les infractions en vertu de la loi et
12 des règlements.»

13 Êtes-vous au courant de ces opérations
14 conjointes?

15 **SMA IAN FREEMAN:** Non.

16 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Est-ce que le
17 ministère joue un rôle à appliquer la *Loi sur le transport de*
18 *marchandises dangereuses*?

19 **SMA IAN FREEMAN:** Oui. Nos agents sont formés
20 dans le domaine du transport de marchandises dangereuses et la
21 Loi.

22 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Savez-vous si des
23 agents ont appliqué cette Loi pendant ces événements?

24 **SMA IAN FREEMAN:** Je ne suis pas au courant. Ça
25 ne veut pas dire que ça ne s'est pas produit, mais je ne suis
26 pas au courant si les agents -- cela faisait partie de leur
27 mandat, si la police a le mandat de le faire, mais je ne sais
28 pas s'ils l'ont fait effectivement.

1 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Bon, merci.
2 ONT00000111. Voici, je crois que c'est un courriel du 9 février.
3 Défilons vers le bas. Bon. Alors, j'ai compris que dans cet
4 échange de courriels, il était question de savoir si la PPO
5 allait recueillir des renseignements CVOR à Windsor.

6 Et le ministère a appris que la plupart des
7 véhicules de Windsor n'étaient pas des véhicules commerciaux.
8 Est-ce que vous avez compris ça?

9 **SMA IAN FREEMAN:** Oui.

10 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** C'était différent
11 par rapport à Ottawa?

12 **SMA IAN FREEMAN:** En fait, je ne sais pas
13 combien il y avait de véhicules à Ottawa et si c'est la plupart,
14 il y avait sûrement un grand nombre de véhicules commerciaux à
15 Ottawa, ça nous le savons. Est-ce que c'était la majorité? Je ne
16 sais pas, en fait.

17 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Savez-vous si le
18 ministère a reçu des renseignements CVOR sur les véhicules à
19 Ottawa?

20 **SMA IAN FREEMAN:** Oui, mais seulement au moment
21 où on nous demandait d'employer des suspensions en vertu des
22 règlements d'urgence, vers la fin.

23 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Est-ce que la
24 police l'avait demandé?

25 **SMA IAN FREEMAN:** Oui.

26 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** SSN.CAN.00000374, à
27 la page 3. Voilà des courriels internes chez Transport Canada,
28 le 10 février.

1 Je voudrais savoir votre opinion sur le contenu.
2 Vers le haut, où ça commence, pardon. Page 3, le paragraphe qui
3 commence par le mot «Third». On y dit -- il semble ici que le
4 gouvernement fédéral a compris que le ministère du Transport de
5 l'Ontario suggérerait que le gouvernement fédéral avait le pouvoir
6 de gérer les passages frontaliers. Mais on dit:

7 «... mais ceci confond les autorités
8 entre les gouvernements.»

9 Est-ce que le ministère du Transport croyait que
10 le gouvernement fédéral, ou Transport Canada en particulier,
11 avait le pouvoir d'agir seul pour appliquer la loi d'un barrage
12 à Windsor à cause de l'autorité sur le passage frontalier?

13 **SMA IAN FREEMAN:** Pas dans mes discussions,
14 non. Il y avait peut-être quelques discussions à savoir où se
15 trouve l'autorité, surtout pour les ponts, mais à un niveau
16 opérationnel, nous appuyions la police de Windsor et la police
17 provinciale de l'Ontario. Ce n'était pas évoqué dans mes
18 discussions.

19 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Ce paragraphe:

20 «La *Loi sur les ponts et tunnels* a
21 quelque autorité, sans porter
22 particulièrement sur le barrage...»

23 Et on mentionne comment la protestation là n'est
24 pas sur le pont lui-même, c'est sur la route devant le pont.
25 Êtes-vous d'accord alors que le barrage n'était pas sur le pont
26 lui-même, Transport Canada n'avait pas d'autorité à appliquer la
27 Loi?

28 **SMA IAN FREEMAN:** Je ne suis pas expert, mais

1 je crois que oui. Ça semblait être ainsi que ça se déroulait. La
2 police de Windsor menait la réponse avec l'aide de la police
3 provinciale de l'Ontario, peut-être la GRC. Je ne sais pas si la
4 GRC était là ou non. Nous n'avons pas observé les opérations
5 policières de près. C'est ce que j'ai compris comme profane,
6 c'est ça qui se produisait.

7 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Donc, vous n'êtes
8 pas au courant que le gouvernement provincial confondait à
9 dessein les autorités entre les gouvernements?

10 **SMA IAN FREEMAN:** Non.

11 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Plus loin, allons
12 vers le bas, le paragraphe qui commence par:

13 «We can further suggest qu'il faudrait
14 vraiment que l'on invoque l'autorité
15 fédérale. Il faut déclarer une urgence
16 ingérable, il faut donc invoquer la loi
17 fédérale sur les urgences pour gérer
18 les barrages. Envoyer une demande, une
19 pilule empoisonnée, vu la réalité
20 fondamentale d'autorité légale.»

21 Il semble que les fonctionnaires fédéraux
22 suggèrent que l'Ontario essaie de forcer la main du fédéral,
23 employer l'autorité fédérale.

24 Êtes-vous au courant d'une autorité autre que la
25 *Loi des mesures d'urgence* dont aurait pu se prévaloir Transport
26 Canada face au barrage à Windsor?

27 **SMA IAN FREEMAN:** Non. Ce genre de discussion
28 se passait sans moi.

1 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Le 11 février, dans
2 un rapport institutionnel, on dit que la Ville d'Ottawa
3 demandait:

4 «Des inspecteurs du ministère qui
5 fassent inspection et application à
6 Ottawa et les alentours et que le
7 ministère approuve cette demande et
8 fournirait des agents.»

9 Je crois comprendre à un document que la Ville
10 demandait des agents du ministère du Transport. Vous vous en
11 souvenez?

12 **SMA IAN FREEMAN:** Est-ce qu'il y a un document?

13 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** ONT00000463.

14 Troisième page. Défilons vers le bas, pardon, en haut:

15 «La Ville d'Ottawa demande nos quatre
16 agents.»

17 Vous vous souvenez de ça?

18 **SMA IAN FREEMAN:** Oui.

19 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:**

20 «... ils voudraient avoir une implication
21 visible. Montrer le drapeau et la force
22 sur les routes car les capacités
23 d'application ont été limitées et on
24 veut inspirer confiance au public. Un
25 genre de mini-blitz.»

26 Est-ce que la demande était essentiellement de
27 démontrer de la force à Ottawa sans forcément appliquer la Loi?

28 **SMA IAN FREEMAN:** J'ai compris ici que c'était

1 pas directement relié aux manifestants du convoi. On nous avait
2 demandé de fournir -- que l'application en blitz pour les
3 véhicules commerciaux qui n'abordait pas la participation à la
4 manif, mais mettre notre action sur d'autres véhicules
5 commerciaux dans les alentours.

6 Après avoir lu cela, je ne connais pas pourquoi
7 Ottawa voulait cela, mais d'après ma lecture, on voulait être
8 certains que le public savait que nous faisons aussi des
9 inspections régulières de camions. Et je crois comprendre qu'on
10 a fait quelques inspections supplémentaires de camions au cours
11 de ce weekend.

12 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Merci. Nous avons
13 entendu du directeur général des services d'urgence de la Ville
14 d'Ottawa, Kim Ayotte, dans sa déclaration de témoin, que la
15 Ville avait demandé au ministère sur la possibilité de
16 remorquages. Il comprenait que le ministère ne pouvait pas
17 aider.

18 D'après votre témoignage aujourd'hui, il semble
19 qu'au bout du compte, le ministère a pu aider, mais c'était pas
20 fourni directement à la Ville?

21 **SMA IAN FREEMAN:** C'est juste. C'était fourni
22 plutôt à la police provinciale de l'Ontario.

23 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Le maire d'Ottawa a
24 témoigné qu'il y avait quelques pourparlers entre la Ville et le
25 ministère du Transport au sujet de la possibilité d'employer
26 l'assurance pour mettre fin à la manif. Le ministère était
27 réticent à étudier cela. Voulez-vous expliquer la question de
28 l'assurance?

1 **SMA IAN FREEMAN:** J'ai pas grand-chose à dire,
2 malheureusement. Le ministère ne réglemente pas les assurances.
3 Je pense que c'est le ministère des Finances qui s'en occupe. Je
4 ne crois pas que nous ayons, que je sache, quelque pouvoir comme
5 ministère du Transport ou même, peut-être, la province d'agir
6 sur les assurances. Pas le ministère, que je sache.

7 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Est-ce que des
8 pénalités, des points, des pénalités sur le CVOR auraient un
9 effet?

10 **SMA IAN FREEMAN:** Oui, bien sûr. Alors qu'on
11 accumule des points sur les permis, souvent l'assurance
12 augmente. De même, pour le programme CVOR, au fil du temps, si
13 vous avez un bilan de sécurité qui se détériore, vous avez peut-
14 être l'assurance augmentée.

15 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Alors, le ministère
16 ne pouvait imposer quelque suspension d'assurance, disons, selon
17 ses pouvoirs?

18 **SMA IAN FREEMAN:** Oui.

19 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Merci. Allons voir
20 COM00000910. Ça c'est le règlement d'urgence d'Ontario adopté
21 après l'état d'urgence provincial. Vous pouvez le voir au
22 besoin. Qu'est-ce que vous avez compris sur les pouvoirs
23 supplémentaires que la déclaration d'urgence et le règlement
24 offrirait au ministère du Transport de l'Ontario et au
25 registraire des véhicules automobiles?

26 **SMA IAN FREEMAN:** Dans l'ensemble, je dirais
27 d'abord qu'il y avait un lien direct entre le fait de bloquer ou
28 empêcher les infrastructures critiques identifiées ici et la

1 capacité pour le registraire de suspendre les permis de
2 conduire, les plaques d'immatriculation et les immatriculations
3 de véhicules utilitaires, CVOR et aussi, ceci donnait à la
4 police d'autres pouvoirs, obligeait les gens à quitter la zone
5 et imposer d'autres pénalités.

6 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Donc, ceci
7 fournissait au ministère et à d'autres agents de l'ordre de
8 faire ce qui était demandé précédemment, mais ne pouvait être
9 exécuté?

10 **SMA IAN FREEMAN:** C'est exact.

11 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Passons à la
12 section 3. Ici on voit:

13 «Aucune personne n'empêchera l'entrée
14 ou la sortie, l'utilisation de ponts,
15 ponts piétonniers, etc., avec pour
16 effet donc, l'empêchement de livrer des
17 biens ou services essentiels;
18 perturbation de l'activité économique
19 ordinaire; obstruction à la santé,
20 sécurité, bien-être du public.»

21 Est-ce que vous savez si le ministère du
22 Transport avait formé une opinion sur le fait de savoir si ceci
23 s'appliquerait aux véhicules stationnés dans les rues d'Ottawa,
24 c'est-à-dire qu'ils causeraient l'état (a), (b) ou (c) présentés
25 ici?

26 **SMA IAN FREEMAN:** Eh bien, ceci se voulait une
27 description pour des situations comme Ottawa et a été utilisé,
28 citée par la police d'Ottawa. Donc, je pense que la réponse à

1 votre question est affirmative.

2 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Merci. Savez-vous
3 si le ministère du Transport de l'Ontario ou le registraire ont
4 utilisé les pouvoirs énoncés ici, si on fait dérouler à l'écran,
5 en vertu de l'article 5, cette autorité donnait au propriétaire
6 exploitant de retirer son véhicule et 6, c'est l'imposition de
7 pénalités et de sanctions.

8 Est-ce que ces pouvoirs ont été utilisés par le
9 ministère ou le registraire?

10 **SMA IAN FREEMAN:** Oui, mais pas 5. Je pense que
11 la police elle a eu recours à l'article 5, mais le registraire
12 adjoint a utilisé les pouvoirs conférés par l'article 6.

13 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Savez-vous quand
14 ces pouvoirs ont été utilisés?

15 **SMA IAN FREEMAN:** Au moment où on évacuait les
16 protestataires à Ottawa, je pense que c'était les 19, 20
17 février, peut-être le 21.

18 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Donc, c'était à la
19 fin, dites-vous, pendant la mise à exécution des actions?

20 **SMA IAN FREEMAN:** Oui.

21 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** C'est dans le
22 rapport institutionnel du 12 février, noté par la police
23 provinciale de l'Ontario au ministère du Transport, la demande
24 est faite de fournir des barrières de ciment.

25 Est-ce que c'est le type d'aide que le ministère
26 du Transport fournit normalement à la PPO?

27 **SMA IAN FREEMAN:** Oui, c'est possible,
28 lorsqu'il faut ériger des barrières sur les routes pour des

1 périodes prolongées.

2 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Et le ministère a
3 répondu à cette demande?

4 **SMA IAN FREEMAN:** Oui, on a répondu.

5 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Donc, j'ai aussi vu
6 dans un courriel qu'on peut afficher, si c'est nécessaire, qu'il
7 y a eu de la difficulté d'obtenir de certains fournisseurs ce
8 type de barrières.

9 Êtes-vous au courant de ces cas?

10 **SMA IAN FREEMAN:** Oui, c'est semblable avec le
11 cas des propriétaires de dépanneuses lourdes, les exploitants
12 s'inquiétaient des conséquences de nous aider. Donc, il a fallu
13 en passer plusieurs pour en trouver un qui serait en mesure de
14 nous aider. Le ministère du Transport n'a pas sa propre source
15 de -- n'a pas ses propres blocs de béton. Donc, on a dû avoir
16 recours à des fournisseurs.

17 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Merci. Pouvons-nous
18 afficher ONT00000081? C'est, je crois, le courriel du 18
19 février. Il est question du comité de police sur la prévention
20 du crime, réunion ad hoc du comité FPT sur la prévention du
21 crime, la police CPCP, donc relativement à la stratégie
22 d'exécution, de mise en application de la Loi. Déroulons.

23 C'est un courriel, je crois, où le ministère du
24 Transport de l'Ontario a fourni des commentaires sur l'ébauche
25 de la stratégie de mise en application de la Loi de Transport
26 Canada.

27 Quelle était votre impression, ou comment
28 comprenez-vous cette stratégie?

1 **SMA IAN FREEMAN:** Transport Canada voulait
2 donner un manuel d'instructions, en quelque sorte, pour le
3 gouvernement fédéral, pour le gouvernement provincial et pour la
4 police. Quelque chose qui puisse être utilisé pour avoir des
5 communications homogènes et des approches de déploiement, de
6 mise à exécution de la Loi aussi, tout aussi homogènes en
7 réponse aux manifestations.

8 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Le ministère avait
9 proposé des amendements ou des révisions à cette stratégie. Est-
10 ce que vous en connaissiez la nature? Qu'est-ce qui était
11 suggéré, quelles étaient leurs préoccupations?

12 **SMA IAN FREEMAN:** Ceci est plutôt normal dans
13 le cadre d'une bonne coopération habituelle entre le
14 gouvernement fédéral et la province. Donc, en élaborant un
15 document, ils nous donnent une ébauche, on leur fournit des
16 commentaires.

17 Dans le cas présent, il s'agissait d'essayer, en
18 règle générale, de bien se baser sur les faits, de modifier leur
19 document pour qu'il reflète très bien les faits. Je ne crois pas
20 que ça se trouve ici précisément, mais dans des réunions on a
21 dit que ce type de document devrait à nouveau être examiné par
22 le solliciteur -- le ministère du Solliciteur général.

23 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** D'accord. Savez-
24 vous si cette stratégie de mise à exécution a été peaufinée et
25 si vos commentaires ont été intégrés?

26 **SMA IAN FREEMAN:** Je ne me souviens pas d'avoir
27 vu une mouture finale.

28 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Savez-vous

1 pourquoi?

2 **SMA IAN FREEMAN:** Non, je ne sais pas pourquoi.

3 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Savez-vous si cela
4 a été mis en œuvre?

5 **SMA IAN FREEMAN:** Non, je ne sais pas.

6 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Un rapport
7 institutionnel, le 17 février on peut lire qu'à la demande de la
8 PPO, le ministère a obtenu des dépanneuses lourdes pour soutenir
9 les efforts de police à Ottawa, lesdits camions dont on parlait?

10 **SMA IAN FREEMAN:** Oui, en effet.

11 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Est-ce que la
12 déclaration provinciale d'un état d'urgence a aidé cette
13 situation?

14 **SMA IAN FREEMAN:** Je ne crois pas. Non, je ne
15 crois pas.

16 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Si on peut afficher
17 ONT975, s'il-vous-plaît? Déroulons au deuxième courriel daté du
18 17 février.

19 «Je souhaitais partager, pour votre
20 gouverne, une demande reçue de la PPO
21 pour fermer l'accès de photos de
22 conducteurs en réponse à la
23 manifestation. Le MTO a des lignes
24 directrices fermes pour l'utilisation
25 de photos du ministère par des agents
26 de police, mais la police peut, dans
27 des circonstances extrêmes, y accéder.
28 La police a indiqué qu'ils allaient

1 utiliser ces photos dans des enquêtes
2 criminelles pour identifier des
3 contrevenants.»

4 Est-ce que vous reconnaissez cette demande?

5 **SMA IAN FREEMAN:** Oui, je la reconnais. Ce
6 n'est pas une partie des activités du ministère où je participe
7 directement, mais je peux faire de mon mieux pour vous éclairer
8 sur le contexte.

9 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Est-ce que c'est le
10 type de demande -- bon, je comprends, dans des circonstances
11 extrêmes, qui pourraient être faite dans d'autres circonstances,
12 sans exiger de mise en œuvre d'une loi d'urgence, soit
13 provinciale, soit fédérale?

14 **SMA IAN FREEMAN:** Non. Ceci vise à permettre à
15 la police d'avoir accès, donc à reproduire en fait les photos
16 des permis de conduire auxquelles ils ont déjà accès, mais c'est
17 généralement utilisé de façon assez quand même fréquente pour
18 les fins d'enquête, une alerte Amber par exemple, quand on
19 souhaite avoir l'accès à une photo, l'utilisation d'une photo.
20 Mais ce sont des circonstances exceptionnelles habituelles.

21 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** D'accord. Passons,
22 s'il-vous-plaît -- Donc, un plan d'opération pour les agents a
23 été adopté pour aider l'opération policière vers la fin. Vous
24 êtes courant de cela?

25 **SMA IAN FREEMAN:** Oui.

26 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Expliquez-nous
27 l'objectif de ce plan, s'il-vous-plaît, en bref.

28 **SMA IAN FREEMAN:** Ce que j'en comprends c'est

1 que ceci apportait davantage de spécificité à leur rôle en vue
2 de soutenir donc le dégagement des protestataires. Donc, ça leur
3 donnait des tâches supplémentaires, ils travaillaient là
4 notamment où les dépanneuses allaient retirer des véhicules et
5 peut-être justement les apporter en fourrière ou en stockage, en
6 storage.

7 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Donc, ils allaient
8 retirer les véhicules et aller les storer?

9 **SMA IAN FREEMAN:** Non, ce n'était pas eux qui
10 faisaient le travail, mais ils s'assuraient que si la mécanique
11 était en bon ordre, ils pouvaient être -- donc, ils étaient
12 aptes à être remorqués et se rendaient jusqu'au point de dépôt
13 du véhicule.

14 Donc, veiller à ce que la police assiste dans
15 cette opération et si la police avait des questions sur les
16 formulaires à remplir, s'agissant des ordonnances d'urgence et
17 ainsi de suite.

18 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Ce plan a-t-il été
19 élaboré en collaboration avec les services de l'ordre?

20 **SMA IAN FREEMAN:** Je ne sais pas précisément,
21 mais j'imagine que oui.

22 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Donc, ce document
23 est intitulé -- ou cette pièce le ONT00000 [les trois derniers
24 chiffres ont échappé à l'interprète]. Pas besoin de l'afficher,
25 en tous cas, ce n'est que le nom de la partie, de la pièce.

26 ONT00000976, une des lettres de mise en
27 application de la Loi émise -- je regarde, pardon, une des
28 lettres d'avertissement, voilà. Pouvons-nous dérouler?

1 Est-ce que ce type de lettre a été émise?

2 **SMA IAN FREEMAN:** Oui, il y en a eu une
3 cinquantaine ou une soixantaine qui ont été émises à la demande
4 des services policiers.

5 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Je pense qu'il est
6 question dans le document ONT453, pas besoin de l'afficher, que
7 cela a été fait à la demande de la police provinciale de
8 l'Ontario, comme vous l'avez dit. Est-ce que c'était en relation
9 avec l'exécution des mesures d'urgence provinciales? C'est
10 exact?

11 **SMA IAN FREEMAN:** Oui, c'est exact.

12 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Bon, ç'a été émis
13 le 17 février, ces lettres. Donc, savez-vous pourquoi cela a
14 pris cinq ou six jours avant que les lettres ne soient émises?

15 **SMA IAN FREEMAN:** Je n'ai pas d'éclairage sur
16 la planification policière sur le moment choisi.

17 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Et enfin, tournons
18 vers le SSM.CAN.00000439. Ce que je comprends c'est qu'il y a eu
19 une discussion post mortem entre Transport Canada et le
20 ministère du Transport de l'Ontario. Est-ce exact? Ou est-ce que
21 ---

22 **SMA IAN FREEMAN:** Je ne me souviens pas qu'il y
23 en ait eu un comme tel.

24 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** On dit en haut ici:
25 «Nous avons écrit ou tenté de
26 communiquer avec le MTO pour une
27 discussion post mortem sur les blocus.»
28 Vous en souvenez-vous?

1 **SMA IAN FREEMAN:** Il est possible que j'y aie
2 participé, mais je ne me souviens pas précisément de cet appel.

3 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Est-ce que vous
4 vous souvenez des préparatifs, ou en avoir entendu parler après,
5 a posteriori peut-être?

6 **SMA IAN FREEMAN:** Non.

7 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Dans ce cas, voyons
8 les points saillants, si vous le voulez, d'accord. Donc, voici
9 les conclusions clé:

10 «They [c'est-à-dire le ministère]
11 travaillent maintenant par des
12 processus réglementaires normaux,
13 s'agissant des camions qui ont
14 participé. Si des procès-verbaux ont
15 été émis qui affectent leur IUVU ou
16 CVOR, ils vont procéder normalement
17 dans le temps.»

18 **SMA IAN FREEMAN:** Donc, si une peine est
19 infligée ou une infraction est signalée quant à l'état mécanique
20 liée donc au CVOR, l'immatriculation du véhicule commercial, une
21 fois qu'il y a une infraction qui est déclarée, ça va dans le
22 dossier.

23 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Et ici, on peut
24 dire ici -- bon, est-ce qu'il y a eu des changements depuis les
25 évènements en question dans l'approche du ministère à ce type de
26 déclaration de culpabilité?

27 **SMA IAN FREEMAN:** Non.

28 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Déroulons,

1 troisième point, l'énuméré:

2 «Pour les camions qui viennent de
3 l'extérieur de la province, ils étaient
4 nombreux, les immatriculations ont été
5 saisies et renvoyées par la poste au
6 registraire de la province de
7 résidence. Toutefois, aucun mécanisme
8 n'est là pour veiller à ce qu'il y ait
9 un impact sur le bilan, que ça se
10 reflète sur le bilan de l'exploitant.
11 Le MTO attend d'entendre la réponse de
12 ces autorités provinciales.»

13 **SMA IAN FREEMAN:** Oui, c'est comme je l'ai dit
14 plus tôt. Donc c'est pour savoir s'il y aura des conséquences
15 dans leur province d'attache.

16 **ME JEAN-SIMON SCHOENHOLZ:** Enfin, les leçons
17 apprises:

18 «Au niveau provincial, ce qui a manqué
19 pour le ministère du Transport c'est la
20 capacité immédiate d'agir face à des
21 inconduites, outre la loi provinciale
22 d'urgence, ce système, pour l'instant,
23 n'est enclenché que lorsqu'il y a des
24 culpabilités, lorsqu'il y a des
25 déclarations de culpabilité.»

26 Merci, c'était toutes mes questions.

27 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Alors, nous allons faire
28 la pause de l'après-midi pour 15 minutes et revenir et continuer

1 l'examen de ce témoin.

2 --- L'audience est suspendue à 16 h 38

3 --- L'audience est reprise à 16 h 56

4 **LA GREFFIÈRE:** À l'ordre. La Commission reprend.

5 **COMMISSAIRE ROULEAU:** En premier, nous allons
6 avoir le Gouvernement du Canada.

7 --- SMA IAN FREEMAN, Sous le même serment :

8 --- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME VAN NIEJENHUIS:

9 **ME BRENDAN VAN NIEJENHUIS:** Merci, Monsieur le
10 Commissaire. Bon après-midi, Monsieur Freeman. Je m'appelle
11 Brendan van Niejenhuis, je suis l'un des avocats du Gouvernement
12 du Canada dans ce dossier.

13 Pouvons-nous passer à ONT00000447? Nous avons
14 déjà vu cette pièce dans le cadre du MTO?

15 **SMA IAN FREEMAN:** Non. Non, il s'agit de la
16 direction de l'application de la loi du MTO.

17 **ME BRENDAN VAN NIEJENHUIS:** Vous faites
18 référence au Convoi de la liberté?

19 **SMA IAN FREEMAN:** Oui.

20 **ME BRENDAN VAN NIEJENHUIS:** Si nous descendons
21 plus bas, peut-être le cinquième paragraphe. Le petit paragraphe
22 avec le lien en bleu, les dates et les itinéraires prévus sont
23 planifiés, se trouvent sur ce site web. Donc, l'adresse dit
24 «Bearhug Canada Unity Bearhug 2.0» Donc, c'est le site web de
25 Monsieur James Bauder.

26 Vous n'avez pas prêté attention à diverses
27 factions du convoi?

28 **SMA IAN FREEMAN:** Non.

1 **ME BRENDAN VAN NIEJENHUIS:** La différence entre
2 le groupe Canada Unity, enfin, les différents noms de ces
3 franges du convoi?

4 **SMA IAN FREEMAN:** Au départ, je ne m'occupais
5 pas de cela, je ne le suivais que dans les médias.

6 **ME BRENDAN VAN NIEJENHUIS:** Est-ce qu'on
7 pourrait passer à ONT00000573? Il s'agit d'une note de Transport
8 Canada?

9 **SMA IAN FREEMAN:** Oui.

10 **ME BRENDAN VAN NIEJENHUIS:** Datée du 21 février
11 et relative au Convoi de la liberté?

12 **SMA IAN FREEMAN:** Oui.

13 **ME BRENDAN VAN NIEJENHUIS:** Si vous descendez
14 un peu, le premier bloc du tableau. Ici il y a de l'information,
15 vous voyez ce qui est écrit?

16 **SMA IAN FREEMAN:** Oui.

17 **ME BRENDAN VAN NIEJENHUIS:** Et ce plan est
18 décrit comme étant quelque chose de lent?

19 **SMA IAN FREEMAN:** Oui.

20 **ME BRENDAN VAN NIEJENHUIS:** Plus bas, dans le
21 prochain bloc du tableau, on parle du Convoi de la liberté et du
22 site web Bearhug Canada Unity?

23 **SMA IAN FREEMAN:** Oui.

24 **ME BRENDAN VAN NIEJENHUIS:** Est-ce que le MTO
25 avait connaissance d'autres groupes du convoi qui étaient
26 associés à d'autres personnes?

27 **SMA IAN FREEMAN:** Je n'interprèterais pas ce
28 courriel comme quoi il y avait une -- comme quoi nous étions

1 conscients de l'existence d'autres groupes. Sur ce site web il y
2 en a qui sont identifiés. Je ne peux pas dire avec certitude, je
3 ne peux pas répondre avec certitude à cette question.

4 **ME BRENDAN VAN NIEJENHUIS:** Maintenant, nous
5 allons passer au document 00005140, s'il-vous-plaît. Est-ce que
6 vous reconnaissez ce document comme étant le plan d'opération
7 pour le MTO dans le contexte du Convoi de la liberté?

8 **SMA IAN FREEMAN:** Oui.

9 **ME BRENDAN VAN NIEJENHUIS:** C'est un document
10 en mouvement, au fur et à mesure que les situations évoluaient?

11 **SMA IAN FREEMAN:** Oui, nous en avons plusieurs
12 versions.

13 **ME BRENDAN VAN NIEJENHUIS:** Et ç'a été modifié
14 jusqu'au 31 janvier 2022?

15 **SMA IAN FREEMAN:** Oui.

16 **ME BRENDAN VAN NIEJENHUIS:** Passons maintenant
17 à la page 4 du document, s'il-vous-plaît. Si vous regardez en
18 bas de cette page, vous voyez une liste de stations d'inspection
19 des camions dans l'ensemble de la province?

20 **SMA IAN FREEMAN:** Oui.

21 **ME BRENDAN VAN NIEJENHUIS:** Ce ne sont pas
22 toutes les stations, mais c'était celles dont le MTO avait
23 connaissance à cette époque?

24 **SMA IAN FREEMAN:** Je ne peux pas vous
25 l'affirmer sans avoir vu le document entièrement, mais en
26 regardant simplement ces endroits, cela me semble exact.

27 **ME BRENDAN VAN NIEJENHUIS:** Et le texte au-
28 dessus:

1 «Ce plan a été élaboré comme mesure
2 proactive.»

3 **SMA IAN FREEMAN:** Oui.

4 **ME BRENDAN VAN NIEJENHUIS:** Maintenant,
5 continuons, page 5. Je m'arrête à ce paragraphe. Encore une
6 fois, vous voyez un groupe de chauffeurs de véhicules
7 commerciaux qui planifiaient une manifestation de camions, le
8 Convoi de la liberté.

9 Maintenant, passons à «Background», le contexte.
10 Encore une fois, on parle du site web Canada Unity par rapport à
11 d'autres groupes?

12 **SMA IAN FREEMAN:** Exact, c'est exact.

13 **ME BRENDAN VAN NIEJENHUIS:** Est-ce que l'on
14 peut conclure que l'information disponible au MTO portait sur le
15 groupe Canada Unity?

16 **SMA IAN FREEMAN:** C'est possible, mais moi je
17 n'ai pas participé à la création de ce document, je ne m'en suis
18 pas occupé, donc je ne peux pas le vérifier. Si vous parlez de
19 ce document en particulier.

20 **ME BRENDAN VAN NIEJENHUIS:** Maintenant, passons
21 à l'énoncé de mission. Je ne me souviens pas si ça continue à la
22 page suivante. Non. Alors, revenons à l'énoncé de mission.

23 Ce sont des éléments qui ont été compilés par
24 votre personnel quant au fonctionnement?

25 **SMA IAN FREEMAN:** Oui.

26 **ME BRENDAN VAN NIEJENHUIS:** Ce qui est traité
27 ici, il s'agit de savoir si la fermeture des installations de
28 TIS étaient nécessaires à cause des activités de manifestations.

1 Est-ce que -- c'était le lundi après le premier weekend.

2 Est-ce que vous aviez connaissance qu'on en était
3 déjà là?

4 **SMA IAN FREEMAN:** J'ai l'impression que le
5 lundi on avait vraiment l'impression que ça prenait de
6 l'ampleur, plus que ce qu'on avait pensé au départ.

7 **ME BRENDAN VAN NIEJENHUIS:** Vous saviez qu'il y
8 avait des activités de manifestations affiliées qui étaient déjà
9 planifiées dans la région du pont Ambassador à Windsor?

10 **SMA IAN FREEMAN:** C'est exact.

11 **ME BRENDAN VAN NIEJENHUIS:** Pour ce que vous en
12 savez, est-ce qu'il aurait fallu activer les stations de TIS
13 pour vérifier les camions qui se rassemblaient pour cette
14 activité?

15 **SMA IAN FREEMAN:** En parlant avec le directeur
16 de l'application de la Loi, ce que j'ai compris c'est qu'ils
17 avaient eu des conversations avec la PPO et avaient demandé de
18 ne pas utiliser les postes d'inspection à cette fin.

19 **ME BRENDAN VAN NIEJENHUIS:** Passons maintenant
20 à la page 7. Dans la deuxième puce, en-dessous de «Enforcement
21 officers», la dernière phrase:

22 «Les agents ne participeront à
23 l'arrestation de véhicules commerciaux
24 qui participent au convoi ou à la
25 manifestation.»

26 Donc, est-ce que c'était à la demande de la PPO
27 que vos agents ne sont pas intervenus pour arrêter des camions?

28 **SMA IAN FREEMAN:** Je ne peux pas dire que

1 c'était à la demande de la PPO, mais dans le cadre de ces
2 activités de manifestations, normalement la PPO ne serait pas
3 intervenue.

4 **ME BRENDAN VAN NIEJENHUIS:** Maintenant, passons
5 au document 00000001. Et nous allons aller à la page 7. C'est le
6 rapport institutionnel de l'Ontario. Si nous allons à la page 7
7 de ce rapport, à la date du 4 février -- attendez, je veux
8 simplement la première puce. À 9 h 09, vous le voyez?

9 **SMA IAN FREEMAN:** Oui.

10 **ME BRENDAN VAN NIEJENHUIS:**
11 «Les agents du MTO ont commencé à aider
12 la PPO avec les problèmes qui
13 découlaient de la manifestation
14 planifiée à Queen's Park à Toronto, y
15 compris la barricade de l'autoroute de
16 la RGT.»

17 Donc, c'était le deuxième weekend du convoi?

18 **SMA IAN FREEMAN:** Exact, c'est exact.

19 **ME BRENDAN VAN NIEJENHUIS:** Et le MTO n'a pas
20 apporté d'aide à ce moment-là par rapport à ce qui s'était passé
21 à Ottawa?

22 **SMA IAN FREEMAN:** Ma compréhension de cette fin
23 de semaine c'est que les agents du MTO envoyaient des
24 patrouilles à Ottawa également, régulièrement. Je crois que le
25 MTO aidait aussi pour la fermeture des autoroutes. Je ne sais
26 pas si ça se faisait par la voie des agents de verbalisation,
27 mais je crois que pendant cette fin de semaine il y a peut-être
28 eu des fermetures d'autoroutes.

1 Peut-être que je me trompe dans les faits, mais
2 il y a eu des moments où le MTO a contribué à la fermeture des
3 autoroutes à la demande de la PPO, mais il se peut que ça n'ait
4 pas été ce weekend-là.

5 **ME BRENDAN VAN NIEJENHUIS:** Vous ne vous
6 souvenez pas quand, mais vous savez que c'est arrivé un moment
7 donné?

8 **SMA IAN FREEMAN:** Oui.

9 **ME BRENDAN VAN NIEJENHUIS:** Ensuite, si l'on
10 revient au 4 février, à 16 h 45, les représentants du MTO ont
11 assisté à une réunion d'urgence convoquée par Transport Canada.
12 C'est exact?

13 **SMA IAN FREEMAN:** Oui.

14 **ME BRENDAN VAN NIEJENHUIS:** Il s'agissait de
15 discuter des mesures d'atténuation provinciales, territoriales
16 visant les manifestants du Convoi de la liberté.

17 Maintenant, passons à ONT00479. Vous n'avez pas
18 assisté à la réunion du 4 février, c'est bien exact?

19 **SMA IAN FREEMAN:** Oui, c'est exact.

20 **ME BRENDAN VAN NIEJENHUIS:** Passons maintenant
21 en bas du courriel. C'est à la jonction de la page 2 et 3. Il y
22 a un courriel de Transport Canada, de Aaron McCrorie, qui vous a
23 été envoyé à vous et à d'autres personnes?

24 **SMA IAN FREEMAN:** C'est exact.

25 **ME BRENDAN VAN NIEJENHUIS:** Ce sont vos
26 collègues provinciaux et territoriaux. Transport Canada
27 s'excusait d'envoyer un courriel tard le soir. Nous espérons que
28 demain -- et le lendemain, il y a quelque chose qui a été envoyé

1 à 11 h 30, c'est heure centrale. Et vous demandait si cela vous
2 convenait d'avoir une rencontre à cette heure-là?

3 **SMA IAN FREEMAN:** Oui.

4 **ME BRENDAN VAN NIEJENHUIS:** Vous avez assisté à
5 cette réunion?

6 **SMA IAN FREEMAN:** Oui.

7 **ME BRENDAN VAN NIEJENHUIS:** Maintenant,
8 revenons au rapport de cette réunion. Un petit peu plus loin, au
9 début. Donc, je pense que vous faites un rapport à votre
10 personnel. C'est bien exact?

11 **SMA IAN FREEMAN:** Il y en avait un qui était un
12 membre de mon personnel et aussi il y avait le sous-ministre
13 adjoint et son équipe.

14 **ME BRENDAN VAN NIEJENHUIS:** Donc, vous racontez
15 la réunion dans votre perspective?

16 **SMA IAN FREEMAN:** Exact.

17 **ME BRENDAN VAN NIEJENHUIS:** Descendons un peu.
18 Vous décrivez ce à quoi s'attend Transport Canada. Premièrement,
19 les impacts des accusations qui pourraient entraîner
20 l'application de points de démerite. C'est exact?

21 **SMA IAN FREEMAN:** Oui.

22 **ME BRENDAN VAN NIEJENHUIS:** Ensuite, il est
23 question de perturbations et ensuite, les pénalités qui
24 pourraient être imposées?

25 **SMA IAN FREEMAN:** C'est exact.

26 **ME BRENDAN VAN NIEJENHUIS:** Si l'on descend un
27 peu plus loin dans cette page, vous dites:

28 «J'espère recevoir toute information

1 que nous pouvons fournir le plus vite
2 possible.»

3 Et Transport Canada a qualifié cette réunion
4 d'urgence?

5 **SMA IAN FREEMAN:** Oui.

6 **ME BRENDAN VAN NIEJENHUIS:** Vous dites:
7 «Ma suggestion est qu'on pourrait faire
8 tout ce qu'on peut lundi et suivre avec
9 d'autres informations.»

10 Donc, vous dites à vos collègues et votre
11 personnel, vous leur dites, ne vous tuez pas à la tâche d'ici à
12 lundi?

13 **SMA IAN FREEMAN:** Non. Non, c'est pas ce que je
14 voulais dire. Je pense que c'était samedi, il fallait qu'ils
15 engagent d'autres personnes. Donc, je leur disais qu'on pourrait
16 poursuivre l'action lundi.

17 **ME BRENDAN VAN NIEJENHUIS:** Maintenant, le
18 document 00002842. C'est la réunion du 6 février, Monsieur
19 Freeman, un dimanche, je pense que vous n'y avez pas assisté,
20 mais vous avez envoyé quelqu'un?

21 **SMA IAN FREEMAN:** Elle est sous-ministre, pour
22 être bien clair. En fait, elle est ma patronne.

23 **ME BRENDAN VAN NIEJENHUIS:** Allons à la page 6,
24 s'il-vous-plaît. Monsieur Keenan, il y a trois puces pour
25 résumer sa pensée. Le dernier point, il parle -- il dit que
26 l'occupation d'Ottawa:

27 «... est l'élan spirituel de ce
28 mouvement.»

1 C'est la source d'inspiration pour d'autres
2 activités, jusqu'à Coutts même.

3 **SMA IAN FREEMAN:** Oui.

4 **ME BRENDAN VAN NIEJENHUIS:**

5 «Cet élan spirituel a vraiment donné le
6 ton.»

7 **SMA IAN FREEMAN:** Oui.

8 **ME BRENDAN VAN NIEJENHUIS:** Si je regarde la
9 réponse de Madame LeBlanc, dans la troisième page, elle indique
10 que les points de démerite pour l'IUVU c'est une stratégie à
11 long terme qui ne va pas résoudre cette situation immédiatement.
12 Les camions viennent de l'extérieur de la province et ceci vient
13 compliquer encore plus les choses.

14 Si je regarde en haut, elle dit qu'en ce qui
15 concerne les remorqueurs, ils travaillent avec le secteur privé
16 pour voir ce qui est disponible et ce qui peut être fourni.

17 Est-ce qu'on pourrait aller à la dernière page de
18 ce document, s'il-vous-plaît? L'avant-dernière intervenante,
19 Jody Thomas, conseillère nationale en sécurité.

20 **SMA IAN FREEMAN:** Oui.

21 **ME BRENDAN VAN NIEJENHUIS:** Elle dit qu'elle
22 regrette de conclure sur ce point.

23 «Est-ce que la province se tournerait
24 vers le gouvernement fédéral si cette
25 manifestation se produisait en-dehors
26 de la ville d'Ottawa, par exemple à
27 Kingston?.»

28 Peut-être que c'est une question qui pourrait

1 être posée demain, mais Mario DiTommaso, le solliciteur général
2 adjoint, dit que:

3 «Cette manifestation et ce mouvement de
4 camps contre le mandat du gouvernement
5 fédéral fait en sorte que les gens sont
6 venus à Ottawa de tous les coins du
7 pays à cette fin.»

8 **SMA IAN FREEMAN:** Je ne peux pas me prononcer
9 pour l'ensemble de l'Ontario. Je suis intervenu pour envisager
10 des options à ce moment-là. Ça n'était pas un problème
11 uniquement fédéral, je pense vraiment que nous comprenions que
12 le mouvement était contre le mandat fédéral, mais selon nous,
13 c'était un problème de services policiers et pas nécessairement
14 un problème entre les pouvoirs provinciaux et fédéraux.

15 **ME BRENDAN VAN NIEJENHUIS:** Maintenant, passons
16 au document 00005289. Je vous montre un échange de textos entre
17 votre ministre Alghabra, le ministre fédéral des transports.
18 Est-ce que vous connaissez cet échange?

19 **SMA IAN FREEMAN:** Non.

20 **ME BRENDAN VAN NIEJENHUIS:** Est-ce que vous
21 avez participé à divers échanges entre ces deux personnes?

22 **SMA IAN FREEMAN:** Non.

23 **ME BRENDAN VAN NIEJENHUIS:** En fait, c'est le
24 ministre Alghabra qui demande un appel. Le 7 février à 3 h 50,
25 le ministre ne répond pas -- Brian Mulroney ne répond pas.

26 **SMA IAN FREEMAN:** Elle attend une mise à jour.

27 **ME BRENDAN VAN NIEJENHUIS:** Et si vous regardez
28 encore l'échange de textos, le ministre Alghabra, à 8 h 23 du

1 soir, le 7 février, dit que le pont Ambassador à Windsor est
2 bloqué. 00005290, l'échange se poursuit. Le ministre Mulroney
3 n'a pas répondu pendant 24 heures, selon ce texto?

4 **SMA IAN FREEMAN:** Oui.

5 **ME BRENDAN VAN NIEJENHUIS:** Elle fait allusion
6 à une lettre de Laurie LeBlanc qui approuve les idées proposées.

7 **SMA IAN FREEMAN:** Oui.

8 **ME BRENDAN VAN NIEJENHUIS:** Plus loin dans la
9 page, Monsieur Alghabra dit qu'il veut voir, mais ce serait bien
10 de parler demain.

11 **SMA IAN FREEMAN:** Oui.

12 **ME BRENDAN VAN NIEJENHUIS:** Monsieur le
13 Commissaire, je viens d'épuiser mes 20 minutes. Puis-je avoir
14 quatre, cinq minutes pour achever cela?

15 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Oui, allez-y.

16 **ME BRENDAN VAN NIEJENHUIS:** Le ministre
17 Mulroney, en haut de la page envoie une lettre:

18 «On peut bien parler après avoir
19 avisé.»

20 **SMA IAN FREEMAN:** Oui.

21 **ME BRENDAN VAN NIEJENHUIS:** Continuons. Vous
22 voyez, le 11 février -- le 9 février plutôt, le ministre
23 Alghabra demande de nouveau:

24 «Qui recommandez-vous dans votre bureau
25 pour un appel?»

26 **SMA IAN FREEMAN:** Oui.

27 **ME BRENDAN VAN NIEJENHUIS:** Ils ont parlé --
28 nous reviendrons tout à l'heure à la lettre de Madame LeBlanc.

1 Passons maintenant brièvement -- cette lettre du 8 février de
2 Madame LeBlanc?

3 **SMA IAN FREEMAN:** Oui.

4 **ME BRENDAN VAN NIEJENHUIS:** Troisième
5 paragraphe. Pardon, quatrième paragraphe. Là elle dit à peu près
6 ce qui s'était dit dans la réunion. CVOR, un processus
7 administratif complexe, que ces actions prendraient du temps
8 pour produire un effet.

9 **SMA IAN FREEMAN:** Oui.

10 **ME BRENDAN VAN NIEJENHUIS:** Page 2 du document.

11 Elle dit:

12 «Nous avons tous de l'empathie pour les
13 gens d'Ottawa qui endurent cette
14 protestation et aussi le droit de
15 manifester tranquillement.»

16 **SMA IAN FREEMAN:** Oui.

17 **ME BRENDAN VAN NIEJENHUIS:** Il n'y a pas
18 d'autres contributions du ministère du Transport de l'Ontario
19 ici?

20 **SMA IAN FREEMAN:** Pas ici. Peut-être que ce
21 n'est pas votre question, mais ça peut être utile. Immédiatement
22 sont passés de ceci à élaborer des options qu'on a vues plus
23 tard dans la semaine dans l'ordonnance d'urgence.

24 **ME BRENDAN VAN NIEJENHUIS:** À la fin du
25 document, s'il-vous-plaît. Juste au-dessus, vous pouvez voir que
26 c'est une lecture de l'appel du 9 février entre le ministre
27 Alghabra et le ministre Mulroney?

28 **SMA IAN FREEMAN:** Oui.

1 **ME BRENDAN VAN NIEJENHUIS:**

2 «Le message de Mulroney, ce qu'on y
3 voit, les corridors de commerce
4 fédéral. Monsieur Alghabra l'a
5 souligné, c'était une demande formelle.
6 On n'a pas la capacité de faire plus au
7 ministère du Transport, il peut
8 travailler avec nous. Dans l'ensemble,
9 c'était un ton difficile et on voulait
10 nous l'imposer.»

11 Étiez-vous présent?

12 **SMA IAN FREEMAN:** Non.

13 **ME BRENDAN VAN NIEJENHUIS:** Vous ne pourriez
14 pas contester le souvenir de l'appel chez le ministre Alghabra?

15 **SMA IAN FREEMAN:** Non, je ne sais pas quels
16 sont ses souvenirs.

17 **ME BRENDAN VAN NIEJENHUIS:** Vous connaissez
18 Huron Church Road à Windsor qui mène au pont Ambassador? C'est
19 une route municipale où la police de Windsor ou la PPO ont le
20 pouvoir?

21 **SMA IAN FREEMAN:** Oui.

22 **ME BRENDAN VAN NIEJENHUIS:** Ça lie 401 au point
23 d'entrée. La 401 c'est pour la police provinciale de l'Ontario.
24 Et aussi le transport de même, la rue Wellington et d'autres
25 rues d'Ottawa, occupées par le Convoi de la liberté étaient sous
26 la compétence des services de police d'Ottawa, ou de la PPO, ou
27 de l'autorité du ministère du Transport?

28 **SMA IAN FREEMAN:** Oui.

1 **ME BRENDAN VAN NIEJENHUIS:** Le ministre Ford a
2 déclaré l'urgence, invoqué la loi ontarienne sur l'urgence?

3 **SMA IAN FREEMAN:** Oui.

4 **ME BRENDAN VAN NIEJENHUIS:** Avec des mesures
5 (inaudible) seulement au 12?

6 **SMA IAN FREEMAN:** Oui.

7 **ME BRENDAN VAN NIEJENHUIS:** C'était le samedi
8 du troisième weekend des événements du convoi. Vous êtes
9 d'accord avec moi que la structure critique comprenait les
10 autoroutes et aussi la 401, pas les routes municipales?

11 **SMA IAN FREEMAN:** Oui. Je pourrais le décrire
12 plus tard, mais ça comprend des routes municipales et ces
13 pouvoirs étaient bien déployés à Ottawa, si c'est votre idée.

14 **ME BRENDAN VAN NIEJENHUIS:** Quant aux pouvoirs,
15 ordonner à partir?

16 **SMA IAN FREEMAN:** Toutes les dispositions, y
17 compris le CVOR, tous les pouvoirs évoqués auparavant.

18 **ME BRENDAN VAN NIEJENHUIS:** Vous savez que le
19 14 février, à 16 h 30, le ministre a invoqué la *Loi sur les*
20 *mesures d'urgence*?

21 **SMA IAN FREEMAN:** Oui.

22 **ME BRENDAN VAN NIEJENHUIS:** Vous savez que le
23 premier ministre de l'Ontario avait exprimé son soutien pour
24 cette invocation pendant le réunion des premiers ministres?

25 **SMA IAN FREEMAN:** Je ne m'en souviens pas
26 particulièrement.

27 **ME BRENDAN VAN NIEJENHUIS:** Que le premier
28 ministre de l'Ontario a réaffirmé son soutien, il a été

1 solidaire du premier ministre fédéral?

2 **SMA IAN FREEMAN:** J'ai vu ça dans les médias.

3 **ME BRENDAN VAN NIEJENHUIS:** Brièvement --
4 pardon, et c'est mon dernier point, Monsieur le Commissaire,
5 excusez-moi. À la page 2, s'il-vous-plaît, en haut de la page.
6 Allez voir l'en-tête, c'est un courriel qui parle des dix
7 dépanneuses obtenues pour Ottawa que vous avez corrigé à votre
8 déclaration au début de votre interrogatoire aujourd'hui?

9 **SMA IAN FREEMAN:** Oui.

10 **ME BRENDAN VAN NIEJENHUIS:** Page 3, au point
11 clé, un courriel du même jour, le 16 février, et le troisième
12 point:

13 «Important: les trois compagnies
14 demandent une lettre, la province
15 couvre les coûts, indemnisations pour
16 les véhicules remorqués.»

17 N'est-ce pas?

18 **SMA IAN FREEMAN:** Oui.

19 **ME BRENDAN VAN NIEJENHUIS:** Parce que:

20 «... les assureurs ont dit qu'ils ne
21 couvraient pas ces risques.»

22 **SMA IAN FREEMAN:** Oui.

23 **ME BRENDAN VAN NIEJENHUIS:** En haut de la page
24 2, c'est le soir du 16 février. On indique que l'une des trois
25 compagnies s'est retirée, ce qui vous menait à dix plutôt que
26 13?

27 **SMA IAN FREEMAN:** Oui.

28 **ME BRENDAN VAN NIEJENHUIS:** Vous êtes au

1 courant de la Loi. On dit:

2 «On a besoin d'une lettre de la PPO qui
3 demande à ces deux compagnies de
4 fournir des services en vertu de la loi
5 fédérale pour couvrir tout dommage.»

6 **SMA IAN FREEMAN:** Oui.

7 **ME BRENDAN VAN NIEJENHUIS:** Tout en haut, vous
8 voyez là que Jasan Boparai signale qu'il leur a dit que:

9 «Cette lettre viendra demain, qu'on
10 bouge ce soir. C'est l'engagement de
11 lui et de Steve et la crédibilité.»

12 En l'absence de lettre?

13 **SMA IAN FREEMAN:** Oui.

14 **ME BRENDAN VAN NIEJENHUIS:** Merci pour votre
15 indulgence, Monsieur le Commissaire, ce sont toutes mes
16 questions.

17 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Ensuite, la Ville de
18 Windsor.

19 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME KING:**

20 **ME JENNIFER L. KING:** Bonjour, Monsieur
21 Freeman, je m'appelle Jennifer King, avocate pour la Ville de
22 Windsor.

23 **SMA IAN FREEMAN:** Salut.

24 **ME JENNIFER L. KING:** Dans votre témoignage,
25 vous dites que vous êtes au courant que le ministère a aidé la
26 PPO à identifier des entrepreneurs pour poser des raies de béton
27 à Windsor?

28 **SMA IAN FREEMAN:** Oui.

1 la compensation se ferait par des fonds
2 fédéraux pour appuyer la réponse
3 d'urgence pour ouvrir la traversée
4 Windsor-Détroit.»

5 Vous le voyez?

6 **SMA IAN FREEMAN:** Oui.

7 **ME JENNIFER L. KING:** Vous le saviez à
8 l'époque?

9 **SMA IAN FREEMAN:** Non, je m'en occupais pas à
10 l'époque.

11 **ME JENNIFER L. KING:** Un peu plus haut, vous
12 voyez que l'estimation serait 1,3 million?

13 **SMA IAN FREEMAN:** Oui.

14 **ME JENNIFER L. KING:** On va voir ONT00000438.
15 C'est un échange de courriels internes au ministère du
16 16 février, Monsieur Freeman. Il s'agit de Doug Jones, le
17 16 février, il était sous-ministre?

18 **SMA IAN FREEMAN:** Oui. C'était sans doute sa
19 première semaine de travail.

20 **ME JENNIFER L. KING:** Page 3. Un peu plus
21 loin. Allez-y, merci. Le 16 février, Doug Jones écrit à Stefano
22 Oliviero, c'est qui?

23 **SMA IAN FREEMAN:** Un conseiller dans ce bureau.

24 **ME JENNIFER L. KING:** Vous voyez que Doug
25 Jones, lors d'une conversation qu'il avait avec le CAO de
26 Windsor, Jason Raynar. Il parle de ces questions des coûts du
27 béton. Jason se demande combien la ville serait responsable à
28 couvrir. Ce n'est pas clair pour moi que ça c'est en noir et

1 blanc qu'il a dit -- mais quelqu'un au ministère croyait que le
2 coût total de l'installation et l'enlèvement et location de murs
3 jersey serait couvert à 100 pourcent par le ministère.

4 **SMA IAN FREEMAN:** Oui. Je crois qu'il posait la
5 question.

6 **ME JENNIFER L. KING:** Je vous amène maintenant
7 à un autre document là, WIN0000243. C'est un échange de
8 courriels en le CAO Raynar à des gens, vous ne l'auriez pas vu.
9 Merci. Monsieur le greffier, allons tout à fait au bas. Vous
10 voyez là qu'il signale à des particuliers à Windsor, le
11 17 février:

12 «Une mise à jour. J'ai eu un bon appel
13 avec le ministre Doug Jones. Le
14 ministère du transport qui avait
15 coordonné une équipe de planification
16 avec le ministère, Sol-Gen, la PPO et
17 Windsor pour voir les besoins à long
18 terme des passages frontaliers. Je vous
19 tiendrai au courant.»

20 «Le sous-ministre a aussi indiqué qu'il
21 comprenait et confirmait que des coûts
22 des murs jersey étaient autorisés par
23 le personnel du ministère à la demande
24 du PPO seraient payés par la province.»

25 Vous voyez ça? Allons un peu plus haut, Monsieur
26 le greffier. Vous allez voir un courriel de Monsieur Raynar au
27 même groupe. Le lendemain:

28 «Il semble que le nouveau sous-ministre

1 du ministère découvre comment
2 fonctionne la province. Il a reculé des
3 deux points soulevés. Le ministère ne
4 couvre pas les coûts des barrières,
5 mais pour avoir une demande pour la
6 province d'aider avec ces coûts. Aucun
7 engagement à payer à l'heure actuelle.
8 L'argument c'est, nous sommes autorité
9 de la route, nous approuvons le
10 déploiement de barrières. Nous sommes
11 donc responsables des coûts.»

12 Vous voyez ça? Le Commissaire a entendu le maire
13 de Windsor pour demander que la province rembourse les frais, y
14 compris les frais des barrières, mais sans avoir reçu de
15 réponse. Avez-vous des renseignements? Est-ce que la province
16 doit rembourser les frais pour Windsor?

17 **SMA IAN FREEMAN:** Je n'ai pas vu la demande et
18 je n'ai de renseignements, désolé.

19 **ME JENNIFER L. KING:** Plus bas, au paragraphe
20 suivant, Monsieur Raynar écrit:

21 «Au niveau de la proposition de
22 planification intergouvernementale, il
23 n'y a aucun intérêt pour le moment,
24 étant donné la situation à Ottawa.

25 Le Commissaire a entendu le lundi le maire
26 Dilkens qui a témoigné qu'il avait envoyé une lettre en mars
27 demandant que tous les niveaux du gouvernement se réunissent
28 pour parler de collaborer pour protéger les frontières

1 internationales importantes. Si je comprends bien, il n'y a pas
2 eu de réponse de la province à cette demande. Est-ce que vous
3 êtes au courant de toute réponse à la demande de Windsor?

4 **SMA IAN FREEMAN:** Non, je ne suis pas au
5 courant, je ne l'aurais pas vue dans mon poste actuel.

6 **ME JENNIFER L. KING:** Est-ce que vous savez si
7 le ministère du Transport actuel a l'intention de rencontrer les
8 agences appropriées de tous les niveaux de gouvernement pour
9 parler de la protection des frontières essentielles en Ontario,
10 comme le pont Ambassador?

11 **SMA IAN FREEMAN:** Je ne sais pas ce que le
12 ministère a l'intention de faire à cet égard. Encore une fois,
13 dans mon poste actuel, ce n'est pas une chose dont je serais au
14 courant. Je sais que la province a fini par adopter des lois,
15 mais je ne peux pas dire qui a été consulté à cet effet.

16 **ME JENNIFER L. KING:** Vous ne savez pas si la
17 municipalité de Windsor a été consultée pour cette loi?

18 **SMA IAN FREEMAN:** Je n'ai pas participé à ça,
19 donc je ne peux pas dire.

20 **ME JENNIFER L. KING:** Et il ne me reste que
21 quelques questions pour vous. Savez-vous si le ministère a un
22 plan d'urgence concernant la *Loi sur la protection des*
23 *situations d'urgence* en Ontario? Savez-vous qui est responsable
24 pour ce plan d'urgence?

25 **SMA IAN FREEMAN:** Je présume que ce serait Eric
26 Deutsch, c'est le sous-ministre adjoint de la division des
27 opérations.

28 **ME JENNIFER L. KING:** Savez-vous si le plan

1 d'urgence du ministère répond aux menaces aux infrastructures de
2 transport critiques comme le pont Ambassador?

3 **SMA IAN FREEMAN:** Je ne connais pas toute la
4 portée du plan, donc je ne peux pas répondre.

5 **ME JENNIFER L. KING:** D'accord, merci
6 beaucoup, c'est la fin de mes questions.

7 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Merci. Prochain, la
8 Ville d'Ottawa.

9 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME ANNE TARDIF:**

10 **ME ANNE TARDIF:** Bonsoir, mon nom est Anne
11 Tardif, je suis une des avocats qui représente la Ville
12 d'Ottawa.

13 On a expliqué que l'IVU c'est l'immatriculation
14 d'utilisateur des véhicules utilitaires et vous en avez besoin
15 pour exploiter un véhicule utilitaire en Ontario. Et le
16 programme de l'IVU surveille et évalue le bilan de sécurité des
17 exploitants?

18 **SMA IAN FREEMAN:** Oui.

19 **ME ANNE TARDIF:** Et l'exploitant, donc la
20 personne qui est immatriculée, peut être une personne ou une
21 corporation responsable de l'opération des véhicules?

22 **SMA IAN FREEMAN:** Oui.

23 **ME ANNE TARDIF:** Et je présume que ça ne
24 s'applique qu'à certaines des catégories de véhicules?

25 **SMA IAN FREEMAN:** Oui, au-dessus d'un certain
26 poids, me semble-t-il.

27 **ME ANNE TARDIF:** Oui, j'ai une note, c'est
28 4 500 kilos de poids brut, c'est ça?

1 **SMA IAN FREEMAN:** Oui, je pense que c'est à peu
2 près ça.

3 **ME ANNE TARDIF:** On a vu dans les documents,
4 dans le résumé du témoin, qu'il y a un système de points de
5 démérite, n'est-ce pas?

6 **SMA IAN FREEMAN:** Oui.

7 **ME ANNE TARDIF:** Et donc, si je comprends
8 bien, l'IVU gère les collisions du conducteur, ses infractions?

9 **SMA IAN FREEMAN:** Ses condamnations.

10 **ME ANNE TARDIF:** Et toute conclusion sur les
11 inspections de sécurité?

12 **SMA IAN FREEMAN:** Oui, c'est exact.

13 **ME ANNE TARDIF:** Et avec le temps, ils
14 accumulent des points et à un certain moment où ils ont
15 tellement de points que le ministère peut émettre une intention
16 de révoquer ou de suspendre l'IVU?

17 **SMA IAN FREEMAN:** Oui. La seule chose que
18 j'ajouterais c'est qu'il y a d'autres interventions avant qu'on
19 en arrive à ce point-là.

20 **ME ANNE TARDIF:** Oui, c'est la (inaudible)
21 c'est la fin du processus. Donc, vous avez parlé de l'appel des
22 processus nécessaires et des droits qui sont intégrés dans la
23 suspension?

24 **SMA IAN FREEMAN:** Oui.

25 **ME ANNE TARDIF:** Et donc, on peut dire que
26 certains gros camions qui ont participé au convoi à Ottawa
27 avaient des IVU, ils étaient de cette taille?

28 **SMA IAN FREEMAN:** Oui.

1 **ME ANNE TARDIF:** Et au moins certains
2 participaient ou avaient commis, dans le cadre de leurs
3 activités au sein du convoi, potentiellement des violations du
4 *Code de la route* et votre règlement?

5 **SMA IAN FREEMAN:** Je pense que oui.

6 **ME ANNE TARDIF:** Donc, tout ça se retrouverait
7 dans leur dossier et se reflèterait dans le système de points
8 dont on a parlé?

9 **SMA IAN FREEMAN:** Oui.

10 **ME ANNE TARDIF:** Donc, le processus prend du
11 temps et le ministère pensait que ce n'était pas forcément une
12 solution à court terme, n'est-ce pas?

13 **SMA IAN FREEMAN:** C'est en partie ça, c'est pas
14 seulement que ça prend du temps, c'est que ça permet également
15 un processus d'appel, c'est-à-dire (inaudible), ça fait partie
16 de ce qui prend du temps, mais ça ne permet pas de prendre des
17 actions immédiates directes.

18 **ME ANNE TARDIF:** Donc, oui, vous pourriez
19 mettre une infraction en vertu du *Code de la route* aujourd'hui,
20 mais il pourrait -- il se pourrait que ça prenne des mois ou
21 plus longtemps pour avoir une condamnation et que ce soit fait
22 dans le dossier, il faut plusieurs condamnations avant qu'on
23 arrive au moment où une suspension serait émise?

24 **SMA IAN FREEMAN:** Oui, c'est un peu comme ça.

25 **ME ANNE TARDIF:** D'accord, mais vous avez
26 également mentionné, et c'est dans un des documents, je peux
27 vous le montrer si vous voulez, c'est qu'il y avait des
28 considérations importantes au niveau de l'utilisation de l'IVU

1 pour des buts de mise en application de (inaudible) de la route
2 et vous avez dit que vous ne vouliez pas utiliser ce processus
3 d'IVU pour faire autre chose et que vous vous inquiétiez de la
4 légitimité de la manifestation. Vous vous rappelez de cela?

5 **SMA IAN FREEMAN:** Oui, je m'en rappelle.

6 **ME ANNE TARDIF:** Alors, je comprends la
7 préoccupation du timing, mais l'autre notion qu'on ne devrait
8 pas utiliser le processus d'IVU, le processus normal, en ce que
9 vous voyez peut-être comme une fin pour laquelle il ne serait
10 pas approprié, à votre avis?

11 **SMA IAN FREEMAN:** Juste ce que vous avez dit
12 justement, l'analyse du point de vue du registraire adjoint,
13 c'est que si on commence à utiliser cela pour une chose pour
14 laquelle ce n'est pas destiné, il y a un processus, la remettre
15 en question, le raisonnement du ministère. Donc, ça
16 s'appliquerait à d'autres actions qu'on entreprendrait à
17 l'avenir, donc une action entreprise par le ministère, est-ce
18 qu'on aura montré des antécédents d'utilisation constante de ce
19 processus et de l'avoir de façon cohérente et dans le but dans
20 lequel elles étaient destinées. Je pense que c'était ça le souci
21 également.

22 **ME ANNE TARDIF:** Alors, pour que je comprenne,
23 est-ce que la préoccupation était que s'il y avait eu une
24 condamnation pour un crime, par exemple, en vertu du *Code de la*
25 *route*, qui a eu lieu pendant le convoi et que ça se trouvait
26 dans le dossier du conducteur et qu'à l'avenir ça pourrait être
27 un motif de suspension dans le cadre de l'IVU, est-ce que
28 c'était ça une des inquiétudes du ministère?

1 surintendant en chef Thompson et le
2 surintendant Eaton sur certains autres
3 dossiers et on m'a demandé récemment de
4 mener ou de coordonner des réponses
5 globales du MTO au niveau provincial
6 reliées aux divers blocus dans la
7 province. Je communique avec vous en ce
8 qui concerne le blocage après le pont
9 Windsor-Detroit...»

10 Monsieur Boparai s'est trompé là-dedans et après
11 il s'est relevé plus tard:

12 «On se demande si la PPO a recueilli
13 des renseignements IVU sur les camions
14 qui bloquent le pont et si c'est
15 disponible, si cette information peut-
16 être partagée avec le MPO. Cela nous
17 permettra de revoir et de mieux
18 préparer à soutenir la PPO à mesure que
19 cette situation continue d'évoluer. Ce
20 serait super si on pouvait discuter de
21 ça demain matin pour que vous puissiez
22 nous mettre en contact avec la personne
23 de la PPO appropriée.»

24 Si on peut remonter, donc ça c'est la réponse de
25 Monsieur Pardy, il dit qu'il est à Ottawa, (inaudible) le plan
26 de soutien pour les services de police d'Ottawa.

27 Ce que j'avais compris c'est qu'en fait, la
28 position du MPO c'était de ne pas proposer d'agir au niveau du

1 IVU, mais seulement d'agir à l'égard de certaines demandes de
2 polices. Donc, est-ce que vous pouvez nous parler de ça, par
3 rapport à ce courriel?

4 **SMA IAN FREEMAN:** Eh bien, je pense qu'on
5 essayait de gérer, il y avait plusieurs choses. La première
6 chose dont je me rappelle c'est qu'il y avait des communications
7 qui disaient que c'était des véhicules non commerciaux sur le
8 pont et on voulait s'assurer que c'était bien le cas, on voulait
9 comprendre mieux la situation.

10 Et on avait toutes sortes de discussions à savoir
11 comment on pouvait être utiles. Donc, on était là pour appuyer
12 la PPO, mais à ce moment-là, on avait des discussions avec le
13 gouvernement fédéral et d'autres sur ce que la province pouvait
14 faire d'autre.

15 À ce moment-là, parce qu'on pensait que l'IVU ne
16 fonctionnait pas, alors on se demandait ce qu'on pouvait faire.
17 Et c'est comme ça que l'ordre d'urgence est arrivé. On ne peut
18 pas dire ça, mais ça fait partie de ce qui a été un peu dans
19 l'urgence. En deux jours c'était de nouveaux pouvoirs qui nous
20 permettaient de faire ce qu'on demandait.

21 Donc, on a étudié toutes sortes d'angles, on
22 était là pour aider la PPO, on ne faisait pas une implication
23 directe, mais on essayait d'obtenir des renseignements, tout
24 comme beaucoup d'autres personnes également. Donc, on étudiait
25 toutes sortes d'idées et je pense que c'est également relié, il
26 y avait juste une question, est-ce qu'on pourrait commencer à
27 appeler des (inaudible) de l'IVU pour leur dire que leur camion
28 est peut-être là. Mais c'était juste l'un des différents angles

1 qu'on essayait d'aborder pour essayer de résoudre la situation
2 cette semaine-là.

3 C'est juste parce qu'on ne pensait pas que l'IVU
4 c'était la bonne façon de régler ça qu'on ne cherchait pas
5 d'autres façons de régler la situation cette semaine-là.

6 **ME ANNE TARDIF:** Merci, c'est la fin de mes
7 questions.

8 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Merci. Ensuite, le CCLA.

9 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME EWA KRAJEWSKA:**

10 **ME EWA KRAJEWSKA:** Bonsoir, Monsieur Freeman.
11 Mon nom est Ewa Krajewska, je suis avocate pour l'Association
12 canadienne des libertés civiles.

13 Alors, quel est le rôle du MTO dans les
14 manifestations publiques lorsque ces manifestations bloquent des
15 routes? Est-ce que vous diriez que c'est typique ou que ce n'est
16 pas inhabituel pour des manifestations publiques de créer ou de
17 perturber la circulation?

18 **SMA IAN FREEMAN:** Oui, ça peut être le cas,
19 certainement. Et le rôle du ministère serait le même que ce que
20 je viens de décrire, c'est-à-dire d'aider la police comme elle
21 le demande.

22 **ME EWA KRAJEWSKA:** Alors, est-ce qu'on pourrait
23 dire également que vous pourriez également créer des panneaux et
24 détourner la circulation au besoin pour faciliter la
25 manifestation?

26 **SMA IAN FREEMAN:** Oui, si la police le demande.

27 **ME EWA KRAJEWSKA:** Donc, vous seriez guidés par
28 la PPO ou la police de la région pour fournir cette assistance?

1 **SMA IAN FREEMAN:** Oui.

2 **ME EWA KRAJEWSKA:** Pour faciliter la
3 manifestation?

4 **SMA IAN FREEMAN:** Oui.

5 **ME EWA KRAJEWSKA:** Donc, est-ce que ce serait
6 cohérent également -- on a regardé le plan du MTO en ce qui
7 concerne le Convoi de la liberté. La personne du Gouvernement du
8 Canada vous a parlé du fait que le MTO avait suspendu les
9 inspections de camions pendant le convoi. Est-ce que ça faisait
10 également partie de la facilitation de la manifestation à
11 l'époque?

12 **SMA IAN FREEMAN:** Je ne sais pas si l'intention
13 était de faciliter une manifestation. Je dirais que c'était basé
14 sur -- à la demande de la PPO de ne pas s'impliquer de cette
15 façon. Je ne sais pas si l'intention était celle que vous avez
16 décrite, c'est-à-dire faciliter la manifestation ou pas.

17 **ME EWA KRAJEWSKA:** Mais à part une demande de la
18 PPO, est-ce que le MTO ne prendrait pas de mesures d'application
19 contre une manifestation?

20 **SMA IAN FREEMAN:** Oui.

21 **ME EWA KRAJEWSKA:** Je sais que beaucoup d'entre
22 nous avons couvert la question de l'IVU et si on pouvait en
23 revenir à ça une fois de plus. La lettre à Michael Keenan qu'on
24 vous a montrée plus tôt, il est clair que la mise en application
25 en vertu de l'IVU, le but de cette mise en application c'est la
26 sûreté publique, n'est-ce pas?

27 **SMA IAN FREEMAN:** Non. Le but donc, c'est la
28 sécurité des routes et des voyages du public.

1 **ME EWA KRAJEWSKA:** Et donc, de sanctionner des
2 comportements qui vont en contravention?

3 **SMA IAN FREEMAN:** Oui.

4 **ME EWA KRAJEWSKA:** Et donc, la préoccupation du
5 ministère quant à l'utilisation de l'IVU était que vous ne
6 vouliez pas qu'elle soit utilisée par rapport à une
7 désobéissance civile?

8 **SMA IAN FREEMAN:** C'est pas qu'on ne voulait
9 pas, c'est que ça n'était pas l'intention, ça n'avait jamais été
10 utilisé de cette façon, que ce soit des procédures ou des
11 politiques, l'application pratique n'avait jamais été créée pour
12 être utilisée de cette façon. Le *Code de la route* en tant que
13 loi, il y a une question de sécurité pour le public qui se
14 déplace, des véhicules automobiles et ça ne concerne pas l'ordre
15 public ou les manifestations. Ce n'est pas son but.

16 **ME EWA KRAJEWSKA:** Est-ce qu'il y avait
17 également une préoccupation quant à l'établissement d'un
18 précédent par rapport à l'utilisation de l'IVU comme outil de
19 mise en application d'une loi par rapport à la désobéissance
20 civile?

21 **SMA IAN FREEMAN:** Je ne sais pas si c'est une
22 question de précédent. La préoccupation c'était que ça ne
23 faisait pas vraiment ce que les gens lui demandaient de faire.

24 **ME EWA KRAJEWSKA:** Et donc, vous aviez
25 l'inquiétude que vous délégitimeriez le processus tel qu'il est
26 compris par le gouvernement et les participants à l'industrie?

27 **SMA IAN FREEMAN:** Oui, c'était une inquiétude.

28 **ME EWA KRAJEWSKA:** Je regarde mes notes parce

1 que certaines choses ont déjà été couvertes. Et lorsque mon ami
2 du Gouvernement du Canada vous a parlé du fait que la
3 déclaration des mesures d'urgence de l'Ontario a été déclarée le
4 11 février 2022, les lettres -- donc, je vais appeler ça la mise
5 en application de l'IVU n'ont pas été émises avant le 17
6 février.

7 Mais vous avez déclaré que c'était une décision
8 de la PPO quant à la date d'émission de ces lettres et de ces
9 avertissements?

10 **SMA IAN FREEMAN:** Je ne sais pas si c'est une
11 décision de la PPO, mais c'est une décision policière.

12 **ME EWA KRAJEWSKA:** Donc, c'était pas une
13 décision du MTO?

14 **SMA IAN FREEMAN:** Non.

15 **ME EWA KRAJEWSKA:** Monsieur Freeman, avez-vous
16 contribué -- [non interprété].

17 **SMA IAN FREEMAN:** Après avoir déterminé que
18 l'IVU n'était pas le mécanisme approprié, nous avons commencé à
19 élaborer des options qui pourraient potentiellement être
20 utilisées. Nous avons breffé le ministre à ce sujet et nous
21 avons offert des conseils quant à ce que le ministère du
22 Solliciteur général élaborera.

23 **ME EWA KRAJEWSKA:** Et pourriez-vous nous donner
24 un aperçu des options que vous avez offert à votre ministre et
25 au solliciteur général?

26 **SMA IAN FREEMAN:** Nous avons offert des options
27 en examinant les modifications avec les nouvelles lois ou les
28 changements dans les pénalités qui pourraient exister, ce genre

1 de choses.

2 **ME EWA KRAJEWSKA:** Alors, des amendements qui
3 pourraient être apportés à la STA pour augmenter les amendes?

4 **SMA IAN FREEMAN:** Oui.

5 **ME EWA KRAJEWSKA:** Merci, Monsieur le
6 Commissaire, je n'ai plus de questions.

7 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Merci. Ensuite, nous
8 avons le CCF.

9 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME SUJIT CHOUDHRY:**

10 **ME SUJIT CHOUDHRY:** Monsieur Freeman, bonjour. Je
11 suis Sujit Choudhry avec la CCF.

12 J'ai des questions pour vous au sujet des camions
13 de remorquage, les outils légaux pour offrir des services.

14 Alors, tout d'abord, je vais demander au registraire d'afficher
15 les règlements en vertu de la Loi, j'ai un code de document pour
16 cela, j'imagine que vous devez savoir de quoi il s'agit, c'est
17 SSN.CAN.00001911_REL.0001.

18 Alors, pendant que nous attendons, j'imagine que
19 vous connaissez les règlements sur les mesures d'urgence?

20 **SMA IAN FREEMAN:** Oui, mais je ne suis pas un
21 expert.

22 **ME SUJIT CHOUDHRY:** Vous en avez parlé en réponse
23 à une question d'un de mes amis de la Commission?

24 **SMA IAN FREEMAN:** Oui.

25 **ME SUJIT CHOUDHRY:** Alors, pouvons-nous passer
26 aux pages suivantes? Monsieur le registraire, pourrions-nous
27 passer à 7(1)? Bon, ça va. Alors, si vous pouviez regarder le
28 paragraphe 7(1), l'avez-vous déjà vu?

1 **SMA IAN FREEMAN:** Je pense, oui.

2 **ME SUJIT CHOUDHRY:** Alors, je vais lire ce
3 paragraphe.

4 «Toute personne doit rendre disponible
5 et fournir les liens, les services
6 essentiels demandés par le ministre de
7 la Sécurité publique et de la
8 Protection civile, du Commissaire de la
9 Gendarmerie royale du Canada ou la
10 personne agissant en leur nom.»

11 N'est-ce pas?

12 **SMA IAN FREEMAN:** Oui.

13 **ME SUJIT CHOUDHRY:** Page suivante, s'il-vous-
14 plaît. Passons à 10(2). Pouvez-vous examiner ce paragraphe?
15 Avez-vous déjà vu cette disposition?

16 **SMA IAN FREEMAN:** Oui.

17 **ME SUJIT CHOUDHRY:** Alors, êtes-vous d'accord
18 qu'essentiellement, le paragraphe 10(2) prévoit que quiconque
19 contrevient au présent règlement est coupable d'une infraction
20 passible sur déclaration de culpabilité, y compris la
21 disposition 7(1) par rapport aux camions de remorquage.

22 **SMA IAN FREEMAN:** Oui, apparemment c'est le
23 cas.

24 **ME SUJIT CHOUDHRY:** Il y a donc des pénalités,
25 des sanctions impliquant des pénalités, des amendes et même
26 l'emprisonnement maximal de cinq ans.

27 **SMA IAN FREEMAN:** Oui.

28 **ME SUJIT CHOUDHRY:** Alors, passons à HTA. Ce

1 document, Monsieur le registraire, est le CCF00000, je crois,
2 oui, 00000010. Et en attendant, Monsieur Freeman, vous avez
3 déclaré dans votre témoignage ce matin ou aujourd'hui que la HTA
4 était une loi-clé, n'est-ce pas pour le MTO?

5 **SMA IAN FREEMAN:** Oui.

6 **ME SUJIT CHOUDHRY:** Donc, vous la connaissez?

7 **SMA IAN FREEMAN:** Pas toutes les parties, mais
8 je la connais.

9 **ME SUJIT CHOUDHRY:** Alors, passons à l'article
10 7(1), à la page 361. Un peu plus bas. Donc, ici cet article est
11 intitulé «Services de camions de remorquage». Connaissez-vous
12 cet article?

13 **SMA IAN FREEMAN:** Pas de façon détaillée, mais
14 je peux comprendre.

15 **ME SUJIT CHOUDHRY:** Alors, j'aimerais vous poser
16 une question concernant le sous-paragraphe 3(1), à la page
17 suivante. Arrêtons-nous là. Alors, ici le titre est «Autres
18 activités interdites». On dit:

19 «Aucun conducteur de camion de
20 remorquage ou toute personne
21 responsable d'un tel camion devrait
22 s'engager dans une activité interdite
23 en vertu du Règlement.»

24 N'est-ce pas?

25 **SMA IAN FREEMAN:** C'est ce que cela dit, oui.

26 **ME SUJIT CHOUDHRY:** Alors, passons maintenant au
27 sous-paragraphe (6), on s'arrête là. Donc, ce sous-paragraphe
28 (6) dit que lieutenant-gouverneur en conseil a le pouvoir en

1 vertu du sous-paragraphe b) de prescrire des activités
2 interdites pour les fins du sous paragraphe 3(1), n'est-ce pas?

3 **SMA IAN FREEMAN:** Oui.

4 **ME SUJIT CHOUDHRY:** Et cela semble être un
5 pouvoir assez vaste qui est accordé au cabinet, n'est-ce pas?

6 **SMA IAN FREEMAN:** Alors là, vous sortez de mon
7 champ de compétence pour ce qui est de cette interprétation,
8 quant à savoir si elle est large ou non.

9 **ME SUJIT CHOUDHRY:** Mais on ne dit pas quel genre
10 d'activités peuvent être prescrites, on parle seulement
11 «d'activités prescrites».

12 **SMA IAN FREEMAN:** «Prescrire les activités
13 interdites», oui. Pour les fins de ce qui précède, mais je ne
14 veux pas trop interpréter cela parce que cela sort de mon champ
15 de compétence.

16 **ME SUJIT CHOUDHRY:** Alors, ceci sera le dernier
17 article que nous allons examiner. Passons maintenant au sous-
18 paragraphe (4). Alors, cette disposition porte le titre de
19 «Délit». Il s'agit ici d'infractions à cet article qui
20 comprendraient tout règlement promulgué en vertu du sous
21 paragraphe 3(1), n'est-ce pas?

22 **SMA IAN FREEMAN:** Oui.

23 **ME SUJIT CHOUDHRY:** Alors, Monsieur Freeman,
24 j'aimerais vous demander ceci. Êtes-vous d'accord qu'en vertu du
25 sous-paragraphe 171, à tout moment le cabinet de l'Ontario
26 aurait pu édicter un règlement pour qu'un conducteur de camion
27 de remorquage ne puisse pas refuser un service de remorquage
28 s'il était demandé par un fonctionnaire public, que ce soit un

1 chef de police ou un commissaire de la PPO ou le chef de la GRC?

2 **SMA IAN FREEMAN:** Je ne connais pas la réponse
3 à cette question. Il pourrait y avoir d'autres dispositions
4 aussi qui disent le contraire ou autre chose, alors.

5 **ME SUJIT CHOUDHRY:** Monsieur Freeman, je vais
6 insister parce que moi je vous sou mets que c'est le seul article
7 dans la HTA qui gouverne les camions de remorquage. Et en vertu
8 de cet article, le cabinet provincial peut imposer un certain
9 comportement de la part des remorqueurs et c'est un délit si un
10 remorqueur ne respecte pas cette exigence.

11 **SMA IAN FREEMAN:** Je ne suis pas avocat et
12 chaque fois qu'on nous dit ce qu'on peut ou qu'on ne peut pas
13 faire, nous consultons nos avocats et donc, moi je ne veux pas
14 me lier à une réponse dans laquelle je pourrais induire la
15 Commission en erreur.

16 **ME SUJIT CHOUDHRY:** Alors, si en fait le cabinet
17 provincial aurait pu adopter un règlement obligeant un
18 conducteur de remorqueuse à offrir un service et qu'il refusait
19 de le faire, est-ce que cela en soi n'aurait pas été la même
20 chose que la disposition correspondante de la *Loi sur les*
21 *mesures d'urgence*?

22 **SMA IAN FREEMAN:** Bien, en fonction de ce que
23 vous dites, c'est possible, oui.

24 **ME SUJIT CHOUDHRY:** Merci.

25 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Ensuite, les
26 organisateurs du convoi.

27 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME BRENDAN MILLER:**

28 **ME BRENDAN MILLER:** Bonsoir, je suis Brendan

1 Miller et je suis le procureur qui représente Freedom Corp.,
2 c'est l'organisation qui représente les manifestants qui étaient
3 à Ottawa en février et en janvier de 2022.

4 J'ai quelques questions pour vous, Monsieur.
5 J'imagine que vous connaissez la plupart des lois sur le
6 transport et je sais que mon ami vous a soumis quelque chose et
7 que vous avez consulté vos avocats, mais est-ce que vous
8 connaissez la *Loi sur les tunnels et les ponts*?

9 **SMA IAN FREEMAN:** Non, pas en profondeur.

10 **ME BRENDAN MILLER:** Mais vous connaissez son
11 existence?

12 **SMA IAN FREEMAN:** Oui.

13 **ME BRENDAN MILLER:** Et c'est une loi fédérale?

14 **SMA IAN FREEMAN:** C'est ce que je comprends,
15 oui.

16 **ME BRENDAN MILLER:** Alors, je comprends que cette
17 loi est gouvernée par le ministre fédéral du transport, n'est-ce
18 pas?

19 **SMA IAN FREEMAN:** Je ne sais pas.

20 **ME BRENDAN MILLER:** Alors, savez-vous qu'en vertu
21 de cette loi, à tout moment, pour les fins de la sécurité et de
22 la sûreté:

23 «Si le ministre estime qu'il y a une
24 menace immédiate à la sécurité d'un
25 tunnel ou d'un pont, le ministre peut
26 édicter les directives, y compris
27 concernant l'évacuation d'un pont ou
28 d'un tunnel et que le détournement du

1 trafic peut faire en sorte qu'une
2 personne peut être obligée de réagir en
3 réponse à (inaudible), qu'il peut
4 ordonner d'évacuer un pont.»

5 Est-ce que cela aurait été utile?

6 **SMA IAN FREEMAN:** Deux choses. Sans la Loi
7 devant moi, je ne peux pas dire que cela en fait partie ou non,
8 je ne travaille pas pour le gouvernement fédéral. Et encore une
9 fois, la police dirigeait la réponse, donc il faudrait demander
10 à la police si cela l'aurait aidée.

11 **ME BRENDAN MILLER:** Et cette manifestation a
12 commencé le 7?

13 **SMA IAN FREEMAN:** Non.

14 **ME BRENDAN MILLER:** Le 7 février?

15 **SMA IAN FREEMAN:** Ah, excusez-moi, vous parlez
16 de Windsor. Alors, je pense que oui, je pense que c'était la
17 date.

18 **ME BRENDAN MILLER:** Et il a été dégagé le 12?

19 **SMA IAN FREEMAN:** Oui, le 12 et 13.

20 **ME BRENDAN MILLER:** Donc, avant l'imposition de
21 la *Loi sur les mesures d'urgence*?

22 **SMA IAN FREEMAN:** Oui.

23 **ME BRENDAN MILLER:** Et le ministre n'a jamais
24 édicte un règlement pour évacuer ce pont?

25 **SMA IAN FREEMAN:** Le ministre fédéral? Non, pas
26 à ma connaissance.

27 **COMMISSAIRE ROUSSEAU:** Alors, ensuite nous
28 avons la Coalition des résidents de la ville d'Ottawa.

1 **ME EMILIE TAMAN:** Bonjour, je suis Emilie Taman
2 pour la Coalition des résidents et des entreprises d'Ottawa.
3 Nous n'avons pas de questions, merci.

4 **COMMISSAIRE ROULEAU:** D'accord. Le Service de
5 police de Windsor?

6 **ME THOMAS MCRAE:** Bonsoir, Monsieur le
7 Commissaire, Tom McRae pour le Service de la police de Windsor.
8 Nous n'avons pas de questions.

9 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Le Service de police
10 d'Ottawa?

11 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME DAVID MIGICOVSKY :**

12 **ME DAVID MIGICOVSKY:** Bonsoir, Monsieur
13 Freeman. Je suis David Migicovsky, je suis l'avocat du Service
14 de police d'Ottawa.

15 Alors, un de mes collègues vous a posé une
16 question tout à l'heure concernant un agent du MTO à Ottawa et
17 vous ne savez pas s'ils avaient été utilisés à Ottawa pendant le
18 premier weekend. Alors, je vais voir si je peux vous aider.

19 Si nous pouvions appeler ONT00000272, s'il-vous-
20 plaît, page 1. En bas de la page. Il s'agit d'un rapport de
21 situation affiché par le MTO. Alors, vous allez voir le bas de
22 la page 1. Alors, ça c'était le 28 janvier, c'était le vendredi
23 et on voit:

24 «Le convoi est arrivé à Ottawa à
25 environ 1 h 00 et les agents du MTO
26 apporteront leur aide, comme c'est la
27 pratique habituelle, si c'est demandé
28 par la PPO.»

1 Alors, je vais vous mener à la page suivante qui
2 porte sur le samedi, la journée suivante. Si nous passons à
3 ONT00000273, s'il-vous-plaît, à la page 2. Et si on fait défiler
4 vers le bas, merci.

5 Alors, le 29 janvier, donc le samedi, on voit
6 que:

7 «Les convois arriveront à midi et les
8 agents du MTO apporteront leur aide,
9 comme d'habitude, si cela est demandé
10 par la PPO. Et il n'y a pas de demande
11 d'aide actuellement.»

12 Donc, je crois que le MTO avait des agents sur
13 place là pour les weekends subséquents, n'est-ce pas?

14 **SMA IAN FREEMAN:** Je pense que oui.

15 **ME DAVID MIGICOVSKY:** Alors, à Toronto, nous
16 savons cependant qu'on a demandé au MTO, avant l'arrivée du
17 convoi du 1^{er} février, d'être sur les autoroutes du grand Toronto
18 métropolitain comme élément dissuasif et pour offrir de l'aide à
19 la PPO?

20 **SMA IAN FREEMAN:** Oui.

21 **ME DAVID MIGICOVSKY:** Donc, c'était avant,
22 c'était le jour d'avant, n'est-ce pas?

23 **SMA IAN FREEMAN:** Je ne me souviens pas de la
24 date exacte, mais c'était avant la manifestation du weekend.

25 **ME DAVID MIGICOVSKY:** Et on se concentrait sur
26 les routes de la série 400?

27 **SMA IAN FREEMAN:** Oui.

28 **ME DAVID MIGICOVSKY:** C'est parce que vous

1 aviez eu l'expérience d'Ottawa, donc Toronto a été traitée un
2 peu différemment?

3 **SMA IAN FREEMAN:** Encore une fois, on ne
4 prenait pas de décision, c'était la police qui demandait de
5 l'aide et on peut imaginer que c'est peut-être pour ça qu'ils
6 voulaient procéder ainsi.

7 **ME DAVID MIGICOVSKY:** Et c'est la PPO qui a
8 demandé l'aide du MTO? Et je pense qu'à Ottawa, cela avait
9 toujours été considéré comme un évènement pacifique, il y avait
10 eu une annonce originale le 21 janvier à ce sujet?

11 **SMA IAN FREEMAN:** Oui, c'était ce qu'avait
12 compris le MTO.

13 **ME DAVID MIGICOVSKY:** Alors, lorsque j'ai
14 commencé avec le rapport de situation, et je comprends que ces
15 rapports de situation sortaient tous les jours et parfois deux
16 fois par jour pendant le convoi?

17 **SMA IAN FREEMAN:** Oui.

18 **ME DAVID MIGICOVSKY:** Et donc, vous êtes
19 d'accord avec moi -- bon, j'ai regardé les rapports pour le 23
20 janvier jusqu'au 28 janvier et il n'y a pas de référence au fait
21 que le convoi causait des problèmes majeurs ou du temps qu'il
22 passerait à Ottawa.

23 Est-ce que c'est votre souvenir?

24 **SMA IAN FREEMAN:** Je ne me souviens pas qu'on
25 ait parlé de ce calendrier ou du niveau de perturbation.

26 **ME DAVID MIGICOVSKY:** Alors, je vais appeler
27 le dossier, c'est ONT00000272. Et ce n'est que le 29 janvier --
28 c'est donc ONT00000273, Monsieur le greffier, si vous pouvez

1 afficher cela à la page 1? Un peu plus bas, s'il-vous-plaît.

2 Oui, on peut s'arrêter là, merci.

3 Alors, l'information reçue. Donc, il s'agit ici
4 du 22 janvier:

5 «Information reçue que les manifestants
6 du convoi pourraient rester à Ottawa
7 pendant un mois ou plus si on ne répond
8 pas à leurs demandes.»

9 Donc, ça c'est le samedi où le convoi est déjà
10 là. Et donc, jusqu'à ce moment-là, je n'ai pas vu cette
11 référence. Donc, j'imagine que ce n'est devenu pertinent que le
12 samedi, alors qu'ils étaient déjà là, n'est-ce pas?

13 **SMA IAN FREEMAN:** Eh bien, je ne sais pas si
14 c'est pertinent, mais selon les renseignements qu'on a reçus au
15 MTO, c'est à ce moment-là que c'est devenu apparent.

16 **ME DAVID MIGICOVSKY:** Alors, si je regarde
17 toutes les mises à jour opérationnelles avant le 29 janvier,
18 elles se réfèrent toutes au convoi, mais on n'exprime pas de
19 préoccupations particulières. Il y a une en-tête qui s'appelle
20 «Mise à jour opérationnelle et impact» et il n'y a rien de
21 particulièrement préoccupant qui est soulevé ici, n'est-ce pas?

22 **SMA IAN FREEMAN:** Il faudrait que je les
23 examine, mais je ne me souviens pas que ç'a été le cas. Et c'est
24 peut-être conforme au rôle du MTO lors de manifestations, nous
25 n'avons pas le même niveau de renseignements que la police.
26 Donc, c'est peut-être la compréhension de ceux qui étaient
27 impliqués à l'époque.

28 **ME DAVID MIGICOVSKY:** Je pense que j'ai

1 utilisé tout mon temps, Monsieur le Commissaire. Si vous me
2 permettez, j'aimerais avoir encore quelques minutes.

3 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Bien sûr.

4 **ME DAVID MIGICOVSKY:** Merci beaucoup. Alors,
5 je sais que le 26 janvier, et je peux l'afficher si nécessaire,
6 mais le 26 janvier il y a une mise à jour opérationnelle, c'est
7 à la page 1, ONT00000267. On mentionne que l'un des convois fait
8 environ 135 kilomètres de longueur, mais il ne semble pas y
9 avoir de préoccupations particulières exprimées.

10 Vous souvenez-vous d'avoir lu cela? En fait,
11 c'est au troisième paragraphe. On ne dirait pas qu'il y a une
12 préoccupation notée, le MTO n'essayait pas d'arrêter sur la
13 route ou de ralentir ou de détourner?

14 **SMA IAN FREEMAN:** Le MTO n'avait pas encore ce
15 rôle, encore une fois, dans une situation de manifestation. La
16 police mènerait la danse et on serait là pour l'aider.

17 Je ne sais pas si dans n'importe laquelle de ces
18 choses le niveau d'inquiétude est indiqué. Je n'ai pas participé
19 à ces rapports du début, je les ai vus pour la première fois
20 quand on les a sortis.

21 **ME DAVID MIGICOVSKY:** Et en fait, le plan
22 opérationnel du MTO dit que les agents ne participeront pas au
23 contrôle routier. C'était ça que (inaudible) vis-à-vis de la
24 PPO?

25 **SMA IAN FREEMAN:** Oui.

26 **ME DAVID MIGICOVSKY:** Et le MTO dit dans son
27 plan qu'il reconnaît le droit des manifestations pacifiques et
28 c'est ça que c'était censé être, n'est-ce pas?

1 **SMA IAN FREEMAN:** C'est ce qu'on avait compris
2 que c'était.

3 **ME DAVID MIGICOVSKY:** Je ne pense pas que vous
4 étiez à la réunion, mais il y a eu une réunion tripartite qui
5 était SSN-CAN.NSC00002676, page 2 sur 4. Une des questions
6 soulevées, il me semble qu'elle a été soulevée par le maire
7 Watson, c'était une demande que le MTO à ce moment-là, le 10
8 février, participe davantage et notait que le MTO organisait
9 souvent des opérations éclairs sur les routes, mais ce n'était
10 pas le cas cette fois-ci. Est-ce que c'est le cas?

11 **SMA IAN FREEMAN:** Il faudrait que je voie le
12 document. Est-ce que vous demandez si la déclaration est
13 correcte?

14 **ME DAVID MIGICOVSKY:** Oui, est-ce que cette
15 déclaration est correcte, c'est-à-dire que le MTO fait des
16 opérations éclairs sur les séries de route 400, mais qu'il ne
17 l'a pas fait dans ce cas-là?

18 **SMA IAN FREEMAN:** Le MTO fait des opérations
19 éclairs de mise en application, pas directement sur les routes,
20 mais près des routes en tous cas. Dans ce cas-là, on nous a
21 demandé de ne pas faire ce genre de travail, c'est la police qui
22 nous a demandé ça, la PPO.

23 **ME DAVID MIGICOVSKY:** D'accord. Question pour
24 finir et j'aimerais vous poser une question sur les stations de
25 pesage et une des questions du MTO c'est qu'il regardait ce
26 qu'avait fait le Québec, parce qu'il y avait un convoi là-bas
27 également, et je comprends qu'ils ont établi l'inspection des
28 camions, mais l'Ontario a choisi de ne pas faire ça. Est-ce que

1 c'est le cas?

2 **SMA IAN FREEMAN:** C'est ce que je comprends.

3 **ME DAVID MIGICOVSKY:** Et la question a été
4 soulevée et c'est ONT00000092. La question a été soulevée quant
5 à savoir si les stations de pesage pouvaient être utilisées pour
6 ralentir le convoi, comme ç'avait été fait au Québec. Mais la
7 décision a été prise de ne pas le faire en Ontario, n'est-ce
8 pas?

9 **SMA IAN FREEMAN:** Oui, c'est ce que je
10 comprends.

11 **ME DAVID MIGICOVSKY:** Et c'est à la page 2, à
12 vrai dire. Et je comprends qu'en vertu du *Highway Traffic Act*,
13 les agents du MTO pourraient diriger les conducteurs vers les
14 stations de pesée?

15 **SMA IAN FREEMAN:** Oui.

16 **ME DAVID MIGICOVSKY:** Et donc, s'il faut les
17 arrêter, faire une inspection de la hauteur, la longueur, les
18 essieux, les classes de licences appropriées et tout ça?

19 **SMA IAN FREEMAN:** Oui.

20 **ME DAVID MIGICOVSKY:** Merci beaucoup, c'est la
21 fin de mes questions.

22 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Ici, Mouvement de la
23 police provinciale de l'Ontario.

24 **ME JINAN KUBURSI:** Merci, Monsieur le
25 Commissaire. Jinan Kubursi, je n'ai pas de questions.

26 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Merci. L'avocat de
27 l'ancien chef Sloly?

28 **ME TOM CURRY:** Merci, Monsieur le Commissaire.

1 Tom Curry pour le chef Sloly, on n'a pas de questions non plus.

2 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Le Gouvernement de la
3 Saskatchewan?

4 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME MICHAEL J. MORRIS:**

5 **Me MICHAEL J. MORRIS:** Bonsoir, Monsieur
6 Freeman. Est-ce que vous m'entendez? Merci, je m'appelle Michael
7 Morris, je suis avocat pour le Gouvernement de la Saskatchewan.
8 J'ai quelques questions pour vous.

9 Monsieur Freeman, je suppose que vous connaissez
10 le Conseil des ministres responsable des transports et de la
11 sécurité routière?

12 **SMA IAN FREEMAN:** Oui.

13 **Me MICHAEL J. MORRIS:** D'après ce que je
14 comprends, ce conseil comprend des ministères provinciaux,
15 territoriaux et fédéral, n'est-ce pas?

16 **SMA IAN FREEMAN:** Oui.

17 **Me MICHAEL J. MORRIS:** Il y a une table au
18 niveau des sous-ministres adjoints pour ce conseil, n'est-ce
19 pas?

20 **SMA IAN FREEMAN:** Oui.

21 **Me MICHAEL J. MORRIS:** Et est-ce que vous
22 siégez à cette table de sous-ministres adjoints?

23 **SMA IAN FREEMAN:** Je ne le fais pas dans mon
24 poste actuel, mais je l'ai fait à mon poste que j'occupais
25 pendant la manifestation.

26 **Me MICHAEL J. MORRIS:** Donc, oui, je
27 m'intéresse à février 2022, pendant les manifestations. Donc,
28 vous siégez à cette table à l'époque?

1 **SMA IAN FREEMAN:** Oui.

2 **Me MICHAEL J. MORRIS:** Donc, les officiels du
3 Gouvernement de la Saskatchewan ont participé à cette table à
4 l'époque?

5 **SMA IAN FREEMAN:** Oui.

6 **Me MICHAEL J. MORRIS:** Et on y a déjà fait
7 référence, mais d'après ce que je comprends, il y a eu des
8 réunions de la table du niveau des sous-ministres adjoints les 4
9 et 8 février. Est-ce que vous vous rappelez de ça?

10 **SMA IAN FREEMAN:** Oui. Et pour clarifier
11 également, c'était pas une réunion du comité officielle, mais
12 les membres du comité se réunissaient de façon informelle sur la
13 demande de Transport Canada

14 **Me MICHAEL J. MORRIS:** Donc, d'après ce que je
15 comprends, les réunions ont été organisées par Transport Canada
16 et c'était spécifiquement parce que Transport Canada voulait
17 élaborer une stratégie de communication par rapport aux
18 manifestations sur les routes. Est-ce que c'est juste de dire
19 ça?

20 **SMA IAN FREEMAN:** Oui, ça faisait partie de
21 l'objectif. Absolument.

22 **Me MICHAEL J. MORRIS:** Et donc, c'était des
23 réunions ad hoc, c'est ça que vous voulez dire?

24 **SMA IAN FREEMAN:** Oui.

25 **Me MICHAEL J. MORRIS:** Et elles étaient
26 organisées donc avec peu de préavis, relativement?

27 **SMA IAN FREEMAN:** Oui.

28 **Me MICHAEL J. MORRIS:** Donc, d'après votre

1 expérience, de telles réunions peuvent être organisées avec peu
2 de préavis, n'est-ce pas?

3 **SMA IAN FREEMAN:** Oui.

4 **Me MICHAEL J. MORRIS:** Et est-ce qu'elles
5 peuvent même être organisées pendant les fins de semaines au
6 besoin?

7 **SMA IAN FREEMAN:** Certainement, les gens
8 peuvent demander à se réunir pendant les fins de semaines.
9 Encore une fois, je ne sais si les réunions formelle du comité
10 pourraient avoir lieu les fins de semaines, mais les réunions
11 informelles pourraient avoir lieu en tout temps.

12 **Me MICHAEL J. MORRIS:** Donc, ces réunions du 4
13 et 8 février qui ont été organisées avec peu de préavis, qui
14 étaient des réunions ad hoc, vous avez eu un grand taux de
15 participation des représentants du FPT, n'est-ce pas?

16 **SMA IAN FREEMAN:** Oui, selon mon souvenir, oui.

17 **Me MICHAEL J. MORRIS:** Et je comprends
18 également qu'il y avait eu des discussions lors de ces réunions
19 en ce qui concerne, bien sûr, cette stratégie commune pour gérer
20 les manifestations sur les routes, mais ces discussions
21 concernaient vraiment ce qui pourrait être accompli au niveau
22 des lois existantes provinciales et fédérales, n'est-ce pas?

23 **SMA IAN FREEMAN:** Oui, ça ferait partie de nos
24 conversations également.

25 **Me MICHAEL J. MORRIS:** Corrigez-moi si je me
26 trompe, mais d'après ce que je comprends, c'est qu'il n'y a pas
27 eu de discussion sur le gouvernement fédéral qui pourrait
28 invoquer la *Loi sur les mesures d'urgence* pendant ces réunions

1 des 4 et 8 février, n'est-ce pas?

2 **SMA IAN FREEMAN:** Je ne me rappelle pas ou je
3 ne vois pas dans les résumés de réunions.

4 **Me MICHAEL J. MORRIS:** Ç'aurait été une
5 question importante si on l'avait soulevée, n'est-ce pas?

6 **SMA IAN FREEMAN:** Peut-être pour clarifier, ce
7 sont les ministères du transport en général, donc quelque chose
8 comme ça pourrait ne pas être soulevé lors d'une telle réunion
9 parce que ce n'est pas forcément un outil de transport. Mais
10 oui, je pense que c'est une chose dont on se rappellerait et sur
11 laquelle on rendrait des rapports.

12 **Me MICHAEL J. MORRIS:** Et à votre avis, est-ce
13 que ces réunions étaient une tribune appropriée pour
14 l'application de la Loi, pour la discussion sur l'application de
15 la *Loi sur les mesures d'urgence*? Et vous auriez peut-être des
16 agents du MTO qui devraient exercer certaines responsabilités,
17 si la loi fédérale serait utilisée?

18 **SMA IAN FREEMAN:** Je ne sais pas si je peux
19 répondre pour dire si c'est juste ou pas. Je sais également que
20 c'est un instrument de taille pour le gouvernement fédéral et je
21 ne sais pas si ils commenceraient -- par commencer par parler à
22 ce groupe.

23 **Me MICHAEL J. MORRIS:** Si ces renseignements
24 vous avaient été donnés à ces 4 et 8 février, il vous aurait
25 fait plaisir de les recevoir, n'est-ce pas?

26 **SMA IAN FREEMAN:** C'est toujours mieux d'avoir
27 plus de renseignements, mais je ne sais pas si je serais
28 d'accord pour dire qu'on s'attendrait -- quand vous parlez du

1 gouvernement qui choisirait d'invoquer une telle loi ou un tel
2 outil lors de ce genre de réunions. Ça c'est ce que j'en pense,
3 je ne m'attendrais pas à entendre quelque chose comme ça dans ce
4 comité.

5 **Me MICHAEL J. MORRIS:** C'était peut-être au-
6 dessus de votre niveau de responsabilité, n'est-ce pas, c'est ce
7 que vous voulez dire?

8 **SMA IAN FREEMAN:** Oui.

9 **Me MICHAEL J. MORRIS:** Merci, c'est la fin de
10 mes questions.

11 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Merci. Ensuite, le
12 Gouvernement de l'Alberta, s'il-vous-plaît.

13 **ME HANA LAURA YANAMOTO:** Bonsoir. Hana Laura
14 Yanamoto pour le Gouvernement de l'Alberta. On n'a pas de
15 questions.

16 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Merci. Le Fonds de
17 démocratie?

18 **--- CONTRE INTERROGATOIRE PAR ME ALAN HONNER:**

19 **ME ALAN HONNER:** Bonsoir. Alan -- pour
20 Democracy Fund. Est-ce que vous m'entendez?

21 Merci. Je voulais juste vous poser quelques
22 questions sur les dépanneuses. Est-ce qu'on pourrait montrer
23 00003842? C'est un document que mon ami du Gouvernement du
24 Canada vous a montré plus tôt aujourd'hui. Pardonnez-moi, je
25 crois que ce n'est pas le bon document.

26 **LE GREFFIER:** 00003842?

27 **ME ALAN HONNER:** Pardon, donnez-moi une
28 seconde, s'il-vous-plaît. Est-ce qu'on peut essayer ONT00000179?

1 Je cherche un courriel ici de Jasan Boparai. C'est ça, merci
2 beaucoup.

3 Donc, comme je l'ai dit, c'est un document que
4 mon ami du Gouvernement du Canada vous a montré plus tôt
5 aujourd'hui. Si on regarde le haut de la deuxième page, si vous
6 voulez bien la faire défiler vers le bas, ce qu'on voit ici --
7 mais si vous pouviez un petit peu faire défiler vers le haut,
8 pardon.

9 Alors, vous voyez en haut, c'est un courriel de
10 Jasan Boparai et plus tard, dans le texte du courriel, il est
11 dit que la troisième compagnie de dépanneuses a abandonné et que
12 vous n'avez plus que 10 dépanneuses, c'est ça?

13 **SMA IAN FREEMAN:** Oui.

14 **ME ALAN HONNER:** Alors, si vous descendez à la
15 page 3, un peu plus bas. C'est bon. Dans la première puce de ce
16 courriel qui date du 7 février, on voit qu'il y a 13 dépanneuses
17 qui sont des dépanneuses lourdes.

18 Alors que maintenant, vous en êtes à 10
19 dépanneuses lourdes par rapport à 13?

20 **SMA IAN FREEMAN:** Oui.

21 **ME ALAN HONNER:** Alors, vous êtes d'accord
22 avec moi pour dire que si une compagnie se voyait obligée de
23 fournir des services de dépanneuses en vertu de la *Loi sur les*
24 *mesures d'urgence*, elle ne pourrait pas abandonner?

25 **SMA IAN FREEMAN:** C'est ma compréhension de la
26 loi fédérale, oui.

27 **ME ALAN HONNER:** Donc, ce courriel suggère,
28 quand on lit que quelqu'un est tombé, les trois entreprises de

1 dépannage ont fourni leurs services de leur propre geste?

2 **SMA IAN FREEMAN:** Oui.

3 **ME ALAN HONNER:** Merci, c'est la fin de mes
4 questions.

5 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Merci. Le CLA/CCDL?

6 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME COLLEEN MCKEOWN:**

7 **ME COLLEEN MCKEOWN:** Bonsoir, Monsieur Freeman.
8 Est-ce que vous m'entendez?

9 **L'INTERPRÈTE:** L'interprétation reprendra à la
10 fin de cette intervention. La participante n'a pas le micro
11 approprié. (De 08:52:37 à 08:53:17)

12 **SMA IAN FREEMAN:** Oui.

13 **ME COLLEEN MCKEOWN:** [Pas d'interprétation de la
14 question à 08:53:19]

15 **SMA IAN FREEMAN:** C'est principalement une loi
16 sur la sécurité.

17 **ME COLLEEN MCKEOWN:** [Pas d'interprétation de la
18 question à 08:53:44].

19 **SMA IAN FREEMAN:** Oui.

20 **ME COLLEEN MCKEOWN:** [Pas d'interprétation de la
21 question à 08:53:55].

22 **SMA IAN FREEMAN:** Oui.

23 **ME COLLEEN MCKEOWN:** [Pas d'interprétation de la
24 question à 08:54:04].

25 **SMA IAN FREEMAN:** Ç'a l'air correct, oui.

26 **ME COLLEEN MCKEOWN:** [Pas d'interprétation de la
27 question à 08:54:16].

28 **SMA IAN FREEMAN:** Oui.

1 **ME COLLEEN MCKEOWN:** [Pas d'interprétation de la
2 question à 08:54:26].

3 **SMA IAN FREEMAN:** Oui.

4 **ME COLLEEN MCKEOWN:** [Pas d'interprétation de la
5 question à 08:54:33].

6 **SMA IAN FREEMAN:** Oui, je pense qu'on avait les
7 dispositions pertinentes, mais oui, c'est pour cela.

8 **ME COLLEEN MCKEOWN:** [Pas d'interprétation de la
9 question à 08:54:45].

10 **SMA IAN FREEMAN:** Oui.

11 **ME COLLEEN MCKEOWN:** [Pas d'interprétation de la
12 question à 08:54:53].

13 **SMA IAN FREEMAN:** Oui.

14 **ME COLLEEN MCKEOWN:** [Pas d'interprétation de la
15 question à 08:55:20].

16 **SMA IAN FREEMAN:** Ça faisait partie des
17 préoccupations, oui.

18 **ME COLLEEN MCKEOWN:** [Pas d'interprétation de la
19 question à 08:55:34].

20 **SMA IAN FREEMAN:** Oui, c'est ça, sans les
21 processus nécessaires, une collecte des preuves nécessaires et
22 de suivre le processus.

23 **ME COLLEEN MCKEOWN:** [Pas d'interprétation de la
24 question à 08:55:53].

25 **SMA IAN FREEMAN:** Oui.

26 **ME COLLEEN MCKEOWN:** [Pas d'interprétation de la
27 question à 08:55:59].

28 **SMA IAN FREEMAN:** Oui.

1 **ME COLLEEN MCKEOWN:** [Pas d'interprétation de la
2 question à 08:56:12].

3 **SMA IAN FREEMAN:** Mais je ne pensais pas qu'on
4 avait une opinion sur ce que la police fait ou ne fait pas.
5 C'est du ressort de la police dans le contexte qui est le cas.

6 **ME COLLEEN MCKEOWN:** [Pas d'interprétation de la
7 question à 08:56:35].

8 **SMA IAN FREEMAN:** Oui, c'est exact.

9 **ME COLLEEN MCKEOWN:** [Pas d'interprétation de la
10 question à 08:56:47].

11 **SMA IAN FREEMAN:** Oui.

12 **ME COLLEEN MCKEOWN:** [Pas d'interprétation de la
13 question à 08:57:25].

14 **SMA IAN FREEMAN:** Oui, c'était plus spécifique
15 à ce que les (inaudible) le MTO a une opinion sur ce que
16 devrait ou ne devrait pas faire la police.

17 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Merci. Y a-t-il d'autres
18 interrogatoires? Très bien. Alors, j'ai quelques brèves
19 questions.

20 Par rapport au système de points de démerite dont
21 vous avez parlé, vous avez évoqué les règlements concernant les
22 camions et vous avez indiqué que c'était un système provincial?

23 **SMA IAN FREEMAN:** Oui.

24 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Est-ce qu'on ne peut pas
25 transférer les points de démerite d'une province à une autre si
26 un camionneur commet un délit?

27 **SMA IAN FREEMAN:** Oui et ce que je comprends,
28 c'est que les accusations portées dans une province sont

1 partagées avec une autre province, mais les points accumulés
2 pour un transporteur -- bon, excusez-moi, je ne m'explique pas
3 très bien.

4 Mais une façon de mieux répondre à la question
5 c'est que s'il y a une condamnation en Ontario, une autre
6 province le signalerait sur le dossier d'un transporteur.

7 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Alors, j'essaie de
8 comprendre quel était le problème parce qu'il y avait des
9 camions de l'extérieur de l'Ontario et vous avez indiqué que
10 c'était un problème? Je ne comprends pas.

11 **SMA IAN FREEMAN:** Eh bien, si on prenait des
12 mesures, on ne pouvait prendre des mesures qu'à l'encontre des
13 transporteurs ontariens. On pouvait suspendre uniquement les
14 IUVU de l'Ontario, nous ne pouvions pas suspendre ou retirer les
15 licences d'un transporteur de l'extérieur de la province.

16 Si la police porte des accusations et qu'il y a
17 des condamnations, ça irait sur le dossier, mais ce qu'une
18 province fait et comment cela a un impact sur cette province, eh
19 bien, l'Ontario n'a pas d'impact là-dessus. Est-ce que ça répond
20 à votre question?

21 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Eh bien, oui et non.
22 J'imagine que les règlements sont assez semblables, s'il y a une
23 accumulation de délits?

24 **SMA IAN FREEMAN:** Oui, j'imagine que c'est
25 assez semblable d'une province à l'autre, même si je ne peux
26 dire ce que les autres provinces prévoient, mais la suggestion
27 était davantage en réponse au fait qu'on pouvait simplement
28 annuler ou suspendre leur IUVU ou l'équivalent dans une autre

1 province.

2 Et ce qu'on disait c'est que l'Ontario n'avait
3 pas le pouvoir de suspendre ou d'annuler les possibilités de
4 fonctionner des autres provinces.

5 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Bon, je comprends, mais
6 je pense que vous avez également dit que l'Ontario n'avait pas
7 ce pouvoir non plus, sans passer par des accusations, etc.,
8 etc.?

9 **SMA IAN FREEMAN:** Oui, c'est vrai. Et je pense
10 que tout ce que nous disions c'est que nous avons un certain
11 contrôle sur la population ontarienne de transporteurs et nous
12 ne pouvons pas faire quoi que ce soit au sujet des transporteurs
13 de l'extérieur de la province.

14 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Bon. Eh bien, je ne suis
15 pas tout à fait d'accord parce que vous effectuez la même
16 surveillance, vous êtes censés de surveiller et de les accuser
17 si nécessaire et vous assurer qu'ils se comportent comme les
18 transporteurs ontariens?

19 **SMA IAN FREEMAN:** La police peut porter des
20 accusations, un agent d'application de la Loi peut donner des
21 infractions, mais le rôle du registraire ne s'applique qu'aux
22 transporteurs ontariens. C'est peut-être une meilleure façon de
23 décrire la chose.

24 **COMMISSAIRE ROULEAU:** D'accord, je comprends.
25 Et ce que j'aimerais comprendre aussi c'est que le Règlement sur
26 l'urgence en Ontario prévoyait des pouvoirs concernant les
27 permis, les IUVU, n'est-ce pas?

28 **SMA IAN FREEMAN:** Oui.

1 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Alors quel est le
2 processus là? Est-ce qu'il y a des condamnations? Est-ce qu'on
3 doit se présenter devant le tribunal? Est-ce qu'il y a des
4 appels?

5 **SMA IAN FREEMAN:** Eh bien, concernant
6 l'ordonnance d'urgence, il n'y avait aucun droit d'appel. Il y
7 avait des sanctions directes que le registraire pouvait
8 appliquer.

9 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Donc, suspension
10 immédiate, c'est la différence?

11 **SMA IAN FREEMAN:** Oui.

12 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Et pour l'ordonnance
13 d'urgence, vous avez dit qu'il n'y avait pas de disposition
14 concernant les dépanneuses en Ontario, concernant cette
15 ordonnance?

16 **SMA IAN FREEMAN:** Eh bien, je pense que je
17 voulais parler du fait que les conducteurs de dépanneuses
18 doivent se conformer.

19 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Donc, il n'y avait rien
20 dans l'ordonnance d'urgence en Ontario à cet effet?

21 **SMA IAN FREEMAN:** Non.

22 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Et savez-vous si votre
23 ministère a demandé que cela soit inclus?

24 **SMA IAN FREEMAN:** Je ne me souviens pas d'une
25 demande à cet effet.

26 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Savez-vous si quelqu'un
27 d'autre aurait présenté cette demande?

28 **SMA IAN FREEMAN:** Je ne sais pas.

1 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Très bien, alors c'était
2 mes questions. Merci beaucoup de votre témoignage et merci
3 d'avoir accommodé la Commission en remplaçant le témoin
4 précédent.

5 **SMA IAN FREEMAN:** Merci.

6 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Alors, nous avons
7 terminé pour aujourd'hui et nous reviendrons demain matin à
8 9 h 30 et ce sera une journée assez longue demain, encore une
9 fois. Mais ce n'est pas nouveau. La séance est levée jusqu'à
10 demain matin, à 9 h 30.

11 **LA GREFFIÈRE:** La Commission est ajournée.

12 --- L'audience est ajournée à 18 h 35

13

14 **C E R T I F I C A T I O N**

15

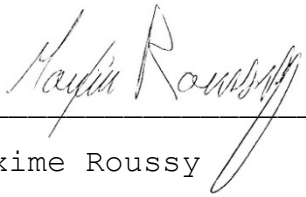
16 I, Maxime Roussy, a certified court reporter, hereby certify the
17 foregoing pages to be an accurate transcription of my
18 notes/records to the best of my skill and ability, and I so
19 swear.

20

21 Je, Maxime Roussy, un sténographe officiel, certifie que les
22 pages ci-hautes sont une transcription conforme de mes
23 notes/enregistrements au meilleur de mes capacités, et je le
24 jure.

25

26

27 
Maxime Roussy

28